



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 21 JUILLET 2016 à 19h00



SOMMAIRE



- | | |
|--|-------|
| 1 - ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. | p. 13 |
| 2 - ADMINISTRATION GENERALE – Commissions municipales – Désignation modificative de leurs membres. | p. 15 |
| 3 - ADMINISTRATION GENERALE - Commissions extramunicipales – Désignation modificative de leurs membres. | p. 15 |
| 4 - ADMINISTRATION GENERALE – Demande de rattachement d’Habitat Sud Atlantic, office public de l’habitat de Bayonne à l’Agglomération Côte Basque-Adour. | p. 15 |
| 5 - ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de service public de fourrière automobile – Rapport du délégataire pour l’année 2015. | p. 16 |
| 6 - ADMINISTRATION GENERALE – Convention annuelle de partenariat (2016-2017) avec l’association Unis-Cité dans le cadre du service civique. | p. 20 |
| 7 - SPORTS – Marché de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature du marché avec la SASP Aviron Bayonnais rugby pro. | p. 22 |
| 8 - SPORTS – Convention d’occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2016-2017. | p. 29 |
| 9 - SPORTS - Equipements aquatiques – Adoption des tarifs applicables à compter du 1 ^{er} août 2016. | p. 35 |
| 10 - SPORTS - Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d’été 2024. | p. 36 |
| 11 - COMMERCE - Approbation du schéma directeur du commerce et de l’artisanat à Bayonne. | p. 39 |

| | |
|---|-------|
| 12 - TOURISME - Approbation du schéma directeur du tourisme à Bayonne. | p. 45 |
| 13 - TOURISME - Demande de création d'un office de tourisme distinct auprès de l'Agglomération Côte Basque-Adour. | p. 47 |
| 14 - ECONOMIE - Aménagement de locaux pour la Cocotte Coworking – Appel à manifestation d'intérêt – Dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine. | p. 49 |
| 15 - ECONOMIE - Zone d'activité de Mousserolles - Convention portant autorisation d'occupation du domaine public routier communal par l'Agglomération Côte Basque-Adour pour la requalification des chemins de Frais et de Garinde. | p. 50 |
| 16 - CULTURE ET PATRIMOINE - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Projet scientifique et culturel – Transmission aux services de l'Etat pour validation. | p. 50 |
| 17 - CULTURE ET PATRIMOINE - Adhésion de la Ville au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques. | p. 51 |
| 18 - CULTURE ET PATRIMOINE - DIDAM – Exposition « Jeu de Balle » - Convention de partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain. | p. 51 |
| 19 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau d'Achille Zo et demandes de subventions. | p. 52 |
| 20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'un tableau de Léon Bonnat par la Société des amis du musée Bonnat-Helleu. | p. 53 |
| 21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'une série d'œuvres – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles. | p. 53 |
| 22 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une statuette réalisée par Edme Bouchardon au musée du Louvre à Paris. | p. 53 |
| 23 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une peinture réalisée par Léon Bonnat au musée d'Orsay à Paris. | p. 53 |
| 24 – CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un dessin réalisé par Abraham Bloemaert à la National Gallery of Arts à Washington. | p. 53 |
| 25 – CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une paire de statuettes au musée du Petit Palais à Paris. | p. 53 |
| 26 – CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un dessin réalisé par Edgar Degas au Von Der Heydt Museum de Wuppertal. | p. 54 |
| 27 – CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Collections patrimoniales – Demande de subvention auprès du Fonds régional d'aide aux acquisitions des bibliothèques (FRAB). | p. 54 |

| | |
|--|-------|
| 28 – CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Vente de documents réformés. | p. 54 |
| 29 – CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec l'Académie de la langue basque pour la période 2016-2018. | p. 54 |
| 30 - URBANISME - Evaluation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2011-2016 et le renouvellement du dispositif – Demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). | p. 56 |
| 31 - URBANISME - Protocole de lutte contre l'habitat indigne – Convention relative au dispositif de contrôle de la décence des logements avec l'Agglomération Côte Basque-Adour et la Caisse d'allocations familiales. | p. 56 |
| 32 – URBANISME - PNRQAD – Secteur Est de l'îlot 48 (périmètre délimité par les rues Pannecau/Cordeliers/des Lisses) – Prise en considération d'une opération d'aménagement et instauration d'un sursis à statuer au titre de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme. | p. 57 |
| 33 - URBANISME - PNRQAD – Ilot 45 – Acquisition de lots de copropriété sis 12 quai Chaho – Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. | p. 57 |
| 34 - URBANISME - Programme d'action foncière secteur Montalibet – Acquisition du bien sis 13 avenue Raymond de Martres – Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. | p. 58 |
| 35 - URBANISME - Programme d'action foncière secteur Saint-Esprit/Bergeret – Acquisition du bien sis 32 boulevard Alsace-Lorraine – Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. | p. 58 |
| 36 – URBANISME - Programme d'action foncière secteur Maubec/Citadelle – Acquisition de lots de copropriété sis 4 rue Maubec - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. | p. 59 |
| 37 - URBANISME - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. | p. 60 |
| 38 – ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Règlement intérieur du service de transport scolaire communal. | p. 60 |
| 39 - ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Règlement intérieur des services périscolaires à compter du 1 ^{er} septembre 2016. | p. 60 |
| 40 - ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION -Tarification du service d'accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié – Année 2016-2017. | p. 61 |
| 41 - ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Travaux de relogement de l'école élémentaire du Petit Bayonne – Acquisition à l'Agglomération Côte Basque-Adour des emprises nécessaires et dépôt des autorisations d'urbanisme. | p. 61 |

| | |
|---|-------|
| 42 - ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Espace Socio Culturel Municipal - Adoption des tarifs applicables à compter du 1 ^{er} septembre 2016. | p. 63 |
| 43 – POLITIQUE DE LA VILLE - Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2015. | p. 63 |
| 44 – POLITIQUE DE LA VILLE - Réalisation d'un chantier formation pour l'amélioration d'un sentier piétonnier dans le bois du Bedat. | p. 64 |
| 45 – DEVELOPPEMENT DURABLE - Ecoquartier du Séqué – Construction d'une maison de quartier - Dépôt des autorisations d'urbanisme. | p. 64 |
| 46 – DEVELOPPEMENT DURABLE - Fourniture de lanternes d'éclairage public à leds – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres. | p. 67 |
| 47 – DEVELOPPEMENT DURABLE - Antenne relais de téléphonie mobile sise église Saint-André – Avenant n° 2 à la convention d'occupation privative du domaine public conclue avec Bouygues Télécom. | p. 68 |
| 48 – FINANCES -Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget principal. | p. 71 |
| 49 - FINANCES - Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe de l'eau. | p. 71 |
| 50 - FINANCES - Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe des parcs de stationnement. | p. 71 |
| 51 - FINANCES - Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe de l'assainissement non collectif. | p. 72 |
| 52 - FINANCES - Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada. | p. 72 |
| 53 - FINANCES - Remises gracieuses de créances. | p. 72 |
| 54 - FINANCES - Remise gracieuse exceptionnelle de créances accordée à la société Mélisse et compagnie. | p. 72 |
| 55 - FINANCES - Subventions aux associations. | p. 73 |
| 56 - FINANCES - Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux. | p. 73 |
| 57 - FINANCES - Garantie d'emprunt à la SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays-Basque – Renouvellement de la garantie suite à la renégociation du prêt. | p. 74 |
| 58 - FINANCES - Salle L'Albizia – Adoption des tarifs applicables à compter du 1 ^{er} septembre 2016. | p. 74 |

| | |
|---|-------|
| 59 – EVENEMENTIEL ET ANIMATION - Marché médiéval 2016 – Dispositions concernant l'hébergement des intervenants. | p. 76 |
| 60 – FETES TRADITIONNELLES - Dispositions complémentaires concernant l'organisation de l'édition 2016. | p. 76 |
| 61 – FETES TRADITIONNELLES - Marché de fourniture de gobelets réutilisables pour les éditions 2014 à 2017 – Signature de l'avenant n° 1. | p. 77 |
| 62 - TEMPORADA - Convention d'objectifs avec l'Union des villes taurines de France (UVTF) pour les années 2016 et 2017. | p. 77 |
| 63 - INFRASTRUCTURES - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du pont Saint-Esprit – Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché. | p. 77 |
| 64 – ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Quai des Corsaires – Réfection du réseau d'assainissement – Convention de co-maîtrise d'ouvrage de travaux avec l'Agglomération Côte Basque-Adour. | p. 78 |
| 65 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Aménagement d'une placette à l'extrémité de la rue des Basques – Dépôt des autorisations d'urbanisme. | p. 79 |
| 66 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Toponymie – Dénomination du viaduc ferroviaire enjambant l'Adour. | p. 79 |
| 67 – PATRIMOINE IMMOBILIER - Stationnement – Abrogation à la demande du pétitionnaire de la délibération autorisant l'acquisition d'un parking en VEFA avenue Paul Pras. | p. 79 |
| 68 - FONCIER - Désaffectation et déclassement du domaine public routier communal et de ses dépendances de parcelles sises rue des Courlis. | p. 82 |
| 69 - FONCIER - Echange avec la SCI Galerie des Arènes de parcelles sises rue des Courlis. | p. 82 |
| 70 - FONCIER - Elargissement et aménagement des chemins de Pinède et de Loustaounaou - Enquête parcellaire complémentaire et autorisation de sollicitation du préfet pour saisine du juge de l'expropriation. | p. 83 |
| 71 - FONCIER - Acquisition à la SCI Hitza Hitz d'une parcelle sise chemin de Pinède. | p. 83 |
| 72 - FONCIER - Régularisation foncière - Acquisition à Madame Dutilh et à Monsieur Bagnères de parties de parcelles sises chemin de Sanguinat. | p. 83 |
| 73 - FONCIER - Cession à Madame Marie-Thérèse Linares d'un immeuble sis chemin du Busquet. | p. 84 |
| 74 - FONCIER - Cession à la SCI Sheider d'une partie de parcelle sise rue Henri de Navarre. | p. 84 |

| | |
|--|-------|
| 75 - FONCIER - Convention de mise à disposition de locaux sis avenue de la Légion Tchèque au profit de l'association Toit pour Tous. | p. 84 |
| 76 - FONCIER - Plaine d'Ansot – Convention de mise à disposition au profit de particuliers de prairies pour l'activité de pâturage. | p. 84 |
| 77 – REGIE DES EAUX - Réhabilitation des bâtiments du siège – Remplacement des modules temporaires et travaux annexes – Dépôt des autorisations d'urbanisme. | p. 85 |
| 78 - REGIE DES EAUX - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015. | p. 85 |
| 79 - REGIE DES EAUX - Approbation du règlement de service et fixation d'un tarif d'abonnement spécifique à certains immeubles collectifs. | p. 85 |
| 80 - REGIE DES EAUX - Tarification éco-solaire des logements collectifs par le CCAS. | p. 86 |
| 81 - REGIE DES EAUX - Prestations de contrôle et d'entretien de disjoncteurs – Approbation du contrat type. | p. 86 |
| 82 - REGIE DES EAUX - Gestion des déclarations de projet de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) pour le compte de l'Eau d'ICI – Convention de prestation. | p. 86 |
| 83 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2015. | p. 86 |
| 84 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs. | p. 86 |
| 85 – STATIONNEMENT – Acquisition et maintenance de divers matériels de stationnement pour les parcs Tour de Sault et Sainte-Claire – Signature des marchés. | p. 87 |
| 86 – ADMINISTRATION GENERALE – Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Election d'un délégué de la commune au comité syndical. | p. 87 |
| 87 – ADMINISTRATION GENERALE – Etablissements d'enseignement – Désignation de représentants de la commune. | p. 87 |
| 88 – ADMINISTRATION GENERALE – Foyer des jeunes travailleurs de la Côte Basque – Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration. | p. 88 |
| 89 – ADMINISTRATION GENERALE – Association Journées européennes de la culture et du patrimoine juifs (JECPJ) France - Désignation d'un représentant de la commune. | p. 88 |

90 – ADMINISTRATION GENERALE – Association des sites et musées en Pays Basque - Désignation d'un représentant de la commune. p. 88

91 – ADMINISTRATION GENERALE – Conférence permanente du tourisme urbain - Désignation d'un représentant de la commune. p. 88



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 21 JUILLET 2016 à 19H00

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre (jusqu'à la délibération n° 45), adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé (à compter de la délibération n° 5), Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta (à compter de la délibération n° 46), Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Destin à Mme Bensoussan, M. Artiaga à M. Etcheto.

ABSENT : M. Escapil-Inchauspé (jusqu'à la délibération n° 4).

SECRETAIRE : M. Boutonnet.



M. le Maire : Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir été patients. D'abord d'une part, d'avoir accepté, parce qu'on n'avait pas le choix, de reporter le début de ce conseil municipal à 19h00, vous en connaissez les raisons, et le fait que j'ai, par rapport à l'heure qui était initialement prévue, un peu de retard, parce que le point presse, organisé à la sous-préfecture, vient à peine de s'arrêter.

Nous avons un ordre du jour extrêmement riche, ce soir, comme très souvent d'ailleurs, le dernier conseil municipal avant les vacances d'été. Je souhaiterais demander à toutes et à tous, autant que faire se peut, je parle des rapporteurs, d'abord, de faire des présentations rapides, de lire les résumés ; ensuite pour les interventions, autant que faire se peut aussi, parce que le débat doit s'exercer et je ne mets pas en cause bien sûr le débat, mais qu'on puisse avoir des interventions rapides. En tout cas, je vous le demande, et ça serait sympathique pour nous tous, d'arriver à ce résultat.

Avant de débiter notre conseil municipal, nous devons nous souvenir de la personne qui était parmi nous aux dernières séances du conseil municipal, Marie-Hélène Chabaud-Nadin, qui comme vous le savez, nous a quittés. Nous étions nombreux à ses obsèques, à la cathédrale et je voudrais, avant de débiter ce conseil municipal, parce qu'elle était collègue de ce conseil depuis plusieurs mandats, respecter une minute de silence.

Minute de silence.

M. le Maire : Je vais demander à notre benjamin, M. Boutonnet, de bien vouloir procéder à l'appel des présents.

Appel.

M. le Maire : Merci pour cet appel des présents. Je dois vous dire, et ceci est lié à l'événement que je vous ai rappelé il y a un instant, qu'on accueille aujourd'hui M. Philippe Daubisse, avec beaucoup de plaisir. Il était donc dans notre liste et il se trouve être la première personne à être en situation de pouvoir nous rejoindre en séance du conseil municipal. Donc je l'accueille au nom de vous tous avec grand plaisir, en espérant qu'on pourra collaborer ensemble dans les meilleures conditions dans l'intérêt de tous les Bayonnais.

Je voudrais aussi vous dire que, elle n'est pas là, c'est la dernière séance du conseil municipal de Mme Raconnat. Car vous le verrez, le prochain conseil municipal se déroulera au mois d'octobre, je l'indiquerai à l'issue de cette séance, et Mme Raconnat qui était avec nous à la sous-préfecture, mais qui va nous rejoindre dans quelques instants, va nous quitter puisqu'elle fait valoir ses droits à la retraite, qui vont faire qu'elle va nous quitter de fait rapidement après les fêtes de Bayonne, en tout cas dans le courant du mois d'août. Voilà, je voulais dire tout le bien, mais on aura l'occasion de le faire dans d'autres lieux, le bien que nous pensons de ce qu'elle a apporté au service public de la Ville. Elle est ici, à avoir exercé des responsabilités dans beaucoup de services, à avoir une intelligence de la Ville et du territoire au-delà de ce qu'on peut imaginer chez un fonctionnaire territorial, parce que les fonctionnaires territoriaux ont en principe, effectivement, cette connaissance-là, mais avec une intelligence fine et qui a beaucoup, beaucoup aidé mes prédécesseurs à la préparation des dossiers et qui m'a aussi beaucoup aidé à la préparation de nos dossiers. Alors, elle n'est pas là, je vous le disais au début, parce que c'est difficile de le dire en cours de séance, on l'honorera. Evidemment, vous serez tous invités, pour le moment où il s'agira d'honorer Mme Raconnat pour les services rendus à Bayonne.

Je poursuis en vous disant que l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenu le 7 juin, je ne vous la propose pas à l'approbation ce soir parce que le dossier n'est pas prêt. On en est désolé, c'était une séance qui était lourde, nous sommes assez proche du 7 juin et ce sont des semaines qui ne suffisent pas pour réaliser la rédaction de ce procès-verbal. Je voulais vous l'indiquer et nous en excuser auprès de vous toutes et de vous tous.

On va procéder maintenant à la lecture des rapports, et je commence ... M. Etcheto. Pardon.

M. Etcheto : Merci, M. le Maire. Avant la lecture des rapports, je voudrais... je sais bien que la séance est prévue pour être lourde et qu'elle commence déjà en retard, mais en préambule, quelques petits points si vous le permettez. J'essaierai d'être le plus rapide possible.

Tout d'abord pour notre collègue, André Artiaga, on en a discuté tous les deux, mais je préférerais le dire à l'ensemble de la représentation publiquement. Donc André Artiaga a été victime, certains le savent ici autour de la table, et le connaissent assez bien, d'un grave accident de la circulation, il y a un an et ça a été depuis un long combat pour récupérer l'intégralité de ses moyens. Ce combat n'est pas tout à fait ... est désormais en bonne voie mais il n'est pas tout à fait rétabli. Il nous rejoindra lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Je vais en profiter aussi, au nom du groupe d'opposition, on vient d'apprendre que c'était le dernier conseil municipal de Sylvie Raconnat, et notre groupe se joint totalement à ce que vous venez de dire, pour saluer le professionnalisme de Sylvie Raconnat, son sens des relations humaines et sa très grande et très bonne connaissance de la Ville et de cette maison qu'elle a

servie. Je crois vraiment que s'il y a quelqu'un qui a bien fait honneur au service public dans cette maison, c'est bien Sylvie Raconnat. Je crois que c'est consensuel d'ailleurs entre les groupes d'opposition, de la majorité et je pense pouvoir me faire écho aussi des groupes d'opposition des mandatures précédentes.

Je voulais également aborder deux autres points si vous le voulez bien. Vous venez de le dire : nous n'allons pas approuver aujourd'hui le PV de la séance précédente. Je voudrais néanmoins exercer un droit de suite quant à certains échanges du dernier conseil, sans attendre notre prochain rendez-vous, qui est quand même assez loin. J'ai été donc, lors de la séance de début juin, j'ai été inexact sur un point précis et je veux le corriger ici publiquement, selon le principe du parallélisme des formes, à propos de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre du musée Bonnat-Helleu. Les deux équipes d'architectes ont, en effet, bien été reçues. J'avais été induit en erreur, peu importe, sur ce point par une fausse information. Je prie en tout cas mes collègues du conseil municipal, ainsi que les services qui ont procédé à ces auditions, de m'excuser de cette approximation qui n'est pas, je l'espère en tout cas, j'ai la faiblesse de le croire, dans mes habitudes. Je ne polémiquerai pas, mais, M. le Maire vous avez cru bon, à ce sujet, de m'adresser un courrier aussi comminatoire que vain, je le dis un petit peu en souriant, je n'ai pas vraiment l'habitude de me laisser intimider, vous le savez bien. Et je ne pense pas non plus avoir de leçons à recevoir de votre part en matière de parole publique, tant s'en faut et je le dis aussi, à l'exception de ce point précis, je n'ai pas un mot à retirer de ce que j'ai dit, par ailleurs sur ce sujet. Et d'ailleurs l'ordre du jour de cette séance, mais j'en dirai peut-être un mot à ce moment-là, en offre un premier aperçu de confirmation, avec la procédure qui vient d'être engagée devant la justice administrative par l'équipe de maîtrise qui a été recalée et qui vaut ainsi à la Ville de confier sa défense au cabinet Pintat. Ca figure dans le compte-rendu des décisions, ordre du jour numéro un.

Enfin, si vous le permettez, dernier point, grave lui aussi, mais beaucoup plus consensuel, je crois. Je serai le plus rapide et le plus sobre possible, celui des fêtes de Bayonne, eu égard au contexte sécuritaire et à l'actualité dramatique et inquiétante que nous connaissons. Notre groupe d'opposition, M. le Maire, mesure la responsabilité qui vous incombe. J'ai demandé au nom de ce groupe, d'ailleurs j'avais demandé à vous voir, il y a quelques jours et on s'était entretenu, pour vous assurer de notre soutien sur les décisions que vous auriez à prendre en liaison avec les services de l'Etat, bien entendu, y compris s'il s'était agi des décisions les plus fortes. Nous vous renouvelons publiquement ce soutien. Je pense également que vous nous ferez peut-être au fil de ce conseil, quelques annonces plus précises. Le calendrier était extrêmement contraint et vous revenez de la conférence de presse où ces annonces ont été faites, mais je crois que pour la plupart autour de cette table, nous ne sommes pas forcément informés en direct des dispositifs qui ont été décidés d'être mis en place. Voilà, je vous remercie pour l'information que vous pourrez nous donner sur ce point-là.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Puisque vous m'y invitez, c'était mon intention, j'allais dire, chemin faisant, mais autant le faire effectivement au début de ce conseil, ce qui devient une question d'actualité, et qu'il est tout à fait logique, finalement, qu'elle puisse être abordée au début. Je vais répondre sur la question des fêtes...

Mme Raconnat vient d'arriver. Et bien écoutez, comme ça, elle n'a pas eu besoin de rougir, Mme Raconnat, parce que, Madame, nous avons, de mon côté et puis également M. Etcheto pour le compte de l'opposition, rappelé les services que vous aviez rendus à cette ville, et je rappelais évidemment que c'était votre dernière séance du conseil municipal. D'ailleurs, je vous avais indiqué que je parlerais de vous et je vous soupçonne d'avoir tardé à venir ...

Mme Raconnat : Non, non, je ne le savais pas, mais vous n'avez pas rendu hommage à ma ponctualité, j'espère parce que ... elle n'a jamais été excellente ! Je le reconnais. Je vous en remercie.

M. le Maire : Mme Raconnat, écoutez, tout le monde est unanime ici pour saluer le travail que vous avez fait. J'ai rappelé aussi que nous allions organiser bien sûr un moment convivial, auquel bien sûr tous les membres du conseil municipal seront invités, ainsi que les services et cela sera dans les semaines qui viennent. On va peut-être laisser passer quelques événements qui obligent beaucoup d'organisation, et on verra ça un peu plus tard. Mais Mme Raconnat, vous restez avec nous de toute façon, encore le mois d'août, vous me l'avez promis.

Alors, je réponds. M. Etcheto, vous avez dit deux choses. La première, effectivement, à propos d'une question qui concernait l'attribution d'un marché à l'équipe de maîtrise d'œuvre et vous avez parlé des fêtes. Alors, si ça ne vous dérange pas, je préfère parler des fêtes d'abord, parce que c'est une question d'actualité et rapidement aborder au titre de ce qui est le compte-rendu des décisions du maire, la réponse sur la question de ce contentieux.

Les fêtes, c'est un grand souci et pour ce qui me concerne, je suis très sensible à cette unité républicaine qui se manifeste autour de cet événement dans ce conseil municipal. Vous êtes venu me voir, M. Etcheto, d'autres ont pris contact également avec moi, de ma majorité, des personnes qu'on rencontre dans la rue, parce qu'on est dans la même ville, et j'ai bien senti cette unité-là autour de ce que sera la décision qui doit être prise et des mesures en particulier que nous devons prendre à propos de ces fêtes de Bayonne, instituées en 1932, au cœur même de ce qu'est la culture de cette ville, composante de notre ADN. Je ne vais pas être long là-dessus parce que vous partagez tous la même opinion et qu'on fait tous la même analyse : nous sommes héritiers de cette culture. Nous sommes aussi porteurs de cette culture et il nous appartient de tout faire pour que ces fêtes puissent se perpétuer, mais aussi dans les meilleures conditions possibles.

Et il ne se passe pas d'heure, et depuis plusieurs semaines, et pas forcément que depuis le 14 juillet, où nous ne passons des moments avec mes services pour réfléchir à la manière dont on pourrait faire pour qu'on puisse à la fois, garder nos fêtes, puisque c'est un droit aussi, mais aussi faire en sorte, et c'est de notre responsabilité, de la mienne en particulier mais de la nôtre en général puisque vous vous associez à la responsabilité qui est la mienne en l'occurrence, et je viens de vous le dire j'apprécie cette démarche, de réfléchir à ce que doivent être les mesures adéquates. En même temps qu'on sait que la menace prend des formes les plus diverses et inattendues car ce qui s'est passé le 14 juillet était inédit. Et nous sommes obligés aujourd'hui, même si on considère qu'il faut maintenir nos fêtes, de faire en sorte que ces fêtes soient organisées pour assurer la sécurité des personnes et des biens, mais des personnes en particulier. Ce qui a été indiqué tout à l'heure, M. Etcheto et mes chers collègues, devant la presse, par M. le Préfet d'abord, par moi ensuite, M. le Procureur de la République était également à cette conférence de presse, c'était que nous avons acté que ces fêtes auraient lieu. Tout en se disant, qu'on devait travailler encore à bien vérifier l'adéquation, j'y tiens particulièrement, entre les mesures que nous entendons prendre et le risque dont je viens de dire qu'il était quelques fois difficile à apprécier.

Et c'est à cela que nous travaillons. En mettant en œuvre tous les moyens qui sont les nôtres, l'Etat a rappelé le renforcement des moyens. Alors c'est vrai qu'une partie de ces moyens est renforcée, d'autres sont reconduits. On peut penser qu'ils étaient déjà importants les années précédentes, donc le fait qu'ils soient reconduits, c'est quelque chose qui peut rassurer, mais ils ont besoin d'être renforcés. Je le dis puisque vous m'interrogez par rapport au sens des responsabilités qui m'habite : ces mesures doivent être renforcées effectivement. Et c'est ce à

quoi on s'emploie, l'Etat y travaille. Tout à l'heure, il y avait un conseil qui se tenait à la préfecture. J'y suis arrivé à la fin où tous ceux qui participent à l'organisation et à la sécurité des fêtes, étaient autour du préfet, de l'hôpital en passant par la protection civile, les sapeurs-pompiers et tous ceux que vous pouvez imaginer étant concernés effectivement par ce sujet. Nous nous sommes quittés tout à l'heure devant la presse en indiquant, alors même que les interrogations étaient nombreuses de la part des journalistes : « est-ce que vous considérez, M. le Maire, est-ce que vous considérez, M. le Préfet, que la sécurité est assurée au point que vous puissiez décider que cette année, ces fêtes puissent se tenir ? », qu'à ce jour, qu'à cet instant, qu'à cette heure, nous, on considérait qu'avec les éléments d'information qui étaient en notre possession, on considérait que ces fêtes pouvaient se dérouler moyennant un certain nombre de modalités.

Voilà, j'ai tenté de résumer, M. Etcheto, à grands traits, ce qui s'est dit dans cette conférence de presse, qui a laissé les journalistes sur leur faim, parce que bien évidemment, les journalistes souhaitent toujours avoir davantage d'informations, c'est légitime. Vous savez quand même qu'il existe une psychose dans ce pays et que la peur commence à habiter les esprits. Nous sommes dans des responsabilités où l'on doit gérer notre peur. Il ne faut pas se laisser envahir par ce sentiment-là, il faut l'apprécier. Bien évidemment, il faut apprécier le risque. Mais nous sommes bien obligés, nous, dans les responsabilités qui sont les nôtres, de pouvoir prendre de la distance par rapport au sentiment premier qui pourrait être le nôtre, lorsqu'on voit ce qui s'est passé notamment à Nice.

Sur ce point, je n'irai pas plus loin, M. Etcheto, parce que je pense avoir résumé ce qu'il s'est passé tout à l'heure, et je vois que M. Iriart veut intervenir.

M. Iriart : Merci M. Le Maire. Au nom de la troisième composante de cette assemblée, je souhaitais bien entendu, m'associer tout d'abord au salut chaleureux que vous avez adressé à Mme Raconnat. Donc nous nous associons à ce signe de reconnaissance et nous ne manquerons pas de nous manifester à nouveau.

Concernant les fêtes de Bayonne, puisque ça a été évoqué à la fois par Henri Etcheto et vous-même, je m'étais exprimé à l'occasion de la dernière commission extramunicipale des fêtes, mais je souhaitais, puisque l'expression a démarré ce soir, publiquement vous faire part de cette très courte déclaration concernant la position des élus de Baiona 2014 par rapport aux fêtes de Bayonne.

Les événements dramatiques survenus à Nice le 14 juillet dernier ont mis en débat la question du maintien de l'édition 2016 des fêtes de Bayonne. Tout responsable chargé ou soucieux de la sécurité publique, de même que chaque citoyen s'en est trouvé interpellé. Difficile pour le responsable public de déconnecter sa réflexion de sa propre perception de citoyen. Impossible au citoyen de ne pas assumer aussi sa part de responsabilité.

Nous nous sommes positionnés comme de nombreux Bayonnaises et Bayonnais, en faveur du maintien de ces fêtes. L'exprimer publiquement n'est pas neutre, car c'est un point de vue qui nous engage, quels que soient les faits qui pourraient survenir. Nous serons donc du côté des autorités municipales et préfectorales qui ont choisi, en conscience, de préserver les fêtes sans minimiser les risques liés à son contexte. Nous souhaitons plus particulièrement nous associer aussi, à tous ceux qui veilleront dans leurs prises de parole, publiques ou privées, à ne pas laisser croire à l'efficacité illusoire de solutions faussement évidentes, à ne pas entretenir des amalgames dangereux, en désignant de faux coupables du côté de la communauté musulmane ou des populations immigrées, à ne pas exploiter les circonstances à des fins partisans. Il revient à la municipalité de coconstruire avec l'Etat, les dispositifs de sécurité visant à limiter les

risques. Il revient à chaque Bayonnaise et Bayonnais et à tous ceux qui viendront à Bayonne pendant ces jours de fête, de les préparer dans un contexte particulier et inédit, dans le respect de la position de tous ceux qui préféreront ne pas s'y rendre, dans le souci d'éviter toute attitude provocatrice ou comportement anxiogène, dans l'objectif de faire en sorte, dans l'esprit des messages de prévention qu'il nous faut sans cesse renouveler, que cette année surtout la fête soit belle. Merci.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Merci, M. Iriart. Je vous propose maintenant de revenir sur le rapport n° 1, qui était le compte-rendu des décisions du maire, sur lequel vous m'avez partiellement interrogé et sur lequel je vais tout de suite répondre.

C'est vrai que lors de la précédente séance du conseil municipal, c'était à l'ouverture de la séance du conseil municipal, j'ai été interpellé dans des termes que j'ai trouvés excessifs, je vous l'ai indiqué M. Etcheto, sur le favoritisme dont j'aurais éventuellement fait preuve par le choix du cabinet d'architectes. Alors, moi je ne veux pas revenir là-dessus. On s'en est expliqué, et j'ai donné mes explications. Ce qui importe maintenant et c'est aussi la réponse à votre question, par rapport au fait qu'on a saisi Maître Pintat pour assurer la défense de nos intérêts devant le tribunal administratif de Pau, dans le cadre du référé précontractuel.

J'ai en ma possession, ce n'est pas très vieux, une ordonnance du 13 juillet dernier, qu'a rendue le président du tribunal administratif et qui a rejeté la requête de l'équipe Scaranello, considérant qu'aucun des moyens soulevés n'était recevable, et c'était des moyens qui touchaient justement au défaut de transparence, à l'inégalité de traitement des différents concurrents. Ces arguments-là ont été développés, c'est vrai, par l'équipe Scaranello, devant le juge administratif qui, je viens de le dire, en référé, a décidé de rejeter cette requête. L'intérêt de cette ordonnance qui a 9 pages, c'est qu'elle est très argumentée, et c'est rare que les ordonnances de référé, en particulier, soient si motivées. Alors celle-là l'est particulièrement, et nous rassure beaucoup du reste puisqu'elle répond à chacun des moyens qui étaient développés à l'encontre donc de cette décision dont je rappelle qu'elle concernait la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du musée Bonnat-Helleu. Voilà.

Cela dit, le référé n'empêche pas qu'il puisse y avoir une instance au fond. Bon je ne vous dis pas qu'il n'y aura pas d'instance au fond, et je suis en train de vous dire que le référé a été rejeté. La requête en référé a été rejetée, ce qui veut donc dire qu'on ne prendra pas de retard dans le lancement de la procédure de la maîtrise d'œuvre et il n'y a pas d'autre signification à ce que je viens de dire. M. Etcheto, vous voulez intervenir ? Non c'est bon ? Sur ça ...

M. Etcheto : Sur la présentation de l'ordre du jour n° 1 ? Parce que j'avais une autre question.

M. le Maire : Allez-y. Parce que j'ai répondu sur la première question, alors allez-y !

M. Etcheto : Cette fois-ci, c'est sur une décision en date du 7 juin. Vous avez fait appel à un cabinet, je ne retrouve plus la société, je crois Caradeux Consultants de Nantes, pour défendre les intérêts de la commune dans l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre du nouvel Atalante, cette fois-ci. Alors les deux questions qu'on a à vous poser, sur cette démarche-là, c'est pourquoi et éventuellement combien, évidemment, pour les finances de la Ville ?

M. le Maire : Pardon ?

M. Etcheto : Les honoraires, on va dire, de ce cabinet.

M. le Maire : OK. Alors, l'objet d'abord de cette consultation, parce que si on consulte, c'est qu'on a besoin de consulter. En l'occurrence c'est un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit des marchés publics, pour lequel on a demandé une assistance pour des questions de désaccord que nous avons avec l'équipe de maîtrise d'œuvre sur un ou deux points. Alors comme nous sommes dans l'obligation de vous donner l'intégralité des décisions qu'on prend dans l'intervalle, donc vous avez ici, une ligne qui peut vous alerter. Maintenant je vous dis simplement qu'on va chercher un conseil spécialisé pour nous aider sur la façon dont on doit répondre à une sollicitation de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Donc, il n'y a pas au titre de la maîtrise d'œuvre, de frais supplémentaires qui sont ici impliqués par cette décision du 7 juin ; par contre il y aura les honoraires de cet avocat ; alors, je suis incapable de vous dire si cet avocat a déjà fixé ses honoraires ou s'il attend d'être à la fin de son travail pour pouvoir facturer ses honoraires. M. Wittenberg ? Il ne sait pas. Mais je vous promets que je vous dirai, le moment venu, quel est le montant des honoraires de cet avocat.

M. Etcheto : Très bien, promesse reçue.

M. le Maire : Il y avait une autre question, M. Etcheto ?

M. Etcheto : Non, juste pour dire qu'on n'est pas très surpris quand même du fond du dossier. On ne savait pas exactement de quel ordre était la commande, si c'était un cabinet qui travaillait dans le juridique... Vous savez très bien, on a eu l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises, nous avons alerté depuis un moment maintenant sur les dérapages de cette opération. D'évidence, nous la considérons, en tout cas nous l'expliquons comme tel, mal montée parce que montée dans la précipitation. Donc nous ne sommes pas non plus très étonnés de voir que la Ville ait besoin, finalement, de se prémunir aujourd'hui, peut-être un petit peu tard, par rapport à la maîtrise d'œuvre, qui visiblement a quand même fait son travail d'une manière qui va coûter davantage d'argent à la Ville que ça aurait dû. Voilà je rappelle, plus de 60 %, je crois, de dépassement pour ce projet, je parle de mémoire...

M. le Maire : Oui, il y a un dépassement, M. Etcheto, on s'en est expliqué ici même, effectivement et on a longuement discuté là-dessus. Je viens de vous dire : on consulte un avocat, il n'y a rien d'extraordinaire, sur un point où l'on n'est pas d'accord avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. C'est quelque chose qui est fréquent de ne pas être d'accord avec un cocontractant, on demande la consultation. On vous dira évidemment ce qu'a coûté cette consultation, mais ça ne veut pas forcément dire que derrière il y a un contentieux.

M. Etcheto : Et derrière quel sera le verdict, le compte-rendu en tout cas de ce cabinet. Merci.

M. le Maire : Très bien M. Etcheto. On a compris votre demande, on considère que j'ai satisfait à mon obligation de rendre compte des décisions prises dans l'intersession.

Pas de vote.

M. le Maire : Je passe au rapport n° 2 et si ça ne vous ennuie pas, je vais donner l'exemple de ce qu'on peut faire lorsqu'on veut être rapide.

2. Commissions municipales – Désignation modificative de leurs membres.

M. le Maire : Il me suffira de vous dire que nous accueillons M. Philippe Daubisse, d'une part et voyant qu'il y a lieu de procéder à un certain nombre d'ajustements d'autre part et s'agissant d'autres conseillers municipaux, je vous propose de faire que la commission municipale Culture accueille M. Philippe Daubisse, la commission municipale Finances accueille M. Philippe Daubisse et que la commission municipale Action Educatrice et Solidarité accueille M. Duzert qui viendra remplacer M. Murat.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observations sur ça ? Ce n'est pas celui-là ? On peut revenir si vous estimez qu'il y a une précision, mais je considère que c'est accepté.

Adopté à l'unanimité.

3. Commissions extramunicipales – Désignation modificative de leurs membres.

M. le Maire : La commission qui suit c'est justement les commissions extramunicipales. Et là, il s'agit d'une décision modificative liée aux mêmes circonstances, et ce qui est proposé c'est qu'à la commission extramunicipale Toponymie, Philippe Daubisse arrive, de même que dans la commission extramunicipale Fêtes Traditionnelles, et la commission extramunicipale Taurine. S'agissant de la commission extramunicipale Lutte contre les discriminations et égalité des droits, c'est M. André Artiaga qui viendra ici remplacer M. Murat. C'était peut-être ça à quoi vous pensiez à l'instant ? De même que pour la commission extramunicipale Dialogue citoyen, M. Artiaga viendra aussi en remplacement de M. Murat.

Est-ce que ça complète ? C'est bien ça ? Ecoutez, vous me le direz parce que de toute façon, les choses peuvent toujours se changer et se rectifier à la prochaine séance du conseil si nécessaire. Le rapport suivant ... Donc je considère que c'est adopté.

Adopté à l'unanimité.

4. Demande de rattachement d'Habitat Sud Atlantic, office public de l'habitat de Bayonne à l'Agglomération Côte Basque-Adour.

M. le Maire : Le rapport suivant est le rapport n° 4, qui pourrait justifier de longs développements et pourtant je serai court. C'est la société Habitat Sud Atlantic, dont vous savez qu'elle est notre bailleur social principal qui du reste a regroupé, il y a presque 7 ans, deux sociétés, deux organismes qui existaient, qui étaient l'Office public de l'habitat de Bayonne et la société Habitat Sud Atlantic. On a procédé à une fusion de ces deux organismes et désormais c'est HSA qui est notre bailleur social au côté de bien d'autres bailleurs sociaux que vous connaissez : le COL, l'Office départemental de l'habitat, etc.

A la faveur d'un certain nombre de dispositions juridiques, et pas que de la loi NOTRe, également de la loi ALUR précédemment, on va devoir, à compter du 1^{er} janvier 2017, adosser les bailleurs sociaux aux intercommunalités, pour une raison assez simple, puisque ce sont les intercommunalités qui exercent la compétence en matière de politique de l'habitat. Le PLH, M. Millet-Barbé qui est à ma gauche est effectivement en charge du PLH à la communauté d'agglomération, lorsqu'une intercommunalité a cette compétence-là, évidemment, l'ensemble des communes doit nécessairement être rattaché, et les bailleurs sociaux, pardon, doivent être nécessairement rattachés à cet organisme. Donc pour parler plus clairement, la société HSA était rattachée jusqu'à ce jour à la Ville de Bayonne qui en a été l'initiatrice historique. Il s'agira

de le rattacher désormais à la communauté d'agglomération Côte Basque-Adour, sachant que déjà, le conseil d'administration d'HSA a donné un avis favorable à ce nouveau rattachement.

Bon c'est la loi qui le veut du reste, mais cela signifiera bien sûr qu'il y aura une nouvelle gouvernance, puisque pour l'essentiel, les membres du conseil d'administration d'HSA, office public de l'habitat, était des Bayonnais et que bien sûr, si c'est la communauté d'agglomération qui est la collectivité de rattachement, il y aura lieu nécessité évidemment de repenser les conditions de gouvernance. Je dis ça en regardant M. Lalanne, parce que c'est M. Lalanne qui est actuellement notre président de la société Habitat Sud Atlantic.

L'objet de cette délibération, vous l'aurez compris, c'est tout simplement en application des dispositions du code qui a donc intégré les deux réformes de la loi NOTRe et précédemment de la loi ALUR, d'approuver le rattachement d'HSA – office public de l'habitat de Bayonne à l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des votes contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. M. Millet-Barbé, vous avez le rapport n° 5.

Adopté à l'unanimité.

5. Délégation de service public de fourrière automobile – Rapport du délégataire pour l'année 2015.

M. Millet-Barbé : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la délégation de service public de fourrière automobile, rapport du délégataire pour l'année 2015.

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la Sarl Mendes Crosa la convention de délégation partielle du service public de fourrière automobile, d'une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2011. Conformément aux obligations du CGCT, le délégataire a remis le 1^{er} juin dernier le rapport relatif à l'exercice précédent qui a été examiné par la commission consultative des services publics locaux le 05 juillet 2016. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation par le délégataire du service public de fourrière automobile du rapport pour l'année 2015, dont les principaux éléments sont détaillés en note explicative de synthèse. Je rappellerais par exemple, mises en fourrières : 1 015, véhicules restitués aux propriétaires : 796, véhicules détruits : en gros 200 à peu près.

M. le Maire : Merci, M. Millet-Barbé. Des questions ? Des abstentions ? Oui, Madame Wagner.

Mme Wagner : Monsieur le Maire, sans vouloir prolonger inutilement ce conseil municipal qui comporte déjà 91 délibérations, au risque réel de transformer cette séance en soirée pyjama, je profite de cette 5^e délibération pour rappeler le courrier que je vous ai adressé le 3 juin. Je vous demandais, entre autres, M. le Maire, un bilan objectif et chiffré des actions de la police municipale sur Saint-Esprit. En effet, les résidents et commerçants nous informent d'une augmentation phénoménale du nombre de PV de stationnement distribués par les policiers municipaux, alors que très souvent le soir ou le week-end, des véhicules sont stationnés impunément sur les trottoirs, sans aucun égard pour les piétons, poussettes ou autres. Il y a également le problème des utilisateurs de scooters qui se prennent pour des chevaliers sans casque, remontant la rue Sainte-Catherine à contresens, sans aucune considération pour les occupants des terrasses des restaurants ou des cafés et qui chargent même tout droit sur les promeneurs, enfants ou adultes qui osent se hasarder sur leur chemin. Que dire aussi du décès absurde de cet habitant du quartier qui a voulu s'interposer et arrêter une bagarre devant un bar de la rue Sainte-Catherine, qui par ailleurs a déjà fait l'objet de nombreux signalements ?

Nous savons, M. le Maire, que vous avez personnellement, ainsi que M. Millet-Barbé, effectué de nombreux déplacements, y compris en pleine nuit. Nous pensons également que la mort d'un homme est véritablement l'événement dramatique que tout le monde craignait et qu'il est indispensable de réagir. Nous savons aussi, M. le Maire, que depuis début juin, vous avez déjà été sollicité par de nombreux riverains et des associations du quartier, mais que ces sollicitations restent encore aujourd'hui sans réponse, tout comme mon courrier d'ailleurs. Quelles conclusions doivent en tirer les riverains et commerçants qui essaient tant bien que mal de dynamiser le quartier et d'impulser le bien vivre ? Merci, M. le Maire.

M. le Maire : Merci, Mme Wagner. Alors, je vais répondre rapidement, M. Millet-Barbé, peut-être d'abord. Je vous laisse commencer.

M. Millet-Barbé : Ma chère collègue, bien sûr, nous connaissons tous cette situation qui est évidemment extrêmement pénible et qui s'est traduite tout à fait dernièrement par cet événement tragique. Je ne vais pas revenir sur ce que vous savez tous, et notamment l'implantation de bandes de jeunes qui d'ailleurs, pour beaucoup, viennent de la région parisienne organiser un trafic de stupéfiants à partir de la place de la République.

Je voudrais simplement dire quand même que la population du quartier est en émoi, elle a raison de l'être et que nous l'avons reçue à de nombreuses reprises, contrairement à ce que vous semblez dire. Je me souviens d'une réunion que le maire de Bayonne a présidée, en compagnie du sous-préfet, du procureur de la République, de la commissaire de police, avec l'association de défense du quartier qui s'était constituée déjà depuis quelques années, et qui a donc pu à la fois s'exprimer devant ces autorités et les autorités ont pu dire quel était leur rôle, mais aussi les limites de leur rôle. Car souvent les gens imaginent que nous pouvons tout faire, et des fois même je serais tenté de dire « faire n'importe quoi ». Et donc, voilà, ce sont des réunions quand même qui se sont produites, qui se sont déroulées et qui je pense, quand elles se sont déroulées, ont apporté des éléments de réponse, peut-être insatisfaisants parce qu'évidemment le problème a continué de perdurer et nous sommes dans la situation que nous connaissons.

Aujourd'hui, soyons très clairs, cet événement tragique est venu malheureusement apaiser la situation. Alors c'est une conséquence dont nous nous serions bien passés, nous ne souhaitons pas que les choses en arrivent à ce stade, mais la police nationale travaille beaucoup sur ce terrain, ce secteur. Je ne peux pas vous dire ici, évidemment, de quelle manière elle travaille, mais croyez-le bien, elle le fait. Vous vous souvenez d'ailleurs qu'il y a quelques mois, elle a fait fermer un bar dans lequel un trafic international de stupéfiants, sur la rue Maubec, se déroulait. C'est donc évidemment un travail de longue haleine et c'est sûr que le temps de ce travail pour la police nationale n'est pas tout à fait le même que celui des attentes de la population qui sont évidemment toutes très en attente de réponses immédiates. Donc, c'est là qu'il y a une difficulté.

Pour ce qui nous concerne, je vous remercie d'avoir souligné que le maire et moi avons fait beaucoup d'interventions, avec d'autres collègues d'ailleurs, Alain Lacassagne, Yves Ugalde, Julie Bensoussan... nous sommes intervenus sur le quartier, en accompagnement de la police municipale, mais des fois aussi, tous seuls ou à deux, et nous avons essayé évidemment, d'aller à la rencontre et de ces délinquants, car nous l'avons fait, mais aussi des bars et des restaurants qui travaillent dans la rue Sainte-Catherine. Et nous avons aussi entendu et constaté ce que vous disiez concernant les scooters, et c'est si vrai que notre police intervient en verbalisation de ces scooters dès qu'elle le peut, mais le faire toute la journée nécessiterait le maintien d'effectifs de police sur cette rue en permanence et vous comprenez que c'est assez

compliqué à réaliser. Nous le faisons de façon un peu sporadique, comme ça, sous forme d'opérations un peu coups de poing, mais nous le faisons.

Alors, voilà, nous sommes avec le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, dans une réflexion qui a redémarré depuis quelques mois et nous espérons bien effectivement pouvoir apporter de nouvelles réponses. Et il faudra sans doute en apporter, notamment s'agissant d'un bar qui pose problème, car il y a aussi beaucoup de choses qui tournent autour d'un bar qui pose de gros problèmes dans ce quartier. Et donc, il a été acté par le maire, le procureur de la République, et le commissaire de police qu'une réunion très prochainement, alors vous comprenez que l'actualité des fêtes nous amène à penser à autre chose, mais très prochainement, nous aurons une réunion à ce sujet, pour voir quelles mesures nous souhaitons, nous pouvons prendre, car il faudra bien qu'on règle ce problème, effectivement, qui est presque le problème le plus important, si j'ose dire. D'autant qu'en plus, on sait que cette activité-là sert, ou de paravent ou de protection de fait à une activité plus ennuyeuse, qui est celle d'un trafic de stupéfiants dans la rue. Je ne suis pas en train de dire que ces choses-là se jouent dans l'établissement en question, mais dans la rue, ça c'est sûr. Voilà, nous sommes vigilants et le maire va vous répondre s'agissant du courrier. J'ai reçu, pour ce qui me concerne, deux fois au cours du mois de juin et du mois de juillet, deux couples qui habitent le quartier et notamment un jeune couple qui vient d'arriver à qui j'ai expliqué ces choses-là, et qui, je pense, ont compris même s'ils ne sont pas partis totalement satisfaits, mais ont compris les réalités. Et nous sommes évidemment à leur disposition, tous à leur disposition, pour continuer à les recevoir et les rassurer si on peut le faire.

M. le Maire : Merci, M. Millet-Barbé. Avant que je réponde, M. Bergé, vous avez la parole.

M. Bergé : Oui, je voudrais réagir, car c'est un quartier que je pense connaître assez bien. Et il se trouve que depuis quelques années, on a des débats dans notre assemblée, justement sur les solutions sécuritaires que nous amenons notamment, sur cette zone du quartier Saint-Esprit. Je me rappelle avoir eu des débats sur la vidéoprotection, la vidéosurveillance et hélas, ça n'a pas empêché des événements d'une gravité jusque là jamais encore rencontrés dans le quartier. D'une certaine manière, ça nous amène à avoir une réflexion globale sur les réponses uniquement sécuritaires, à des problématiques sociales, sociétales voire urbaines.

Le constat que moi je souhaiterais faire par rapport notamment à cette zone, qui pourrait aller de la rue Maubec à la rue Sainte-Catherine, j'ai aujourd'hui quarante ans, et ça fait quarante ans que je vis dans le quartier, après quelques années à l'étranger, mais je suis toujours revenu dans ce quartier, ça fait quarante ans que je constate que la rue Maubec et la rue Sainte-Catherine se dégradent. Et qu'il n'y a jamais eu de grands projets urbanistiques pour traiter avec une vision haute, la situation de ce quartier. Et je pense que la dégradation urbanistique de ces zones a participé à la dégradation du bien vivre et de la situation sociétale à cet endroit. Je pense qu'on est dans une période, pas qu'au niveau municipal, où nos responsabilités républicaines doivent nous amener à faire les bons choix. Donc je ne voudrais pas qu'on s'invite simplement à se dire que si l'on patrouille davantage, nous même les élus, on arrivera à résoudre ça. J'aimerais bien qu'on essaye d'avoir une vraie réflexion urbanistique sur cette zone, de se saisir de deux dossiers structurants pour notre commune et l'agglomération, que sont le projet du pôle multimodal de la gare de Bayonne et le projet également du service de transport en site propre, pour attaquer de manière très forte cette situation urbanistique. Quarante ans que ça se dégrade, ça suffit, car hélas, souvent, quand l'urbanisme se dégrade, la situation sociale aussi. Donc bien évidemment, là aussi vous avez notre solidarité sur toutes les actions qui relèvent de la sécurité mais il est grand temps de mener une réflexion globale sur ce territoire.

M. Millet-Barbé : ... sur cette analyse, sachez quand même qu'il y a une nouveauté depuis peu de temps puisque nous avons signé un contrat de ville, et que comme vous le savez, le contrat de ville de l'agglomération bayonnaise concerne évidemment Bayonne, prioritairement et presque que Bayonne, et en particulier deux quartiers prioritaires dont celui dont on parle. C'est-à-dire que pour la première fois, la rue Maubec et la rue Sainte-Catherine font partie du périmètre d'un des deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ce qui veut dire qu'un certain nombre de moyens sont alloués, dans tous les domaines, puisque l'action en question est une action pluridirectionnelle et notamment bien entendu, au niveau du bâti, puisque vous, vous savez que ce classement en quartier prioritaire vaudra, notamment sur les opérations de rénovation des deux cités HLM que nous avons sur le nord de la rue Maubec, le Bedat et la Citadelle, des fonds européens qui vont transiter par l'agglomération, parce qu'estampillés Politique de la Ville.

En effet, on se lance les uns les autres, le maire va en parler mieux que moi, dans une opération globale avec le TCSP qui va venir transformer la rue. Avec la gare multimodale, avec la place de la République qui va se transformer, nous avons une vraie ambition du point de vue de l'urbanisme de ce quartier et surtout une ambition de nous adresser à la population qui l'habite parce que cette population, comme vous le savez, si elle est éligible à la Politique de la Ville, c'est qu'elle correspond à des critères sociaux qui sont des critères de très grande précarité, de très grandes difficultés, financières bien entendu, liées forcément à la question du travail, de l'emploi et tout simplement d'accès au logement. Donc on est conscient de ça et la Politique de la Ville, le classement va nous permettre de faire un certain nombre de choses intéressantes.

M. le Maire : Je ne veux pas être long, parce que M. Millet-Barbé a dit l'essentiel. Juste quelques items, pour qu'on soit parfaitement clair avec deux ou trois éléments.

Le constat que vous faites, on le fait tous, s'agissant de la rue Maubec, puisque vous parlez de la rue Maubec, de son état, de sa dégradation aujourd'hui de cet espace public. Il y a des causes à tout ça, je ne vais pas les analyser ici et vous les connaissez. Autrefois, c'était la route nationale 10 qui avait une fonction même commerciale. Il y avait des grands commerces importants dans cette rue, vous êtes natif de ce quartier, vous le savez sûrement mieux que moi. Cette dégradation est liée par des fonctions qui existaient au départ et qui n'existent plus aujourd'hui, mais il n'empêche qu'on est dans le quartier de la gare. Et vous l'avez fort bien dit, avec un projet multimodal sur lequel on aura l'occasion de se rencontrer avec votre casquette de conseiller régional et puis, il y aura le transport en commun en site propre, vous l'avez souligné, le TCSP, ce n'est pas seulement des bus qui passent, le TCSP c'est une requalification de l'ensemble de l'espace urbain. La rue Maubec sera reprise intégralement, il n'y aura plus de trottoirs, parce que tout simplement, c'est le piéton qui sera prioritaire. Et c'est, pour l'essentiel, des transports en commun qui passeront, on aura l'occasion de revenir là-dessus.

Portraits des quartiers : c'est la procédure que nous avons initiée il y a peu de temps, pour pouvoir mettre en place un vrai projet d'urbanisme, par quartier, pour le PLUi qu'on est en train de mettre en place à l'échelle de l'agglomération. Et Portrait de quartier a été l'occasion pour nous de rencontrer la population du quartier. Et ils nous ont alertés dans les mêmes termes que vous venez de le faire M. Bergé, d'une manière qui ne nous a pas d'ailleurs surpris. Mais les réponses que je viens de faire, ceux sont celles que j'ai données. A savoir qu'il était extrêmement difficile, alors vous me direz « ça date depuis déjà quelques années, cette dégradation », c'est vrai, mais il était difficile d'envisager des travaux qui sont forcément des travaux très structurels sur ce lieu, tant que ce grand chantier structurant qui concerne aussi la gare n'aura pas été réalisé. C'était évidemment impossible de l'imaginer. 2018, me paraît être l'année où ces travaux seront réalisés dans la rue Maubec. Je parle au conditionnel parce que

nous sommes actuellement sur le planning des travaux du TCSP, quand je dis TCSP, c'est aussi les espaces publics bien sûr. J'aime à croire qu'en 2018, on aura fait la rue Maubec.

Maintenant, vous avez évoqué Mme Wagner, mais Christian Millet-Barbé a parfaitement répondu, ne soyez pas, ce n'est pas vous qui l'avez dit d'ailleurs je crois, sceptique sur l'efficacité de la vidéoprotection. Parce que cette vidéoprotection a permis d'identifier la personne qui justement a été bousculée et est décédée devant le café et le restaurant dont vous parliez tout à l'heure. Alors, donc cette vidéoprotection remplit sa fonction. On n'aurait pas eu connaissance de l'identité de cette personne si ça n'avait pas été le cas, et de son agresseur, parce que l'agresseur a fui immédiatement, sauf qu'il avait été filmé. Alors, tout ceci, ce n'est pas seulement pour rassurer la population, c'est pour rapidement trouver aussi les auteurs de ces infractions. Mais écoutez, ce n'est pas le seul exemple, il y a eu d'autres méfaits, malheureusement, mais grâce à la vidéoprotection, on a pu identifier les malfaiteurs. Je dis simplement cela.

Juste un dernier mot et c'est peut-être la réponse par rapport à l'intervention de M. Bergé, on a aussi une approche patrimoniale de la rue Maubec. Il faut considérer que le quartier Saint-Esprit a une valeur patrimoniale équivalente au Grand et au Petit Bayonne. Je ne le dis pas pour faire plaisir aux Spiritains, parce que c'est objectivement le cas. On le sait depuis longtemps. Je ne sais pas pourquoi, je n'étais pas là, vous non plus, pourquoi en 1975, quand on a prescrit le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, on n'a pas inclus le quartier Saint-Esprit. Je n'ai pas de réponse à cette question. Mais ça aurait parfaitement pu faire l'objet de ça. Alors, on va faire quelque chose qui n'est pas aussi lourd que le secteur sauvegardé, mais qui s'appelle l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, dont la terminologie est modifiée avec la récente adoption de la loi CAP (Création Architecture et Patrimoine). Et donc, nous voudrions doter le quartier Saint-Esprit de cet outil de protection patrimoniale, ce qui donne un signe fort de la volonté qui est la nôtre, pour ce quartier.

Bon, on a un peu divergé, mais c'est normal, on ne vous en veut pas Mme Wagner. Et je vous propose de voter la délibération qui concernait la délégation... Il n'y a pas de vote. C'est vrai. Alors ça va encore plus vite. On donne acte.

Pas de vote.

M. le Maire : Le rapport n° 6, Mme Bisauta, vous allez le présenter, s'il vous plaît.

6. Convention annuelle de partenariat (2016-2017) avec l'association Unis-Cité dans le cadre du service civique.

Mme Bisauta : Le plus rapidement possible, même si je considère que c'est un rapport très important. Il concerne la convention annuelle de partenariat avec l'association Unis-Cité dans le cadre du service civique.

Le dispositif de service civique ayant donné entière satisfaction depuis ces quatre dernières années, une convention triennale (2015-2018) a été signée à compter du 1^{er} juillet 2015. Par ailleurs, une convention annuelle doit être conclue chaque année afin de définir les différentes modalités du dispositif à venir. Ainsi, pour la période de mi-octobre 2016 à mi-juin 2017, Unis-Cité mobilisera 18 volontaires sur les missions décrites en note explicative de synthèse, la subvention correspondante allouée par la Ville étant fixée à 65 451,20 €.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes du dispositif présenté et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat pour la période 2016 avec l'association Unis-Cité.

Juste un mot pour dire que la Ville de Bayonne a été, en Aquitaine, une des premières après Bordeaux et Mont-de-Marsan, à mettre en place ce service civique. Qu'au bout de quatre ans, c'est à la satisfaction de notre municipalité. Nombres de missions sont exercées dont nous sommes convaincus qu'elles sont un plus pour les différents publics qui sont intéressés par ces missions. Dire aussi que, même si ça dure neuf mois, et je le répète souvent, c'est assez étonnant de voir comment les jeunes dans ces neuf mois, trouvent souvent soit leur voie, soit modifient les intentions qu'ils avaient, professionnelles ou d'études. Etonnée aussi, et beaucoup d'entre vous participent à ce jury, à ces entretiens de fins de missions, où ils disent que ça leur a permis de trouver confiance en eux-mêmes, de mieux s'inscrire dans la société, mieux fonctionner en groupe, à tel point que chaque année, nous adaptons et modifions un peu les missions en fonction de l'expérience de l'année passée. Je crois qu'il faut être très souple là-dessus et qu'il faut tirer les leçons de ce qu'il s'est passé, année par année. Et nous travaillons avec Unis-Cité pour l'année prochaine à envisager une partie de service dit « inversé » où ce ne sont pas les jeunes qui s'adaptent aux missions proposées, ce sont des jeunes qui font un projet que le service civique permet de porter. C'est un effort pour la Ville d'accompagnement, d'encadrement, c'est aussi un effort financier, mais c'est un plus pour nous et pour les Bayonnais, le service rendu aux Bayonnais. Et je crois que c'est aussi un accompagnement de ces jeunes, important pour ce qu'on appelle maintenant la citoyenneté, un mot si souvent employé, mais surtout pour leur permettre à la sortie souvent de parcours scolaires qui sont quelques fois un peu heurtés, de prendre un peu pied dans la vie sociale.

M. le Maire : Merci Mme Bisauta d'avoir rappelé l'importance de ce projet. Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est effectivement une délibération importante, parce que notre groupe, Bayonne Ville Ouverte, soutient cette convention de partenariat avec l'association Unis-Cité qui est très active au Pays basque. Anglet s'est aussi engagé en faveur du service civique, il y a plusieurs mois.

En quelques mots, je souhaiterais mettre en perspective cette délibération avec le projet de loi « Egalité et citoyenneté » qui vient d'être voté en 1^{re} lecture le 6 juillet dernier par l'Assemblée nationale. Ce texte a été décidé après les attentats de Paris, qui ont mis au jour les fractures de la société française. Et après l'attentat de Nice, le constat est plus que jamais d'actualité. Face à cela, le Gouvernement et le Parlement ont souhaité renforcer l'action pour rassembler tous les Français et notamment les plus jeunes autour des valeurs de la République. La loi consacre le service civique comme une politique majeure en faveur de la jeunesse et donne des moyens désormais.

En tant que parlementaire, je me suis mobilisée aux côtés de mes collègues, pour maintenir les fondamentaux qui font la force et le succès du service civique, à savoir sa durée qui est augmentée de 6 à 12 mois et son intensité : aujourd'hui, au minimum, le service civique peut être de 24h par semaine avec plein de possibilités d'adaptation, notamment pour des jeunes qui suivent par exemple les festivals en région parisienne. Ce service civique, vraiment pour les jeunes, représente une pause citoyenne dans leur parcours, très distincte des autres formes de bénévolat et de volontariat, justement parce c'est une période de la vie intense, de don de soi mais aussi de développement personnel et d'apprentissage. Le jeune qui s'engage donne un temps conséquent de sa vie à la communauté et donc à la collectivité. C'est ce qui lui permet de gagner en retour les savoir-faire qui sont transversaux, il y a véritablement un échange, qui lui seront utiles dans le reste de son parcours, pour vivre, on le sait on a un retour aujourd'hui, une expérience de vie et de travail qui est assez formatrice pour ces jeunes et très valorisable.

Le débat parlementaire a permis d'enrichir le dispositif notamment sur 4 points que je voulais vous énoncer. D'abord, le dispositif est ouvert à tous les étrangers titulaires du titre de séjour pluriannuel, à tous les étudiants internationaux, ce n'était pas le cas et également à ce qu'on appelle les « talents » étrangers. Ensuite, à tous les réfugiés qui sont présents sur le territoire et c'est un amendement que j'ai porté et qui a été voté. Désormais, le service civique sera valorisé dans le cadre des diplômes. On pourra en tenir... ça sera une note complémentaire au baccalauréat et également dans tous les autres diplômes d'études supérieures, ça sera un plus apporté pour le diplôme. Et enfin, on ouvre le service civique à tous les bailleurs HLM, je leur ai écrit pour leur dire qu'ils puissent s'y préparer et ainsi qu'à toutes les entreprises, c'est important ce service public.

Donc c'est vraiment une montée en puissance de ce service civique, et également, l'Etat accompagnera pour qu'il puisse y avoir à côté, des actions de formation et dès le début du service civique, il y a tout un ensemble d'accompagnements également sur le plan médico-psychologique. Je souhaitais porter ces évolutions récentes à la connaissance de l'ensemble des collègues puisqu'il faut le reconnaître, Bayonne est une collectivité assez exemplaire en la matière, puisque intégrer 18 volontaires, c'est vraiment un choix politique fort que nous saluons.

M. le Maire : Merci Mme Capdevielle. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose.... Oui, M. Bergé.

M. Bergé : C'est juste une question. A titre professionnel j'ai eu l'occasion de travailler avec des services civiques et on avait un suivi sur l'intégration professionnelle, sur... voir sous quel délai ils trouvaient un emploi... Cela serait pas mal avec le recul, qu'on commence à avoir là-dessus une visibilité, parce qu'il y a ce double rôle : la formation pour eux mais aussi l'aide à l'intégration professionnelle et voir statistiquement ce qu'on aurait sur le recul global.

Mme Bisauta : C'est fait, c'est prévu par Unis-Cité. Je suis, tant que faire se peut, l'ensemble des volontaires qui ont été en mission de service civique. Nous avons les retours et ça a été présenté à la commission Développement durable où j'ai souhaité que l'ensemble des missions, les statistiques et ce qu'ils arrivent à savoir du parcours ultérieur, soient communiqués. C'est un débat que nous avons souvent. Ce n'est pas toujours facile parce qu'ils ne restent pas forcément sur le territoire, mais Unis-Cité fait un effort très important dans ce sens et nous sommes très attentifs. Nous avons présenté cela à la commission et il y a d'ailleurs un diaporama qui peut être transmis aux élus qui le souhaitent.

M. le Maire : Bien. Je mets aux voix cette délibération n° 6, concernant la convention avec l'association Unis-Cité. Il n'y pas d'abstention, ni de vote contre. Donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Le rapport qui suit, je vais en lire le résumé, car je pense qu'il donnera lieu à débat.

SPORTS

7. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

M. le Maire : La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, tête de proue du rugby bayonnais, est devenue en toute logique un des vecteurs de communication privilégiés de la commune.

Véritable vitrine nationale et internationale pour Bayonne, elle participe non seulement à la promotion de l'image de la cité, mais aussi au renforcement de sa cohésion sociale et à la vitalité économique et touristique du territoire. Aussi, pour la saison 2016-2017, il est donc proposé au travers d'un contrat de prestations de services, d'acquiescer auprès de la SASP des prestations de communication sur divers supports, visant ainsi à rapprocher et à associer le nom et l'image de la ville à celle du club. Afin de pouvoir ajuster la proposition commerciale aux besoins identifiés pour chaque rencontre, il est proposé de conclure, dans les conditions décrites en note explicative de synthèse, un accord-cadre à marchés subséquents, le montant maximum de ces derniers étant fixé à 540 000 € HT pour la saison 2016-2017.

Il est demandé au conseil municipal de m'autoriser à accomplir tous les actes nécessaires pour signer, exécuter et régler cet accord-cadre.

Je vais juste préciser, M. Etcheto, je vous donne la parole, que nous avons consacré une réunion de la commission générale à ce sujet, à d'autres sujets aussi d'ailleurs, mais que donc nous avons présenté en détail l'architecture de cet accord-cadre et donc je voulais juste le préciser pour dire qu'il ne sera peut-être pas nécessaire de revenir sur chaque détail. C'est ce que j'ai pensé effectuer en ne lisant pas l'intégralité du rapport. M. Etcheto, vous avez la parole.

M. Etcheto : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Justement d'ailleurs c'est aussi à la lumière de l'architecture globale qui nous a été présentée en commission préparatoire, y compris le rappel de la subvention, à proprement parler qui elle serait proposée en délibération à l'automne, si j'ai bien compris, que je vais m'exprimer là.

M. le Maire, vous nous demandez avec cette délibération de pérenniser l'aide supplémentaire offerte par la Ville à l'Aviron Rugby Pro au début de la saison dernière, pour un montant que vous chiffrez à 540 000 € HT, ce qui signifie pour la Ville près de 650 000 € TTC, puisque là, nous ne nous ne récupérerons pas la TVA bien entendu. J'ai dit supplémentaire, car cet aide vient s'ajouter à la subvention habituelle de quelques 700 000 € que vous nous présenterez à l'automne.

Il faut donc faire le total, bien sûr : le soutien à l'Aviron Rugby Pro coûtera à la Ville 1,350 M€. La comparaison s'impose avec le soutien accordé par la Ville lors de la dernière saison en Top 14, qui avait été décidé lors de la mandature précédente. Subvention et prestations de communication s'élevaient ensemble à 900 000 €. Le calcul est aisé : c'est une augmentation de 450 000 €, soit 50 % du montant. À l'heure de la raréfaction de l'argent public, chacun appréciera, et notamment l'ensemble du monde associatif à qui l'on demande au même moment de se serrer la ceinture. Autre comparaison, sur cette base-là, sur la mandature, c'est l'équivalent que vous prévoyez à peu près, pour le PPI sur les écoles bayonnaises.

Le plus inacceptable c'est qu'il s'agit là, M. le Maire, de la facture de vos errements sur l'Aviron Bayonnais Rugby Pro. Tout le monde se rappelle comment à force de louvoyer sur l'affaire de la fusion, en l'encourageant d'abord en sous-mains, puis en la lâchant sans gloire, vous vous êtes ficelé, M. le Maire. Vous êtes désormais contraint de dire amen à tout ce que les hommes providentiels vous demandaient. Vous êtes désormais un maire faible devant une présidence du rugby pro en position de force et ce sont les contribuables bayonnais qui en font les frais. Nous avons beaucoup de respect pour les présidents de l'Aviron Rugby Pro, présents en partie dans la salle d'ailleurs, et nous leur tirons notre chapeau pour le travail accompli cette année, mais ils mériteraient des interlocuteurs plus exigeants et moins complexés en la matière que vous ne l'êtes.

Permettez-moi de revenir maintenant sur ce que nous avons exprimé lorsque vous nous aviez proposé pour la première fois l'augmentation de ce marché de prestations il y a quelques mois,

pour la saison dernière. Voilà ce que je disais, je ne vais reprendre toute ma déclaration je vous rassure, en substance au nom du groupe : « Nous sommes prêts à souscrire ou du moins à ne pas nous opposer à cette aide exceptionnelle mais à condition précisément qu'elle reste extraordinaire. C'est pourquoi je vous précise d'ailleurs de la manière la plus claire que nous ne revoterons en aucun cas l'année prochaine ce supplément, et qu'il faudra donc que l'on en revienne dans les exercices à venir au montant de soutien antérieur de la Ville ». Voilà, ça vous donne déjà une petite indication sur ce que sera notre vote.

Mais j'ajoute enfin et surtout que notre vote sera un vote de défiance à votre endroit, M. le Maire, eu égard à la tromperie, et je pèse mes mots, à laquelle vous vous êtes livré sur ce dossier. En octobre dernier, après m'avoir reçu personnellement, ainsi je crois que Jean-Claude Iriart, vous nous aviez proposé un montant de 340 000 € pour ce marché de prestations au bénéfice de l'Aviron Rugby Pro, tel qu'il figurait d'ailleurs dans la délibération telle qu'elle était rédigée. Certains d'entre nous, au sein de notre groupe, en avaient alors accepté le principe et voté la délibération, j'en faisais partie, jugeant le montant raisonnable comme je viens de le rappeler. Or, vous l'avez par la suite porté en catimini à 540 000 €, profitant de ce que permettait le système des marchés à bons de commande. Et je dirais que si on n'avait pas gratté dans quelques annexes, à l'occasion d'une autre délibération, l'affaire serait passée encore inaperçue. Le procédé est évidemment détestable car il participe de la dévalorisation de la parole publique et du discrédit du politique en général. Les Bayonnais ne peuvent pas accorder crédit à la parole de leur maire, sur ce sujet comme sur bien d'autres. Cela se sait parfaitement dans la ville. Et c'est n'est pas la moindre des raisons qui nous fera voter contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci. M. Iriart.

M. Iriart : Il est préférable que j'intervienne dans la foulée et que ...

M. le Maire : Oui, c'est préférable que vous interveniez immédiatement. On répondra en bloc.

M. Iriart : Je voulais juste rappeler à mon tour, mais vous l'avez fait en propos introductif que cette réunion du conseil municipal fait suite à une réunion d'information ouverte à tous les conseillers municipaux, où pour la première fois vous nous avez présenté vos intentions concernant l'ensemble des opérations financières liant la Ville au club Aviron Bayonnais Rugby Pro : la subvention annuelle versée par la Ville, les redevances d'occupation payées par le club, les prestations de service achetées par la Ville. Cette initiative fait suite à une pratique antérieure, où les différentes délibérations nous étaient présentées de manière cloisonnée, au gré du rythme des conseils municipaux sans nous donner la possibilité de débattre publiquement en toute transparence vis-à-vis des Bayonnais sur l'ensemble des relations liant le club et la Ville.

Cette initiative de cette réunion préparatoire fait suite également à l'épisode malheureux d'il y a quelques mois où nous avons appris fortuitement que le marché de prestations estimé dans un premier temps à 384 000 €, au moment où il avait été voté, avait bénéficié de commandes supplémentaires à hauteur de 200 000 €, sans que les conseillers municipaux en aient été informés. Nous avons suffisamment contesté la pratique antérieure, pour espérer que l'organisation de cette réunion traduise la mise place durable d'un nouveau mode de traitement des questions relatives à l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, au sein de notre assemblée municipale. C'est d'ailleurs le premier grand service que nous pourrions rendre à cet opérateur majeur de la

Ville, que de débattre publiquement sur des bases claires. Nous savons tous combien dans l'action publique, la forme peut se révéler au moins aussi importante que le fond.

Cette remarque sur la forme ne doit pas cependant nous empêcher de nous intéresser au fond, c'est à dire au contenu des choix que vous nous avez présentés. Pour la saison 2016-2017, vous prévoyez de maintenir la subvention versée à la SASP au niveau de celui de la saison 15-16 qui s'achève, soit 650 000 €. Vous nous avez indiqué que la délibération correspondante nous serait présentée au début de l'année 2017, nous en reparlerons donc à ce moment-là. Aujourd'hui, vous nous soumettez le marché de prestations de service visant à acheter des prestations de communication au club.

Je pense qu'il est souhaitable d'en refaire rapidement l'historique pour que les Bayonnais comprennent bien. Ce marché était de 150 000 € TTC, il y a deux saisons en 2014-2015, ainsi que les années précédentes. Le 15 octobre 2015, pour la saison 15-16, vous avez adopté une délibération visant à augmenter cette aide, à un montant estimé de 384 000 € TTC. Nous avons voté contre cette délibération à l'époque, estimant que les efforts budgétaires en dépenses de fonctionnement imposés à l'ensemble des autres politiques sociales, éducatives, culturelles, sportives et aux autres acteurs de la Ville, devaient être, selon nous, partagés. Au final, ce marché de prestations, initialement de 150 000 € l'année précédente, estimé à 384 000 € en octobre 2015, s'est élevé en fait à 648 000 € pour la saison 2015-2016, soit une augmentation de 500 000 €. Aujourd'hui, pour la saison 2016-2017, qui démarre, vous redéfinissez les modalités de ce marché, en fixant un montant plafond à hauteur de ce même montant de 648 000 €.

Nous étions, il y a quelques mois, contre le fait que le rugby pro soit le seul acteur de la cité, à bénéficier d'une aide supplémentaire à hauteur de 384 000 €, alors que tous les autres opérateurs devaient subir une stagnation ou une diminution de leurs subventions. Nous serons donc forcément contre ce soir, dans le même contexte budgétaire toujours aussi contraint, que cette aide soit portée à 648 000 €. Je souhaitais à ce stade, rappeler que l'objet du débat de ce soir, ne porte pas sur l'opportunité d'aider ou pas l'Aviron Bayonnais Rugby Pro mais plutôt sur les modalités de cette aide au regard des autres choix budgétaires.

C'est pourquoi pour terminer, et très rapidement je vous le promets, dans le souci de contribuer à la définition d'une relation partenariale durable et apaisée entre la Ville et le club, et ce dans l'intérêt du club, je souhaiterais faire part, en quelques mots, du dispositif que nous préconisons.

Si nous étions en situation de décider la politique municipale, nous proposerions aux responsables de la SASP de travailler en concertation à la définition d'une convention cadre, pluriannuelle, visant à se doter d'un cadre commun stable pour une période d'au moins trois ans : première proposition.

Deuxième proposition : nous chercherions, à ce que cette convention cadre héberge, afin d'une plus grande lisibilité vis-à-vis des citoyens, l'ensemble des opérations financières liant la Ville et le club, les conditions de mise à disposition des bureaux, du stade et des équipements, le volet communication dont bénéficie la Ville et ses acteurs économiques via le rayonnement du club, l'aide apportée par la Ville au titre des missions d'intérêt général que remplit le club dans les secteurs de l'éducation et de la cohésion sociale afin d'enraciner encore plus le club dans sa ville.

Troisième proposition : nous renforcerions ces missions d'intérêt général, plus structurantes de notre point de vue que le simple volet communication.

Quatrième proposition : nous intégrerions, à cette convention cadre, le volet formation des jeunes géré par l'association Aviron Bayonnais Rugby, afin de fonder une position de la Ville vis-

à-vis des deux entités indissociables de la famille rugby de l'Aviron Bayonnais. Un club : une convention.

Cinquième proposition : nous intégrerions aussi les dépenses prévisionnelles d'investissement à réaliser dans le domaine de l'entretien et de la réhabilitation du stade et des équipements mis à disposition du club afin que les deux partenaires, Ville et club, puissent s'appuyer sur une lisibilité pluriannuelle mieux à même d'offrir au club le cadre à moyen terme dont il a besoin pour se consolider.

Sixième proposition : nous chercherions aussi à éclairer les travaux préparatoires de cette convention d'une analyse fine des retombées économiques du club dans la ville, en confiant cette analyse à un opérateur extérieur.

Enfin, septième proposition : concernant les modalités de préparation de cette convention cadre, nous aurions aussi à cœur d'y associer les élus de l'opposition, dans le souci de structurer une relation Ville-club durable, assise sur des principes, autant que faire se peut, partagés dans le plus grand intérêt du club et de sa consolidation.

Voilà ce que nous souhaitons soumettre au débat, au-delà de la seule délibération de ce soir, soumettre à votre réflexion et à celle des responsables de la SASP, dans le souci de concilier une gestion partagée des efforts budgétaires et un accompagnement ambitieux de l'un des acteurs majeurs de notre ville.

M. le Maire : Merci, M. Iriart. Je voudrais donner quelques réponses rapides sur ces deux interventions, qui sur la forme ne se ressemblent pas du tout. Parce que vous aimez distinguer le fond et la forme, je vais répondre à tous les deux en même temps.

Ecoutez, M. Etcheto, vous essayez de m'atteindre à chaque séance du conseil municipal, la fois dernière c'était pour dire que j'étais l'auteur d'un délit de favoritisme. Tout à l'heure vous n'avez non pas regretté vos propos, parce que vous dites que vous n'enlevez rien, je viens de vous expliquer qu'une ordonnance est venue donner raison à la procédure qu'on a suivie. La nature revient au galop et vous voilà à nouveau sur le même prisme. Alors, moi je ne vais pas rentrer sur ce registre-là, savoir qui est fort, qui est faible... Ce que je sais, et je le sais déjà depuis un peu de temps, je le sais plus encore depuis que je suis maire de cette ville, c'est que les rapports du club et de la ville sont des rapports qu'on ne va pas mettre nécessairement dans les carcans administratifs, et qu'une approche techno qu'on aurait des relations entre le club et la Ville, enlèverait beaucoup de l'âme qui traduit justement la qualité des relations qui existent entre ces deux entités.

Alors c'est vrai, nous avons vécu une année passée, et je ne vais rappeler ce qui s'est passé, parce que vous le savez parfaitement et que vous êtes tous évidemment, je le sais, des soutiens de l'Aviron Bayonnais, et que nous avons été ravis de voir que notre club, dont on ne pensait pas qu'il pouvait sortir du Pro D2 en une année, a réussi cet exploit. Nous avons considéré qu'il ne fallait pas lâcher l'aide qui lui était nécessaire à un moment où, effectivement et là aussi c'est un aspect des choses que j'ai un peu découvert dans mes fonctions de maire, c'est que les aspects financiers touchent également à l'humain et que lorsqu'on a affaire à une équipe et quand je parle d'une équipe, c'est bien sûr les sportifs mais c'est également les dirigeants, il est capital de montrer qu'une ville est à côté et derrière eux. Et pas seulement en étant présents aux matchs mais aussi, tout simplement en comprenant ce qu'est l'évolution du modèle économique du rugby dans ce pays que j'ai découvert aussi. Mais je pense que tout le monde observe l'évolution de ce modèle économique. Aujourd'hui, les choses ne s'organisent pas comme avant. Là vous reprochez presque le coup par coup, oui. Dans la saison qui est passée, c'est vrai qu'on n'imaginait pas nécessairement que nous resterions dans le premier tiers du classement de Pro D2 et à la fin on n'avait pas forcément conscience qu'on se

trouverait en demi-finale et finalement en finale. Alors, on aurait lâché le club dans des moments où il avait à la fois besoin de notre aide morale et aussi de notre soutien financier.

Mais, je voudrais dire ici, il ne faut pas se tromper, que ce qu'on fait avec ce club, c'est un investissement. Et il va falloir tout à l'heure que nous votions et nous prendrons chacun nos responsabilités. Je connais la responsabilité des membres de ma majorité sur ce sujet. C'est un investissement, le travail qu'on fait pour le club. Et ce dont on parle là, à l'instant, ce n'est pas qu'une question juridique d'un accord-cadre qu'on signerait, etc. Il se trouve que le code des marchés a été modifié récemment et qu'il permet en effet, de pouvoir faire qu'on fixe un plafond : 540 000 € c'est le plafond. Alors c'est vrai c'est aussi la somme que nous avons, l'année passée, consacrée pour la communication avec l'Aviron Bayonnais. Mais je dis que c'est un investissement parce que, voyez-vous, on a fait le pari, et on a gagné, c'est que le public serait aussi présent. Et il n'y a pas eu de jour où nous recevions au stade Jean Dauger où on était moins de 9 000. Ça m'a été confirmé par les services, par nos dirigeants. Je sais ce qu'est, parce qu'on me l'a dit évidemment, la moyenne de fréquentation des stades de Pro D2, qui n'ont rien à voir avec le nôtre. Je sais aussi, parce qu'on me l'a expliqué, qu'on a beaucoup parlé de nous, alors même que nous étions en Pro D2. Ce qui veut dire que le soutien qu'on apporte à ce club, c'est un investissement qu'on fait sur l'image que ça renvoie. Vous le savez d'ailleurs, je n'essaie pas de vous convaincre, mais comme je suis attaqué sur ce terrain, il faut bien quand même que j'explique la raison de ma faiblesse, si c'était une faiblesse. J'ai la faiblesse de penser, et c'est peut-être ma force d'ailleurs, que l'investissement sur l'Aviron Bayonnais vaut bien d'autres investissements.

Comparer ça aux bâtiments scolaires et aux travaux qu'on fait dans nos écoles, ce n'est pas sympa. Ce n'est pas sympa surtout vis-à-vis de nous qui avons augmenté considérablement les investissements dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement concernant les écoles. Alors dire aujourd'hui que c'est l'équivalent de ce que l'on met pour l'investissement dans les écoles, écoutez, vous pouvez faire toutes les comparaisons que vous voulez, moi je ne compare pas des choses qui sont importantes les unes par rapport aux autres. C'est sans complexe, voyez-vous, que l'on assume la position qui est la nôtre. Au point qu'on a fait une commission. Et vous nous en félicitez M. Iriart, merci. Pour dire en toute transparence quels étaient tous les éléments de l'architecture de nos relations avec le club de l'Aviron Bayonnais. Du reste on va jusqu'à produire pour ce soir, c'est à la disposition de qui le voudra, y compris des représentants de la presse, un document qui synthétise la présentation que nous avons faite. On nous a quelques fois reproché de ne pas être suffisamment clairs.

Ne parlons pas du passé, ça on ne peut pas dire qu'on ne soit pas clair là-dessus. Les votes le seront aussi. Il y aura ceux qui considéreront qu'on peut faire un pari que le soutien qu'on apporte à l'Aviron Bayonnais par les prestations qu'on leur demande, parce que figurez-vous que cet accord-cadre, son intérêt c'est aussi qu'on adapte au fur et à mesure de l'avancement de la saison, les supports de communication qu'on croit être les plus pertinents pour faire valoriser l'image de notre ville. Il y a une souplesse que le code nous permet désormais. C'est pour ça qu'on entre dans un nouveau système qui est cet accord-cadre. Alors 540 000 € est un plafond. On n'est pas en train de dire qu'on sera nécessairement à 540 000 €, mais on n'est pas en train de vous dire qu'il ne faudra pas 540 000 €. Parce que si, en effet, la saison se passe dans des conditions que l'on peut espérer, et bien il n'y aura aucune espèce de raison, non plus, pour qu'on puisse considérer que l'image de notre ville continue à être servie par notre position sur ce dossier. Alors je n'irai pas plus loin parce que la séance va être longue, j'ai développé l'essentiel de notre argumentaire à grands traits. Je vous ai entendu, et vous avez été parfaitement clairs là-dessus. Et bien nous ne sommes pas d'accord. Et bien on va voter. A moins que vous vouliez intervenir Monsieur. Rapidement s'il vous plaît, on vous écoutera bien sûr.

M. Etcheto : Ce sont des sujets et des sommes importantes, donc elles méritent quand même qu'on en discute un petit peu. Vous n'aimez pas les reproches qu'on vous fait, mais malheureusement, il y a lieu de vous les faire. Et évidemment, je les réitère une nouvelle fois, tant sur la forme, d'ailleurs que sur le fond.

Rapidement, justement, parce que j'ai parlé de tromperie à cet égard-là, et je maintiens évidemment ce que j'ai dit. Ce marché à bons de commande, la manière dont vous nous l'avez présenté en octobre dernier était purement scandaleuse, mais je voudrais bien savoir, vous parliez de transparence, parce que nous n'avons pas encore le bilan total, aujourd'hui à ce jour, du marché à bons de commande pour la saison précédente tel qu'il a été exécuté. Parce que j'aimerais bien avoir une réponse. On nous l'a indiqué à 540 000 €, donc il y a quelques semaines, je parle hors taxe, mais visiblement, il a dû être encore augmenté comme on le voit d'ailleurs dans le compte-rendu des décisions du maire, de 15 000 € HT, avec la décision en date du 27 mai 2016, d'augmenter une part de ce marché, de le porter de 100 000 à 115 000 € HT. Donc encore une fois, moi pour la transparence, je ne serai pas aussi optimiste que mon collègue Jean-Claude Iriart, certes il y a eu du progrès dans la présentation, mais pour le reste, tout ça reste d'une grande opacité.

Je voudrais quand même aussi en témoigner avec l'histoire de tous les projets autour du stade, du centre de formation qui concerne la Ville, bien entendu. Et je ne crois pas qu'à ce sujet-là, la Ville, la municipalité fasse preuve de la plus grande transparence dans ses relations avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro puisque tout ce que nous savons ici, en tant que Bayonnais, nous le savons justement en tant que Bayonnais, que lecteurs de journaux. L'Aviron Rugby Pro s'exprime à l'occasion publiquement. En revanche, en tant que conseillers municipaux, nous n'avons jamais eu aucune information, nous serions presque les derniers dans la ville à être au courant des projets et des discussions qui se nouent. Donc je crains que sur la question de la transparence, les progrès soient tout à fait relatifs.

Pour le reste, oui, vous êtes bien gêné pour répondre sur les faits. Je ne suis pas l'approche technocratique à laquelle vous faites allusion. Ici comme d'autres d'ailleurs autour de cette salle, je ne nourris aucun complexe sur les relations avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro. Et je ne suis pas obligé comme vous d'en faire des tonnes, pour justifier des positions, ou une adhésion tardive équivoque en particulier comme on l'a vu, l'an dernier sur le dossier de la fusion. Ce qui est malheureux, c'est qu'aujourd'hui, vous vous rachetez un petit peu de vernis bleu et blanc, mais avec l'argent du contribuable et ça, M. Etchegaray, nous serons là pour le dénoncer à chaque fois. Parce que ne croyez pas que vous renforcez l'Aviron de cette manière-là. Le résultat d'ailleurs, du vote autour de la salle en témoignera, vous le fragiliserez dans la ville, parce qu'effectivement le club et le soutien à ce club mériteraient une unanimité. Mais la position que vous prenez et que vous faites prendre à votre majorité, d'ailleurs je pense que certains y adhéreront avec quelques réticences intérieures, ne permet pas justement ce consensus autour du club qui le mériterait.

M. le Maire : Bien. Je ne vais pas reprendre là-dessus, les 15 000 € dont vous parlez, ils sont compris dans les 540 000. Je n'irais pas plus loin. Donc vous pouvez gloser... ils sont compris dans les 540 000 €. Vous pouvez gloser le temps que vous voulez, je vous dis qu'ils sont compris dans les 540 000 €. Alors ... Non écoutez, si vous voulez un peu de comptabilité...

M. Etcheto : C'est assez grave, puisque les 540 000 €, nous en sommes informés depuis le conseil municipal, je crois que c'est Jean-Claude Iriart qui avait relevé, du mois d'avril. Or les derniers 15 000 € supplémentaires sont justifiés par la participation de l'Aviron Bayonnais à une demi-finale de Pro D2 et la décision date du 27 mai 2016. C'est-à-dire que vous aviez déjà prévu, vous saviez déjà que l'Aviron... bon je salue votre optimisme, bien entendu, vous saviez

déjà que l'Aviron allait recevoir une demi-finale à domicile.... Au mois d'avril pour le mois de mai !

M. le Maire : Ça non, mais... je ne le savais pas.... Mais je vous dis que les 15 000 €...

M. Etcheto : ... il y a un véritable problème.

M. le Maire : Du favoritisme peut-être ! Il va falloir changer de registre. Je vous dis qu'ils sont compris dans les 540 000 € et c'est tout. Alors maintenant.... Si vous voulez on s'en expliquera devant des chiffres ... Mais M. Etcheto, ne vous énervez pas !

M. Etcheto : ... Je crois que tout le monde autour de cette table, je ne suis pas du tout nerveux, tout le monde autour de cette table, à l'ordre du jour.... Ayez un petit peu de sérénité et de courtoisie pour laisser finir vos interlocuteurs... Tout le monde autour de cette table, tous nos collègues ont devant les yeux l'ordre du jour précis, et je les invite à se reporter à la décision du maire en date du 27 mai 2016 : « Marché de prestations de communication et de promotion de la Ville conclu avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro - montant contractuel de ce type de prestation porté de 100 000 € HT à 115 000 € HT ». Or si elle était déjà comprise dans le montant de 540 000 € en avril, ça montre un petit peu la sincérité de ce marché.

M. le Maire : On reste dans l'épure des 540 000 €. Mais, M. Etcheto, on ne sera pas d'accord là-dessus ce soir, ce n'est pas grave. De toute façon, vous allez voter, on va voter et puis je demande ceux qui s'abstiennent, ceux qui votent contre, ceux qui ne prennent pas part au vote, excusez-moi.

Nous avons des... l'explication étant dans le fait, je le dis ici pour ceux qui ne le sauraient pas, nous avons des actionnaires qui, eu égard à leur statut d'actionnaire, ne leur permet pas de prendre part au vote et c'est le cas de Mme Meyzenc, Mme Durruty, M. Soroste pour lequel elle vote, de M. Laiguillon et de P. Neys.

Alors non-participation au vote et contre, vous venez de le manifester, donc dix voix contre. La délibération est adoptée. Je vous remercie, je passe au rapport n° 8 et c'est un des volets contractuels de ce dossier, justement.

Mme Durruty, M. Neys, Mme Meyzenc et M. Laiguillon ne prennent pas part au vote.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas votent contre.

M. Iriart et Mme Wagner votent contre.

Adopté à la majorité.

8. Convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2016-2017.

Mme Duhart : Merci M. le Maire, chers collègues, la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro occupe de manière permanente, mais non exclusive, les installations et les emprises foncières du stade Jean Dauger. La Ville de Bayonne conclut chaque année cette mise à disposition par la signature d'une convention d'occupation du domaine public, stipulant le périmètre, la période et les conditions d'utilisation du stade, ainsi que le montant de la redevance versée par la SASP. Sur la base de ces éléments, le montant de la redevance annuelle au titre de la saison 2016-2017 s'établit à 190 000,00 € TTC. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP

Aviron Bayonnais Rugby Pro pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire : Merci Mme Duhart, y a-t-il des questions là-dessus ? Oui, M. Duzert, vous avez la parole.

M. Duzert : Merci, M. Le Maire. Chères et chers collègues, cette délibération n'est pas surprenante car elle est dans votre logique concernant les aides directes ou indirectes qui ne répondent pas à nos demandes de transparence vis-à-vis des contribuables bayonnais et des diverses associations œuvrant dans Bayonne.

D'abord les constats. En 2015-2016, lors de la descente du club en Pro D2, vous aviez réduit cette redevance au prétexte qu'une tribune ne serait pas utilisée, mais elle l'a été, les résultats et la mobilisation des supporters ayant été remarquables. Une moindre utilisation du stade ! Finalement, 16 matchs, 1/2 finale comprise en Pro D2 contre 13 + 3 européens en Top 14... Le tarif des abonnements était à la baisse et vous vous en félicitez, les abonnés, dont nous-mêmes, aussi.

Pour 2016-2017, vous nous proposez une légère augmentation de la redevance de 174 000 € à 190 000 €. Pour rappel, elle était de 214 000 € lors de la dernière année de Top 14. C'est donc un nouveau cadeau fait au rugby professionnel ou alors cette baisse correspond fortement à une baisse des coûts de fonctionnement du stade, mais nous en doutons fortement car aucun chiffre n'est fourni pour nous le prouver. A l'inverse, les abonnements, cette année, sont plus chers qu'en 2014-15, dernière année en Top 14 : 575 € en tribune honneur au lieu de 545 € et 365 € au lieu de 360 € en tribune Est pour reprendre deux exemples. Et là par contre, on dépasse certains standards.

Pour revenir à nos interrogations, je reprends nos arguments des années précédentes portés pour notre groupe par Sophie Herrera Landa, l'an dernier. Je la cite : « La loi, c'est le code général de la propriété des personnes publiques et la jurisprudence qui fournissent des éléments très précis relatifs au calcul de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les clubs professionnels. Cette dernière doit en fait intégrer trois dimensions.

Les deux premières sont, en quelque sorte, fixes. On les maîtrise à peu près bien, nous-mêmes, puisqu'il s'agit en premier lieu de la valeur locative, une sorte de loyer annuel calculé de manière théorique et d'autre part, une compensation des frais à la charge de la collectivité. En l'occurrence, les principaux postes de dépenses dans ce domaine sont la masse salariale liée au personnel qui est affecté au stade, totalement ou partiellement, les frais de fonctionnement, frais de nettoyage...

Les deux composantes que je viens de citer sont des composantes que la collectivité doit bien maîtriser, la dernière est plus difficile à maîtriser puisqu'il s'agit d'une part variable, qui doit prendre en compte les recettes commerciales que procure à la société sportive professionnelle, l'occupation du domaine public mis à sa disposition. Il s'agit dans le cas présent non seulement de la billetterie qui est souvent utilisée comme la seule donnée puisqu'elle est directement objective mais il y a également les buvettes, les panneaux publicitaires... Aucun chiffre n'est fourni pour justifier ces montants, ils nous seraient pourtant indispensables pour être en mesure répondre à ces questions ».

Nous n'avons toujours pas ces éléments détaillés demandés depuis fort longtemps : masse salariale des personnels et ETP mis à disposition, frais de fonctionnement, frais de nettoyage, puisqu'on n'a pas retrouvé de délibération concernant la nouvelle année. Nous demandons aussi depuis plusieurs années le point sur l'occupation des terrains bayonnais et en particulier sur ceux de Jean Dauger. Il y a la quasi-privatisation du terrain d'honneur, la mise à disposition

quasi permanente du terrain d'entraînement, un terrain synthétique neuf, nous attendons les données.

Nous venons de débattre sur le contrat de communication, dans le même temps. Cette très légère augmentation ne rattrape pas le niveau de la dernière saison en Top 14 et c'est une forme de subvention déguisée et dans le même temps, d'autres subventions ont déjà augmenté. Nous voulons des réponses concrètes et étayées, nos services en sont capables... reste la volonté politique. Vous ne pouvez pas tous les ans nous répondre que l'on ne demande pas les éléments avant le conseil municipal, vous aviez le temps de les préparer, je vous renvoie également aux échanges du conseil municipal du 15 octobre de l'année dernière, délibération 31, ça permettra de trouver plus vite.

Une question supplémentaire : vous nous aviez annoncé que l'autorisation d'occupation spécifique de la parcelle BW185 était éteinte car il n'y avait pas eu de permis déposé et de rémunération de versée pour l'occupation (il était dit à l'époque 425 € nets TVA), lieu d'un ex-futur centre de formation, siège, restaurant. Mais ceci est repris dans la convention, qu'en est-il réellement ? Nous n'avons pas eu de délibération du maire concernant un avenant de prolongation, or, le dernier datant du 30 juin 2014.

Merci pour vos réponses.

M. le Maire : Merci, Monsieur. C'est Mme Duhart qui va ... vous avez pris des notes, je vous laisse le soin de répondre si vous le voulez bien. Rapidement, si vous pouvez.

Mme Duhart : Je vais juste évoquer les éléments qui sont en ma possession. Donc, cette redevance est calculée sur la base des coûts de fonctionnement du stade, supportés par le budget de la ville, c'est-à-dire le nettoyage du stade avant et après match, les fluides et l'intervention des agents municipaux. Il y a également, deuxième point, la valeur locative des biens concernés et l'avantage retiré par le club pour l'occupation du stade. Le mode de calcul, c'est 1 % des recettes billetterie et abonnements. On l'a évoquée, cette redevance annuelle, au titre de la saison sportive 2016-2017 s'établit à 190 000 € TTC. On peut constater une hausse de 9 % de cette redevance par rapport à la saison précédente qui est justifiée par deux points : par une augmentation mineure des coûts de fonctionnement et une estimation à la hausse des recettes billetterie du fait de la remontée du club en Top 14. Voilà les éléments dont je dispose.

M. le Maire : Merci, Madame. Je ne suis pas sûr que vous arriviez à satisfaire les demandes qui ont été formulées, mais nous n'avons plus beaucoup d'espoir sur ce sujet. Je mets aux voix.... Mme Herrera, vous demandez la parole.

Mme Herrera Landa : Concernant la remarque que vous venez de faire, en fait c'est très simple comme ça a été dit dans les interventions précédentes, nous souhaitons davantage de transparence. Il est bien évident que quand on nous a sollicités pour soutenir le club, (vous avez parlé tout à l'heure de « front républicain », alors le mot est certainement galvaudé pour ce type de problème), mais tout le monde a répondu présent quand le club a été en difficulté et que vous avez effectivement d'une manière relativement fluide, fait circuler l'information et associé l'ensemble des composantes du conseil municipal à cette problématique.

Le problème qui se pose aujourd'hui est assez simple, c'est qu'on vous demande très simplement, d'abord je ne reviens pas sur ce qui a été dit précédemment, mais en l'occurrence, de remplacer des lettres par des chiffres, voilà. Comme on est sur un calcul qui est une proratisation de chiffres, on n'arrive jamais à obtenir les chiffres qui permettent d'arriver à ce résultat. A partir de là on pourra avoir une discussion, mais on n'est même pas en mesure de

discuter du montant puisqu'on n'a pas le chiffre qui permet de procéder au calcul. Donc, il ne s'agit pas de dire qu'on est satisfait ou pas, on demande simplement, comme pour le reste, de pouvoir avoir un débat qui est transparent à partir de données qui sont objectives et il n'y aura pas de souci.

M. le Maire : Mme Herrera, le fond et la forme. Voilà, vous savez, au fur et à mesure qu'on vous donne des éléments et on a fait une commission générale là-dessus, vous pouviez poser toutes les questions que vous voulez. Moi, je ne sais pas ce qu'il faut faire. On fait des commissions, on demande aux services de venir, on présente les choses, on vous communique les slides qui sont visualisés, j'avoue que je ne vois pas quoi de plus, on pourrait vous fournir. Vous voulez abriter un vote négatif sur des considérations formelles. Ecoutez, il n'y a aucun problème, vous assumerez vos responsabilités. M. Iriart, vous avez demandé la parole.

M. Iriart : Oui, merci M. le Maire. On n'avait pas prévu d'intervention sur ce rapport-là, qu'on se proposait de voter à l'inverse du précédent. Donc je voulais juste donner une explication de vote.

On avait bien pointé que le ... c'est un rapport qui vise à réactualiser le montant de la redevance que paye le club pour utiliser les installations du stade, donc en augmentation par rapport à l'an dernier. On a bien repéré que c'était encore 20 000 € inférieur à la situation d'il y a deux ans, mais pour nous, la situation la plus problématique, c'est celle qui nous a amenés à nous positionner dans le rapport précédent, c'est celle qui a fait que le marché de prestations de services a augmenté de 500 000 € sur un exercice, alors que dans le même temps, le CCAS a dû fonctionner en moyens constants, la Scène nationale a dû fonctionner en moyens constants, toutes les associations sportives de la ville ont dû fonctionner avec - 5 % de subventions. Je n'y reviens pas ; pour nous la vraie question, sur laquelle nous nous démarquons et sur laquelle je réitère les différentes propositions que j'ai formulées tout à l'heure, c'est ça le point fondamental.

En ce qui concerne la réactualisation de la redevance, on votera en faveur de ce rapport. Merci.

M. le Maire : Merci pour cette explication de vote. M. Bergé.

M. Bergé : Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais vu tout ce qui s'est échangé ce soir, je prends le trou, on va dire. J'espère que je vais réussir à en sortir, mais moi je fais partie de ces Bayonnais qui ont été traumatisés par ce qui s'était passé au moment du projet de fusion. La question que je me pose, c'est : est-ce que nous en avons retenu toutes les leçons ? Donc moi, je voudrais en débattre et on a du public aujourd'hui et c'est peut-être l'occasion d'évoquer certaines questions auxquelles on n'a toujours pas eu de réponse.

Là on parle de la redevance pour 190 000 €. Ça peut apparaître beaucoup d'argent. Simplement, quand on regarde le modèle économique de l'Aviron Bayonnais, on sait qu'entre abonnement et billetterie, entre Pro D2 ou Top 14, on tournera entre 2 et 3 M€ de chiffre d'affaires généré. Les subventions globalement de la mairie tournent autour de 1,5 M€. Globalement, tout ce qui est afférent à la ville de Bayonne est autour de 4,5 M€ sur le budget, je crois que le sponsoring global est autour de 4,3 M€. Donc en gros, globalement, le plus gros sponsor de l'Aviron Bayonnais, c'est Bayonne et les Bayonnais. Bon, quelque part, on peut s'en féliciter, mais on peut s'en féliciter quand on a « la main sur le club » et sur l'avenir du club et d'une certaine manière aussi de son actionariat. C'est pour ça que Jean-Claude Iriart a, tout à l'heure, évoqué plusieurs points sur lesquels il voudrait avoir une convention à long terme. Nous avons fait exactement la même demande lors du mandat précédent et nous ne l'avions pas obtenue.

Par contre il y a aussi quelque chose sur laquelle nous, on avait aussi demandé des garanties au moment de dire qu'on soutenait l'Aviron, c'était : quid de l'évolution de cet actionnariat ? Quid de l'actionnariat populaire, peut-être individuel ? J'aurais adoré tout à l'heure, moi et comme d'autres probablement de ce côté, pouvoir voter et lever la main et dire « je ne peux pas participer au vote » parce que je suis actionnaire de l'Aviron Bayonnais. Et il y a énormément de Bayonnais

M. le Maire : Oh ! Ne détournez pas les choses ! Vraiment...

M. Bergé : Non, Monsieur le Maire, le problème de la fusion...

M. le Maire : M. Bergé, ne vous cachez pas, assumez !

M. Bergé : Non, je n'assume pas, le problème de la fusion est venu de l'actionnariat. Il faut une fois pour toute quand même l'admettre ! La réalité, elle est là ! Donc, on pourra faire tout ce que vous voulez, tous dire qu'on est bleu et blanc, tant qu'on n'aura pas un élément et des certitudes par rapport à ça, on n'aura aucune certitude. Alors un conventionnement pluriannuel pourra nous amener quelque visibilité à moyen terme. Mais la réalité, quand même, c'est que si on avait la vraie volonté que les Bayonnais se réapproprient plus que par leur abonnement, comme moi-même et comme des milliers de Bayonnais, il faudrait donner la capacité, comme ça se fait dans d'autres pays et dans d'autres très grands clubs, si je parle du Barça, si je parle du Real Madrid, ce n'est pas un fantasme. Pourquoi à l'échelle bayonnaise, alors qu'on est en capacité de remplir un stade avec 12 000 personnes en Pro D2, on n'est pas capable de faire en sorte d'ouvrir le capital à des gens qui ont ce club dans le sang et qui veulent se l'approprier ? Je suis désolé, de voir ce débat et de se dire : « on se fait confiance, on a fait confiance, on a vu ce qui a failli se passer ». Il n'y aurait pas eu une mobilisation populaire, nous ne serions pas en Top 14, et nous ne nous appellerions plus l'Aviron Bayonnais. Et je dis « nous », parce que la réalité elle est là ! Et nous, nous étions dans cette salle et nous étions aussi en bas. Et les Bayonnais, si ...

M. le Maire : Vous allez réécrire l'histoire, M. Bergé.

M. Bergé : Non, non. Je ne réécris rien, ...

M. le Maire : Vous êtes un révisionniste !

M. Bergé : ... je sais le rôle qu'ont joué certains membres de votre majorité dans cette histoire-là, je sais le rôle qu'ont joué d'autres... On sait tous, tous les rôles. Ecoutez, on se connaît suffisamment à Bayonne, on sait tous exactement ce qu'il s'est passé. Maintenant, ce qu'on veut éviter, c'est qu'il se repasse exactement la même chose. Une fois pour toutes ! Et ce que vous demandent vos oppositions, pas votre opposition, celle qui vous plaît ou celle qui ne vous plaît pas, ce que vous demandent vos oppositions, et là, vous avez les deux en face de vous, c'est qu'une fois pour toutes, on remette l'Aviron Bayonnais dans le sens de l'unanimité. Et pour ce, il faut répondre à ces questions auxquelles nous n'avons toujours pas répondu. Et il se trouve que nous avons le droit à des réponses, parce que, comme je venais de vous le dire, à l'heure actuelle le plus grand sponsor de l'Aviron Bayonnais, c'est la ville de Bayonne et les supporters. Tout simplement. Il n'y en a pas de plus important.

M. le Maire : Bien, moi je ne suis pas capitaliste et je n'ai pas d'actions à la différence de certains de mes collègues à l'Aviron, donc je n'ai pas... oui, d'accord mais écoutez, moi je vous parle de l'actionnariat tel qu'il existe actuellement, et je vais passer aux voix. Non écoutez, non. On passe aux voix s'il vous plaît. Qui est Non mais attendez, vous n'allez pas m'obliger ... Je

vous ai dit, on a fait une commission générale, Monsieur, vous n'avez qu'à venir. Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ? Il n'y en pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?
M. Etcheto.

M. Etcheto : Oui, notre groupe s'abstient sur cette délibération, je pense quand même que vous pourriez répondre....

M. le Maire : Merci, M. Etcheto. Non, je vais vous dire franchement. Je suis un peu faible, et bien voilà un exemple de ma force, je ne vous donne pas la possibilité ...

M. Etcheto : Ne confondez pas autorité et autoritarisme, M. le Maire...

M. le Maire : M. Iriart, vous votez pour ?

M. Etcheto : C'est avec des excès de ce genre qu'on affaiblit la fonction.

M. le Maire : Délibération adoptée. Je vous remercie, rapport n° 9, Mme Duhart.

M. Etcheto : Ça vous embête. C'est vous qui êtes sur le bateau, bien entendu.

Mme Bisauta : ... vous n'êtes pas à l'école, vous êtes au conseil municipal !

M. Etcheto : Qui est à l'école ici ? Qui est à l'école, Mme Bisauta ?

Mme Bisauta : Changez de costume !

M. le Maire : S'il vous plaît, on passe au rapport n° 9. Il n'a pas été présenté... Mais Mme Herrera, j'ai clos le débat. On a voté.

Mme Herrera Landa : ... Je ne vais du tout parler de ce dont on vient de parler. Je veux dire que... juste une demande au président de la séance. A plusieurs reprises, on fait état des fonctions professionnelles des personnes qui sont autour de cette table. Je trouve pour ma part que c'est très dommageable. On est là en tant qu'élu de la République, on n'est pas là au titre de nos professions, nobles ou moins nobles pour certains, d'après ce qu'on entend. On entend de manière récurrente des critiques sur certaines professions. Je vous demande de faire régner l'autorité dans cette salle et d'éviter que ces remarques, qui sont particulièrement désobligeantes pour des fonctions que je ne pense pas être moins respectables que d'autres, soient tenues.

M. le Maire : Mme Herrera, j'ai exercé l'enseignement, sept ans de ma vie. Oui, moi aussi, voyez-vous. Je viens de l'enseignement, sept ans seulement, mais sept ans quand même, bien avant de devenir avocat. Et vous savez les avocats ne sont pas mieux traités que les enseignants, si vous voulez que je vous dise. Il faut être pompier pour avoir l'assentiment populaire. Pompier !

Mme Herrera Landa : Ce que vous venez de dire signifie que ça a bien identifié la fonction professionnelle qui est la cible de toutes les critiques, je vous en remercie.

M. le Maire : J'ai entendu, mais on a beaucoup d'autres professions qui sont critiquées. Mme Duhart, vous présentez le rapport n° 9.

Mme Bisauta : Je pense que ça s'adressait à moi, je n'ai rien contre la profession. Je parlais simplement de déformation professionnelle, ce qui n'est pas la même chose.

M. le Maire : Mme Duhart, allez ! Vous parlez fort !

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

9. Equipements aquatiques – Adoption des tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2016.

Mme Duhart : Les tarifs des équipements aquatiques, le centre aquatique des Hauts de Bayonne et la piscine Lauga, ont été actualisés par une délibération en date du 16 juillet 2015. Afin d'optimiser la gestion de ces établissements, il apparaît nécessaire d'adapter certains tarifs existants et d'en créer de nouveaux. En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs des deux équipements aquatiques, tels que présentés dans la note explicative de synthèse et applicables à compter du 1^{er} août 2016.

M. le Maire : Merci, pour cet... oui, Madame.

Mme Capdevielle : Deux mots, M. le Maire, chers collègues, concernant les tarifs. C'est bien qu'il y ait une harmonisation. Je voulais juste vous interroger, parce qu'on a été saisi à plusieurs reprises sur la question des ouvertures et des heures d'ouverture. Le samedi, le centre aquatique des Hauts de Sainte-Croix est fermé entre midi et deux, et par contre Lauga est fermé le samedi et le dimanche. Le dimanche, pas de problème, parce que le centre des Hauts de Sainte-Croix est ouvert le dimanche matin et qu'il y a énormément de monde le dimanche matin, mais c'est vrai que ça pose une difficulté ... Il faudrait voir une harmonisation pour le samedi, puisque les autres jours, en période scolaire, c'est aussi réservé aux scolaires, et s'agissant du centre aquatique des Hauts de Sainte-Croix, faire très attention aux périodes de fermeture en période scolaire. Il est arrivé à plusieurs reprises que cet équipement, qui est un bel équipement qui valorise le quartier et qui permet à des personnes qui n'habitent pas le quartier d'y accéder, soit ouvert aux périodes scolaires et pas fermé, pour l'ensemble des personnes qui puissent y venir. Je souhaiterais qu'il y ait vraiment une réflexion là-dessus et qu'il y ait une harmonie, de manière à ce qu'il y ait toujours, en fait, une piscine ouverte à Bayonne. Voilà, si vous avez compris ce que je voulais indiquer.

M. le Maire : Merci, Mme Capdevielle. Mme Duhart, très rapidement.

Mme Duhart : J'ai bien noté vos remarques, Mme Capdevielle. Donc, M. Jean Peytavin qui est ici présent juste à côté, a bien entendu également vos remarques. Je voulais juste revenir sur la délibération qui nous est présentée aujourd'hui. Donner quelques indications, précisions au niveau de l'uniformisation des tarifs entre les deux établissements aquatiques. Ça concerne le Pass jeunes de moins de 16 ans et les leçons de natation, parce qu'il y avait un écart de quelques centimes sur ces prestations entre les deux piscines, ça a été rectifié. Un tarif à la séance aussi, au niveau des créations de tarifs, pour les cours d'aquagym est prévu, ce qui va nous permettre de répondre à des demandes ponctuelles et également une précision sur le tarif d'1,10 € qui est destiné aux lycéens, et qui a été précisé. Pour le reste, les tarifications n'ont pas changé.

Mme Capdevielle : ... harmonisation. Je veux dire qu'il me paraît logique qu'une piscine, financée avec des fonds ANRU, ait un tarif qui ne soit pas plus élevé que les piscines de centre-

ville comme la piscine Lauga. Voilà, c'est ce que je veux dire, qu'on tienne compte également ... Cette piscine, il faut aussi que des gens du quartier puissent y accéder. Les tarifs sont corrects, ce n'est pas la question, vous comprenez ce que je veux dire ? Il ne faut pas que le tarif d'une piscine située dans ce quartier soit plus élevé que celui de la piscine Lauga.

Mme Duhart : Tout à fait.

M. le Maire : OK, on a compris le sens de l'intervention, je n'ai pas le sentiment qu'on ait des tarifs élevés, mais bon... Vous avez répondu Mme Duhart, c'est bon. Et bien, écoutez, on va passer aux voix, pour adopter ces tarifs : y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? S'il n'y en a pas, il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vous gardez la parole Mme Duhart pour présenter une motion de soutien. On vote rarement des motions, mais c'en est une, de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des JO et Paralympiques d'été 2024.

Adopté à l'unanimité.

10. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Mme Duhart : Le conseil de Paris s'est prononcé le 13 avril 2015 en faveur d'un engagement de la capitale française à organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Soutenue par le Comité national olympique et sportif français, cette démarche a trouvé une première concrétisation le 16 septembre 2015, lorsque Paris a été déclarée officiellement candidate par le Comité international olympique, au même titre que Budapest, Los Angeles et Rome. Si cette candidature constitue indéniablement un très fort levier d'attractivité pour Paris, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 trouve également un écho favorable dans l'ensemble du territoire national, et notamment auprès des collectivités publiques.

Pour les raisons évoquées en note explicative de synthèse qui relèvent d'un intérêt local, il est demandé au conseil municipal d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le CIO.

Alors si je peux me permettre, juste faire une petite remarque par rapport à cette délibération. Je tiens, par cette délibération, à souligner la bonne santé du sport bayonnais qui se mesure aussi par des résultats au plus haut niveau. En effet, il faut le savoir, dès les prochains Jeux Olympiques de Rio, deux athlètes de la section rame de l'Aviron Bayonnais, représenteront Bayonne avec fierté et courage : Mathieu Androdias et Perle Bouge. Lauriane Lissar, neskak à l'ASB fera également partie de cette délégation pour le rugby à VII. Je profite de cette délibération pour leur présenter publiquement, à tous les trois, tous mes vœux de succès sportif.

M. le Maire : Merci, on s'associe à votre déclaration Mme Duhart, et on vous remercie. Motion, il n'y a pas de vote ? Si, il faut voter. Ah, M. Etcheto, pardon, allez-y.

M. Etcheto : Oui, il y aura forcément un vote. On s'associe évidemment nous aussi au soutien aux sportifs bayonnais dans quelques semaines, de manière imminente pour les Jeux Olympiques de Rio.

Cette délibération-là nous a paru très surprenante, un peu hors de propos. Alors nous n'allons pas ouvrir de débat sur le fond pour gagner du temps. Mais je vous appellerais quand même

que nous avons proposé, il y a maintenant plus d'un an, de débattre ici même, dans le conseil municipal, d'une motion contre le Tafta, le traité transatlantique. Vous avez louvoyé à votre habitude sur cette demande et nous n'en avons plus jamais entendu parler. Elle me semblait plus importante pour l'avenir des Bayonnais. Donc, nous ne participerons pas au vote sur cette motion sur les JO de Paris, en espérant quand même que vous accédiez à notre demande sur notre demande de motion sur le Tafta. Il serait temps avant qu'il soit signé ou pas d'ailleurs. Je crois que c'est une question d'urgence désormais. Merci.

M. le Maire : Je vais vous répondre, M. Etcheto. Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : Pour ce qui me concerne, j'entends que cette demande de la mairie de Paris et de Mme Hidalgo, qui est très engagée dans la candidature de la Ville de Paris dans la mesure où c'est toute la France qui rayonnera si Paris est désignée pour les Jeux Olympiques, à travers un tel événement, que notre Ville est très sportive. Je voterai pour cette délibération.

M. le Maire : Merci Madame. Juste dire par rapport à la question du Tafta, en fait je vous avais indiqué ici, ça m'arrive quand même de considérer qu'il y a des sujets qui relèvent d'une compétence de la communauté d'agglomération. J'étais président encore de la Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour, lorsque j'ai proposé à mes collègues maires de la communauté d'agglomération de voter une motion, ce que nous avons fait, mais vous deviez être absent. Vous êtes souvent présent pourtant au conseil communautaire ou alors un peu assoupi, M. Etcheto ! Donc nous avons voté...

M. Etcheto : Je ne me rappelle pas de ça.

M. le Maire : Et bien moi je vais vous envoyer la délib. Voilà. Ou alors, c'est une réunion du bureau ? Ah ! Pardon. Non, mais c'est public quand même... c'est en bureau qu'on a délibéré.

M. Etcheto : Moi je ne fais pas partie du bureau !

M. le Maire : Non, je n'ai pas dit que vous y étiez, je croyais que c'était en conseil communautaire. C'est en bureau. Mais cela dit, c'est public, les décisions de bureau.... Oui, mais enfin on peut considérer... Attendez, Tafta, c'est la question liée à ... on ne s'est pas lavé les mains, j'étais président et c'est moi qui ai porté le rapport au bureau et qui ai donc soutenu, effectivement, le vote. J'ai même, personnellement, rédigé le rapport pour que la délibération soit bien conforme à l'accord de l'ensemble des maires de la communauté d'agglomération. Oui.

M. Etcheto : L'assemblée délibérante, c'est bien le conseil communautaire ?

M. le Maire : Oui, mais il y a des sujets qui peuvent relever du bureau et c'est ce qui a été fait. Je vous enverrai la décision du bureau. Et qui va vous satisfaire.

M. Etcheto : Le lieu de la démocratie, c'est quand même le conseil communautaire ou le conseil municipal et je pense que nous aurions pu avoir ce débat ...

M. le Maire : Une nouvelle leçon, merci !

M. Etcheto : Je suis désolé de jouer l'enseignant. Pardon, Sophie.

M. le Maire : Je ne parlais pas d'enseignant, il n'y a pas que les enseignants qui font des leçons... c'est une leçon de démocratie !

M. Etcheto : ... et voilà, je n'étais pas absent le jour de la motion, pour la bonne raison qu'elle n'a pas été proposée en conseil communautaire.

M. le Maire : Bien. M. Iriart, vous avez la parole.

M. Iriart : Juste, j'ai bien entendu votre explication. Ceci étant dit, l'intérêt d'une telle motion, c'est qu'elle soit publique. Donc qu'elle soit actée dans le cadre d'une réunion de bureau qui n'a fait l'objet d'aucune communication publique, du point de vue du message politique, n'a pas de portée, n'a pas de valeur. Donc, je m'associe à cette demande. De toute façon vous n'êtes plus en situation de présidence au niveau de la Communauté d'agglomération, vous aurez forcément moins la main sur la préparation des ordres du jour. Donc s'il était possible de remettre cette discussion au sein de l'assemblée communale, je crois que ça serait une bonne initiative.

M. le Maire : Je donne la parole à Mme Bisauta qui a participé, parce qu'elle est membre du bureau de l'Agglo.

Mme Bisauta : Je vais expliquer. Moi, je partage tout à fait ce qui est dit là, et c'est une délibération à laquelle je tenais particulièrement. En bureau, les décisions ne sont pas publiques, j'en conviens tout à fait, c'est pour ça que je ne dévoilerai pas la teneur des débats. On n'en parlera pas. Donc, ça en est resté là, mais par contre, M. le Maire, moi je vous fais la proposition que vient de faire Jean-Claude, puisqu'il y a des endroits où c'est un petit peu plus compliqué que d'autres : ramenez ce que vous avez écrit, c'est vrai que le maire a réécrit, parce que le premier texte, il fallait réécrire, alors on a réécrit dans un esprit un peu plus....

M. le Maire : Centriste !

Mme Bisauta : Centriste... ça n'a pas été terrible non plus ! Alors, moi je vous propose ce très beau texte écrit dans un esprit consensuel et centriste, de le proposer à l'assemblée communale et sur nos bancs et en face, beaucoup de gens seront contents de le voter et de le rendre public.

M. le Maire : Et bien, il n'y a aucun souci, je mettrai ça à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Ça ne pose aucun problème, je n'ai pas de complexe sur le sujet. Bien, on a voté ? Non, on n'a pas voté la motion. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Ils ne prennent pas part au vote. Mme Capdevielle vote pour. Ne prennent pas part au vote, tous les autres et M. Iriart a dit ce qu'il faisait aussi. Très bien. Merci.

*Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

M. le Maire : On va passer maintenant à deux rapports qui auraient mérité d'ailleurs beaucoup d'explications, mais vous avez, Mme Durruty, vous qui allez présenter ces deux rapports, consacré une partie de la commission générale de la Ville à aborder avec tous les membres de la majorité et de l'opposition, le détail de chacun de ces deux schémas. Je me contente de dire que ce sont des sujets essentiels qui concernent l'affirmation d'une identité propre de la ville de Bayonne, ancrée dans son histoire et dans ses traditions et que si on a voulu se doter de ces schémas, c'est parce qu'on considère que, quelques fois aussi, il faut un document qui définisse une stratégie. C'est ce dont on a manqué vraisemblablement, et c'est la raison pour laquelle on va maintenant vous présenter d'abord l'approbation du schéma directeur du commerce et de l'artisanat, puis toujours avec Mme Durruty, l'approbation du schéma directeur du tourisme à Bayonne. Mme Durruty.

11. Approbation du schéma directeur du commerce et de l'artisanat à Bayonne.

Mme Durruty : M. le Maire, mes chers collègues, ce que je voudrais aussi préciser, c'est que ces deux schémas directeurs faisaient partie des engagements que nous avons pris vis-à-vis des Bayonnaises et des Bayonnais lors des élections et que donc, c'est au travers de ces deux délibérations, deux actes forts de nos engagements que nous réalisons donc vis-à-vis des Bayonnaises et des Bayonnais.

Pour ce qui est du rapport 11 : approbation du schéma directeur du commerce et de l'artisanat à Bayonne. Le centre-ville de Bayonne constitue le cœur d'une agglomération attractive qui connaît une croissance démographique soutenue. Doté d'un bon niveau d'équipements et de services, d'un tissu économique dynamique puisque tous les jours ce sont 15 000 personnes qui viennent travailler dans notre cœur de ville principalement organisé autour de commerçants indépendants (c'est aussi une spécificité de notre centre-ville), et d'un patrimoine bâti et culturel d'exception, le centre-ville de Bayonne dispose d'atouts remarquables. La Ville de Bayonne a toujours manifesté son soutien au développement du commerce et de l'artisanat, notamment avec la création de l'Office de commerce dès 1998 et aussi notamment par les actions de revitalisation urbaine (au titre du PNRQAD actuellement), l'objectif étant de positionner le centre-ville de Bayonne comme un « pôle commercial de rayonnement interdépartemental », tel qu'inscrit au schéma d'armature commerciale de l'agglomération.

Toutefois, les mutations observées quant aux nouveaux modes de consommation et les structurations des équipements commerciaux en périphérie constituent de nouveaux défis à relever. Ils ont conduit la Ville à engager une étude spécifique sur « la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement commercial pour le centre-ville de Bayonne », sur le périmètre du Grand Bayonne, Petit Bayonne et Saint-Esprit et confiée au bureau d'études Bérénice pour la ville et le commerce. A l'issue d'un état des lieux, les trois axes stratégiques suivants ont pu être identifiés : organiser le management du centre-ville, renforcer l'attractivité et l'accessibilité du centre-ville et de ses commerces, optimiser et diversifier l'offre commerciale et artisanale. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les objectifs déclinés en actions telles que décrites en annexe à la note explicative de synthèse, constituant ainsi le schéma directeur du commerce et de l'artisanat à Bayonne.

M. le Maire, je terminerai en précisant que certains de nos collègues, y compris de l'opposition, ont participé avec plus d'une centaine de commerçants il y a deux soirs, à la présentation détaillée de ce schéma directeur et que prochainement, nous présenterons le diagnostic détaillé aux commerçants.

M. le Maire : Merci, Mme Durruty. Mme Aragon, vous avez la parole.

Mme Aragon : Merci, M. le Maire. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, je vous rassure, immédiatement : nous voterons pour ce rapport.

Néanmoins, nous exprimerons à la fois deux regrets et une demande. Je commencerai par les regrets. Notre premier regret porte sur le très faible niveau d'information sur ce schéma, puisque nous avons simplement un document de type power point portant sur la feuille de route. Vous avez confié au bureau d'études Bérénice une étude sur « la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement commercial pour le centre-ville de Bayonne », en décembre 2015, le 1er objectif de cette mission étant naturellement de disposer d'un état des lieux complet de l'activité commerciale du centre-ville et de ses perspectives d'évolution. Nous ne disposons d'aucun élément sur l'état des lieux et les perspectives d'évolution qui constituent

les fondations du schéma et qui nous amènent à définir les axes et objectifs. Nous avons eu, effectivement, lors de la rencontre avec les commerçants, un peu plus d'éléments sur cet aspect que nous n'avions pas eu en tant que conseillers municipaux.

Notre second regret porte sur l'absence de développement des actions, incluses dans la feuille de route, ou pour être plus claire, sur les réponses aux questions suivantes : Qui décide ? Quelle répartition entre la ville et l'ODC ? Comment procédez-vous ? Comment faciliter et simplifier, par exemple, le stationnement en centre-ville ? Combien ça coûte ? Qui finance ? Quel échéancier ? Qui met en œuvre ? L'ODC, la Ville, la SAS Bayonne Commerces ?

Et j'en viens à notre demande : ne pourrait-on pas profiter de la mise en œuvre de ce schéma directeur pour simplifier l'organisation de l'ODC ? Lors de la création de la SAS Bayonne Commerces en 2012, l'idée de séparer les activités d'animation dévolues à l'association et les activités commerciales à la SAS pouvait sembler pertinente. Mais suite à 3 exercices déficitaires (150 579 € de pertes cumulées sur 3 ans), à la perte de la moitié du capital dès le 1^{er} exercice fiscal, n'est-il pas temps de rendre plus de lisibilité à l'ODC, en liquidant cette société et en réintégrant l'ensemble des actions dans l'association ? Avec une comptabilité analytique et un assujettissement TVA et IS, ça doit être relativement simple. Ceci permettrait à la nouvelle équipe, que ce soit les élus ou les commerçants, qui porte ce projet, de démarrer sur des bases solides. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Mme Durruty.... Ah, oui, d'accord, M. Iriart, intervenez d'abord.

M. Iriart : Merci, M. le Maire. Donc ce rapport concerne les objectifs stratégiques constituant le schéma directeur du commerce et de l'artisanat à Bayonne. Ce schéma, et aussi le suivant dont on va parler tout à l'heure sur le tourisme, est un outil important dans le pilotage d'une collectivité comme la nôtre, car il fixe la stratégie de développement pour le commerce de centre-ville et les actions concrètes visant à atteindre ces objectifs. Compte tenu de l'enjeu en terme d'emplois, d'aménagements urbains, qui plus est dans un contexte voyant éclore plusieurs projets d'aménagement commerciaux en périphérie du centre-ville, ce rapport constitue sans nul doute un des rapports importants de l'ordre du jour de notre réunion. Rapport que nous avons regardé avec attention.

Pour les élus de l'opposition que nous sommes, l'exercice est cependant un peu frustrant, puisque ces orientations et ce plan d'actions nous sont présentés au vote une fois que tout le travail est effectué et que les arbitrages sont pris. Ce mode opératoire n'est pourtant pas une fatalité selon nous. On pourrait aussi considérer que la réflexion préparatoire à l'élaboration de documents stratégiques de ce type, aussi importants pour la politique de la ville, soit aussi élargie aux élus de l'opposition. Nous y aurions en tout cas apporté bien volontiers notre contribution. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur ce rapport et le suivant. Parce que justement sur des sujets de cette importance, une démarche plus participative en interne, aurait été la bienvenue. Je tenais à bien préciser cette explication de vote, notre abstention ne signifiant en rien une réserve sur le principe même d'un schéma directeur du commerce et de l'artisanat, qui constitue pour nous, en soi, une bonne initiative.

Je tenais enfin à vous faire part maintenant de notre contribution sur le document que vous avez élaboré à partir du moment où nous avons pu en prendre connaissance et devons nous contenter de ce qui est écrit sur ce document, puisque c'est ça qui est soumis au vote. Mentionner les 3 axes stratégiques que vous indiquez : organiser le management du centre-ville, renforcer l'attractivité et l'accessibilité du centre-ville et de ses commerces, optimiser et diversifier l'offre commerciale et artisanale. Ce n'est pas dans l'intitulé de ces trois axes stratégiques que nous trouverons matière à nous fâcher. Plusieurs objectifs et actions, énoncés

dans ce plan, nous semblent aussi plutôt pertinents. En particulier, l'ensemble des actions concernant l'axe 1, sur l'organisation du management du centre-ville, mais aussi les propositions concernant les parcours marchands, la qualité dans la relation client, les actions sur l'offre immobilière, le positionnement des halles : autant de points dans ce schéma que nous approuvons largement.

Nos contributions concernent principalement deux points.

La première concerne une dimension qui n'est jamais évoquée explicitement dans le document : c'est l'interaction entre la fonction commerciale et la fonction résidentielle du centre-ville. L'attractivité d'un centre-ville s'appuie sur un équilibre toujours fragile, entre les activités commerciales et les résidents du centre-ville. Les deux fonctions ne s'opposent pas, car les milliers d'habitants du Grand Bayonne, du Petit Bayonne et de Saint-Esprit sont aussi les premiers clients des commerces du centre. En retour, l'offre commerciale se doit de faire cohabiter une diversité d'offres commerciales, pour certaines répondant aux besoins d'une population large située dans la zone de chalandise et pour certains services spécifiques aux besoins de la population résidente. Il nous semble important que l'offre commerciale ne soit pas uniquement orientée vers les besoins des « clients de l'extérieur ». Même si ce n'est pas ce qui est contenu dans vos intentions, c'est le sentiment que cela donne à la lecture. Une référence à l'armature commerciale, nécessaire aux habitants du centre-ville, nous paraît devoir explicitement intégrer la rédaction de plusieurs objectifs, en particulier sur le 3^e axe, sur la diversification de l'offre commerciale.

La deuxième remarque concerne l'accessibilité du centre-ville, dont personne ne niera l'importance de l'enjeu pour le dynamisme du centre-ville. Les deux actions concernant les transports sont les actions 15 et 16. Elles font référence pour l'une à des déplacements routiers et pour la deuxième à la facilitation du stationnement. Ecrit ainsi, on est loin de la ville durable que beaucoup espèrent. Rien sur les déplacements en vélo, rien sur l'extension des navettes sur le centre-ville et de nouveaux parkings relais à l'entrée du centre-ville, rien sur la promotion de l'auto-partage ou de la voiture électrique. Tout autant de points relayés pourtant dans le plan de déplacement urbain qui n'est même pas cité, comme si le schéma directeur du commerce avait été élaboré de manière cloisonnée, sans prendre en compte les autres politiques parfois déjà initiées par la Ville et l'Agglomération. Peut-être qu'il n'est pas trop tard ?

Voilà en tout cas les deux points qui, à ce stade, ne sont pas inscrits explicitement sur le schéma et qui, de notre point de vue, pourraient être intégrés, devraient être intégrés à la mise en œuvre des actions de ce document.

Merci, M. le Maire.

M. le Maire : Merci, M. Iriart. Mme Durruty.

Mme Durruty : Alors avant tout, je voudrais vous rappeler à tous que nous avons passé une longue partie de la commission préparatoire, puisqu'elle a eu lieu en deux temps, pour expliciter ce schéma directeur, et qu'à cette occasion, nous vous avons présenté l'ensemble des accès stratégiques et le listing, je dirais, des fiches actions, sans rentrer dans le détail c'est certain. Sauf que nous sommes convenus que nous nous retrouverions à la rentrée, quand vous le souhaitez, de façon à faire une présentation globale, parce qu'il faut prévoir une séance de 2 à 3 heures, de façon à vraiment rentrer dans le détail de chacune des fiches actions. Donc, rendez-vous a été pris en commission permanente. Je crois que c'est un peu indélicat de votre part de faire le procès ou d'oublier cet engagement que j'ai pris, et qu'avec Sylvie Meyzenc, nous avons pris face à vous.

Deuxième élément par rapport au diagnostic. Vous avez raison, lors des présentations, nous ne sommes pas rentrés dans la partie diagnostic de façon détaillée, parce que là aussi, on s'en est rendu compte lors de la présentation à la presse notamment, un schéma directeur c'est un plan marketing. Un plan marketing, c'est quelque chose qui relève d'une méthodologie, je dirais, très académique, puisque c'est un diagnostic, puis des objectifs, puis un plan d'actions et c'est vrai qu'il est compliqué de présenter de façon synthétique mais aussi concrète ce qu'il y a à l'intérieur. Donc c'est pour ça qu'il faut qu'on y revienne. Reste que la partie du diagnostic, bien évidemment, l'ensemble des fiches actions et des objectifs qui ont été assignés, sont la traduction de ce que sont les opportunités et les menaces du contexte dans lequel le commerce bayonnais, aujourd'hui de notre centre-ville, évolue et bien sûr les forces et les faiblesses qui sont les siennes. L'essentiel étant bien sûr de considérer que nous souhaitons nous appuyer sur les opportunités et les forces, et ne pas nous lamenter sur les menaces et les faiblesses. Voilà.

Donc, ceci étant dit, concernant l'Office de commerce et peut-être ce que Jean-Claude Iriart a reproché de l'absence ou du manque de participation, de démarche participative, je crois qu'au contraire la démarche a été extrêmement participative. Mais que, concernant le développement économique, pour ceux qui m'ont entendue régulièrement intervenir notamment, M. le Maire, à l'Agglomération, et à la Région d'ailleurs, je suis de ceux qui affirment en permanence que nous, élus, ne pouvons décréter le développement économique, mais que notre rôle est bien de l'accompagner. Donc je ne peux pas vous laisser dire que cette démarche et que ce schéma directeur ont été faits sans concertation ; il a été au contraire, comme celui d'ailleurs du tourisme, fait avec une concertation très large et je souhaite, ici, saluer et remercier l'ensemble des commerçants qui avec assiduité, ténacité s'est rendu disponible pour venir échanger avec le cabinet Bérénice, sur chacun des axes que nous avons évoqués, puisqu'autour de chacun des axes, nous avons organisé des ateliers de travail spécifiques.

Alors, concernant l'interaction entre la fonction commerciale et la fonction résidentielle, mais bien sûr, M. Iriart, que c'est quelque chose qui est pris en compte, j'ose le dire de la première page à la dernière page. Pourquoi ? Parce que d'abord, dans notre territoire, le poids de l'économie présentielle, c'est aujourd'hui 72 % de l'économie. Donc, comment imaginer que nous, élus, nous ne considérons pas en permanence que bien évidemment, le commerce est là pour avant tout servir les résidents et les habitants de notre centre-ville. Je rappelle une phrase que nous avons depuis des décennies, M. le Maire, « il n'y a pas de centre-ville vivant sans commerces, donc d'habitants et il n'y a pas de commerces sans habitants ». Ça c'est une question qui est essentielle. En revanche, ce qui est un des axes qu'on retrouve dans nos fiches est bien de renforcer l'attractivité et l'accessibilité du centre-ville. Pourquoi ? Parce que nous avons des quartiers périphériques qui s'intensifient, des nouveaux quartiers dans lesquels nous devons absolument faire en sorte que leurs habitants prennent aussi l'habitude du chemin de notre centre-ville pour venir y consommer. Donc, je ne peux pas vous laisser dire non plus, M. Iriart, que nous avons fait ce schéma directeur en totale déconnexion de nos autres politiques. J'en veux pour preuve les navettes et l'intensification des navettes gratuites a été évoquée par Sylvie Meyzenc lors de sa présentation à la presse et l'autre soir devant l'ensemble des commerçants, et ça figure bien sûr dans l'une des fiches actions.

Ce que je voudrais surtout vous dire, c'est qu'un schéma directeur quel qu'il soit, aujourd'hui nous avons déjà bien avancé notre schéma directeur des systèmes d'information depuis plus d'un an, bien évidemment, c'est un outil de travail mais qui est un outil dynamique, qui ne demande qu'à être amendé, modifié, complété, au fur et à mesure des besoins, au fur et à mesure de l'évolution des contextes. C'est un outil absolument dynamique.

En revanche, pour répondre à la question qui est celle que vous avez posée : qui pilote, quel budget, quelle planification ? Vous le découvrirez lorsque nous nous retrouverons pour la

présentation, puisque pour chaque fiche action, figure systématiquement le pilote et le pilote, selon la fiche action n'est pas le même : il peut s'agir de la Ville, il peut s'agir de l'Office de commerce, il peut s'agir d'ailleurs d'un autre organisme de la Chambre de commerce, pourquoi pas ? Et bien évidemment, au-delà de l'identification du pilote, figure, pour chaque action, le partenaire à mobiliser : les services de la Ville, détaillés bien sûr, la Mission développement durable par exemple sur certaines fiches actions, mais aussi le stationnement, etc. mais aussi les services externes. Sont aussi précisés systématiquement le budget prévisionnel et la date de mise en œuvre et la durée prévue de l'action. Donc tout ceci figure, sauf que nous avons 29 fiches de cet ordre qui ont été élaborées et que vous comprendrez bien que, déjà qu'il m'est souvent reproché de parler trop longtemps, là j'aurais fait un high score sur ce sujet. Donc, ... je vais parler coworking tout à l'heure !

Donc en revanche, bien évidemment, ce que je veux dire, c'est que l'idée, au travers de ce schéma directeur, elle est bien de remplir les engagements que nous avons pris, M. le Maire, je le disais. Nous avons, dans un premier temps, repositionné l'Office de commerce. Vous le savez tous, vous avez porté les uns ou les autres, des messages auprès des commerçants pendant la campagne électorale, il était indispensable que nous puissions donner la bonne lisibilité possible et la bonne place à notre Office de commerce et à nos associations de commerçants. Aujourd'hui, personne ne peut dire que cet objectif n'est pas atteint. Et l'essentiel, c'est qu'au travers de l'Office de commerce, toutes les associations de commerçants participent et travaillent conjointement. Ensuite, ce schéma directeur, c'est maintenant notre feuille de route, nous la partagerons ensemble dès la rentrée, voire au mois d'août, si vous avez des disponibilités les uns et les autres, pour notre part, avec Sylvie nous serons tout à fait disponibles.

Et pour finir de répondre, même si j'ai peut-être oublié quelques interventions, vous avez tout à fait raison de l'analyse que vous avez faite des deux structures : il était indispensable à un moment donné, d'avoir l'Office de commerce et d'avoir l'association Bayonne Commerces. Effectivement, ce modèle, nous avons été jusqu'au bout. Nous en avons fait le constat, parce que là aussi, nous sommes responsables, tous, et qu'avec l'ensemble des partenaires, notamment la Chambre de commerce qui s'est beaucoup mobilisée sur ce sujet avec nous, et bien évidemment l'Office de commerce aussi, son trésorier, qui est un commerçant très actif, nous avons désormais décidé et validé, par vote du Bureau (je suis désolée mais je n'ai plus la date du Bureau, il y a trois semaines à peu près je pense, le 2 juin) la dissolution de l'association Bayonne Commerces. Désormais, l'Office de commerce aura une partie de son activité, qui est une activité commerciale, parce que là aussi, il y avait des problèmes de récupération de TVA qui pouvaient s'imposer, mais le volume, le niveau d'activité de la structure fait que ces problématiques financières n'existent plus, surtout fiscales d'ailleurs et donc désormais il n'y aura plus que l'Office de commerce. Voilà.

M. le Maire : Merci. M. Iriart.

M. Iriart : Je souhaitais juste rebondir sur la partie de l'intervention de Mme Durruty, où elle déformait mes propos, volontairement, involontairement ou peut-être que c'est moi qui me suis mal exprimé. Donc, on se réexplique. J'ai bien noté que la démarche avait été participative, en participant d'ailleurs à la réunion d'information avec les commerçants, en discutant avec pas mal d'entre eux à l'issue de la réunion. Je pense qu'il y a eu une vraie démarche participative avec eux. Mon propos consistait à surtout mettre en évidence que nous, élus de cette assemblée municipale, nous n'avons été en rien associés à la préparation de ces travaux. Voilà, c'est ça que je regrettais parce que c'est avec grand plaisir que nous aurions apporté notre contribution à ces travaux. Et que peut-être, si nous avons été associés à ces travaux, que nous aurions pu mieux nous imprégner aussi de la réalité de vos intentions et que ça nous

aurait évité des débats inutiles ce soir qui nous obligent à nous positionner sur les seuls documents écrits qu'on veut bien nous présenter. Voilà.

Mme Durruty : Que vous posiez des questions, c'est tout à fait légitime, même si, je le répète, nous avons passé plus d'une heure en commission permanente sur ce sujet, et que, présidant moi-même cette commission je pense que je n'ai pas muselé les uns ou les autres par rapport aux questions qu'ils avaient à poser. Autant je peux comprendre que vous soyez demandeur de davantage d'explications, je me suis engagée avec Sylvie Meyzenc à les donner, il n'y a vraiment rien à cacher sur ce dossier, en revanche, que vous ne votiez pas favorablement pour cette délibération, sincèrement, vis-à-vis de l'ensemble des commerçants, je trouve que c'est un signe un peu incompréhensible. Mais finalement, il y a que nous qui avons le droit ... qui pouvons être accusés d'avoir des comportements non cohérents par moment.

M. le Maire : Mme Aragon a demandé la parole, et ensuite Mme Meyzenc.

Mme Aragon : Oui, très brièvement, moi ce que je souhaiterais sur ce type de dossier, parce que c'est la même chose pour le suivant, c'est qu'effectivement, on puisse en débattre en commission classique. Pas la commission générale, où là c'est trop tard. On n'avait pas le power point, on l'a reçu après, etc. On n'avait pas eu le temps de travailler le sujet et donc on n'a pas eu le temps, y compris, de poser les questions pertinentes. Il fallait qu'on le travaille, comme on le fait sur quasiment tout le reste, c'est-à-dire que ce soit l'ensemble des dossiers qu'on a vus précédemment et qu'on va voir au cours des trois ou quatre heures suivantes. Normalement, on les a vus en commission, on a eu le temps de lire, de réfléchir, d'interroger, etc. Là, ça n'a pas été le cas, et c'est dommage de faire le travail préparatoire deux mois ou un mois après le vote. Mais, tant mieux, on peut le faire. Tant mieux, on est preneur. Mais il faut essayer de trouver une autre formule. Voilà.

Mme Durruty : Vous avez bien vu que nous avons choisi le cabinet Bérénice en décembre 2015 et aujourd'hui nous avons produit ce document. Ça veut dire que nous avons été, tous ceux qui ont participé à ce document, et les services de la Ville aussi et l'Office de commerce, en marche excessivement forcée, ça on ne va pas se le cacher. En revanche, je serais bien évidemment en difficulté à vous répondre si la commission économie ou commerce existait. Je vous rappelle que dans les précédents mandats, il y avait une commission extramunicipale commerce, qui avait été mise en œuvre et que nous n'avons pas su faire fonctionner parce que tous les sujets que nous y évoquions étaient les mêmes sujets que nous évoquions avec l'Office de commerce. Donc là, moi je crois que, M. le Maire, on doit entendre cette proposition et se dire, alors on le fera a posteriori et vous nous en excuserez, mais en revanche on le fera à la rentrée. Mais de toute façon, je le répète, c'est un document dynamique, évolutif et qui ne demande bien sûr qu'à être enrichi. Merci.

M. le Maire : Moi, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus. On peut faire un mea culpa, on comprend aussi quand même la contrainte de temps, mais en tout cas on prend acte de ce que vous demandez pour que, pour la suite, vous soyez associés en amont du processus. Mme Meyzenc.

Mme Meyzenc : Juste pour conclure, parce qu'effectivement ça va être long et puis on pourrait en parler des heures. Cette étude, d'abord je souligne également la rapidité du rendu, parce que six mois, c'est court sur une étude qualitative qui a été faite sur plus de trente commerçants déjà sur le mois de janvier-février, puis la mise en place de trois ateliers avec un vingtaine de personnes par atelier, sur le trépied que forment la gouvernance, l'offre et la demande. Si bien qu'on a pu établir vingt neuf fiches d'actions qui sont libellées comme toutes les fiches d'action, c'est-à-dire qu'elles sont relatives à leur axe d'action, on voit les objectifs

qu'elles veulent atteindre, les pilotes et puis ce qu'à dit Sylvie, l'appropriation et bien évidemment le montant. Donc, juste pour conclure, pour vous dire que la démarche a été faite pour tout ce qu'on a mis en place depuis le début de cette mandature, c'est-à-dire avec le commerçant, acteur de la stratégie commerciale. Et nous, nous sommes aussi là pour impulser et c'est vrai que, sans vouloir vous exclure, je vous signale qu'aussi bien en qualitatif qu'en quantitatif, il n'y avait pas d'élus présents au niveau des ateliers, ni des études, que ça soit de la majorité ou de l'opposition. C'est-à-dire qu'il n'y en avait pas. On a voulu laisser la parole libre aux commerçants et aux gens qui étaient interrogés, avec d'ailleurs un atelier qui s'est fait de manière commune, par les deux experts sur le tourisme et le commerce. Voilà, je conclurai juste sur ça et ça sera avec grand plaisir qu'on vous proposera de vous présenter nos 29 fiches d'actions.

Mme Durruty : ... mais je rappellerai que le commerce représente 16 % des emplois de l'Agglomération Côte Basque-Adour, donc c'est énorme en termes de poids d'activité. Je souhaite insister sur le fait qu'aujourd'hui, douze marques et magasins ont ouvert ces derniers mois, depuis le début de l'année et qu'aujourd'hui, neuf à dix enseignes, notamment espagnoles et portugaises, suite aux démarches que la Ville mène pour faire évoluer l'offre et diversifier encore plus notre commerce, sont prêtes à mettre en œuvre leur première implantation à Bayonne, comme d'ailleurs c'est le cas d'une des enseignes qui a ouvert récemment.

M. le Maire : Bien, on va pouvoir passer aux voix. Sur ce rapport, concernant donc le schéma directeur du commerce et de l'artisanat, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Donc adopté à la majorité requise.

Le rapport 12, Mme Durruty, concernant le tourisme cette fois.

*M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

12. Approbation du schéma directeur du tourisme à Bayonne.

Mme Durruty : La Ville, en partenariat avec l'office de tourisme, a lancé en 2016 un schéma de développement touristique, visant à définir une stratégie à moyen terme en se fondant sur un diagnostic détaillé. Cette stratégie, objet de la présente délibération, devra ensuite aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions incluant également une démarche marketing et un schéma d'accueil. Fondé sur le thème d'une ville historique de confluences, patrimoniale et commerçante, ville de caractère et d'art de vivre, ce schéma directeur s'appuie sur 3 objectifs forts : conforter Bayonne comme destination touristique, développer l'attractivité de l'offre touristique, renforcer la filière et mobiliser les acteurs.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce schéma directeur du tourisme à Bayonne, dont le plan d'actions est détaillé en annexe de la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Mme Aragon.

Mme Aragon : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, nous voterons pour ce rapport. Néanmoins je ferai quelques remarques.

Bayonne est la ville capitale d'un territoire particulièrement attractif ; son histoire et son patrimoine sont parmi les plus riches de la région, c'est le centre commercial, économique, administratif mais aussi universitaire du territoire. Bayonne est une ville animée qui aime

recevoir, pour les fêtes, les foires, les matches, à des dates précises et pour des évènements précis.

Mais Bayonne et les Bayonnais n'ont pas encore intégré la dimension tourisme dans leur mode de penser leur ville. C'est une révolution culturelle ; nous devons apprendre à partager notre ville toute l'année. Sans remettre en cause le travail réalisé, il nous semble que les priorités devraient être l'appropriation du projet par la population et la mobilisation non seulement des acteurs de la filière touristique mais de l'ensemble des acteurs économiques et culturels, afin de réussir la combinaison harmonieuse de l'économie résidentielle et de l'économie touristique. Il est essentiel de prendre en compte la demande croissante de contact humain entre touristes et habitants, de participation et d'expériences vécues ensemble. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Mme Durruty. A moins que M. Iriart d'abord.

M. Iriart : Explications de vote nous concernant : même cause même effet. Nous aurons, par souci de cohérence, la même position que pour le rapport précédent et dans un sourire, je dirai que sur le fond, nous avons été plutôt convaincus par le contenu de ce rapport. Et là aussi, nous aurions bien aimé contribuer à cette affaire-là. Et nous aurions sur le fond, moins de réserves certainement que sur le rapport précédent. Merci.

Mme Durruty : Ecoutez, même remarque, même réponse. Je crois que je ne vais pas répéter ce que j'ai dit précédemment, parce que la démarche a été identique avec, d'un point de vue de la concertation, sur la question du tourisme, en plus, un élargissement aux acteurs qui sont habituellement membres du conseil d'administration de l'Office de tourisme, notamment certaines professions que l'on retrouve classiquement. C'est vrai qu'on a trouvé un échantillon beaucoup plus large et pendant ces ateliers auxquels Sylvie Meyzenc avait tout à fait raison de le dire, les élus n'ont pas participé, mais à la sortie, je suis allée à la rencontre des participants et c'est vrai qu'ils étaient tout contents de s'être rencontrés et finalement d'avoir pu partager des choses. Il y avait même des acteurs du commerce à ces ateliers du tourisme.

Donc, ce que vous avez mis en avant, Mme Aragon, nous le partageons totalement. C'est un véritable constat que nous avons fait pendant la campagne, notamment. En tout cas, un engagement que nous avons pris considérant que notre nouvel Office de tourisme ouvert sur la ville, ce que j'ai rappelé lors de l'inauguration, avec ses 180° de vision sur notre ville, grâce à ce magnifique hall d'accueil que nous avons désormais, était le signe premier de la plus grande perméabilité que nous allons avoir et que nous devons avoir entre les acteurs non touristiques, commerçants, entreprises et bien sûr aussi nos habitants par rapport au tourisme. J'ose préciser que chacun d'entre nous, chacun de nos habitants, fait quand même plus que régulièrement, office de vecteur de promotion, d'accueil et d'ambassadeur de notre ville. Je crois que là-dessus il n'y a aucun doute. Mais il est vrai qu'aujourd'hui nous pouvons aller plus loin et surtout faire mieux connaître notre politique de développement touristique et notamment les éléments de ce schéma basés sur particulièrement, notre atout patrimonial, de façon à ce qu'il soit davantage partagé. Et j'ose aussi insister sur le fait que dans ce schéma directeur, nous avons tout particulièrement porté attention à la transversalité commerce- tourisme, parce que là aussi, nos touristes sont des consommateurs potentiels, il suffit de regarder nos rues et nos commerces ces jours-ci et vice-versa.

Simplement, M. le Maire, je voudrais préciser qu'aujourd'hui, la fréquentation sur ce début d'été est plus que satisfaisante, après des chiffres très bons sur le mois de juin, nous avons en moyenne plus de 1 000 personnes qui chaque jour franchissent la porte de notre office de tourisme. Hier c'était 1 800 personnes qui sont venues à la rencontre de notre personnel d'accueil pour prendre des renseignements sur la ville. Nous avons aussi + 30 % de chiffre

d'affaires à notre boutique, + 10 % dans les visites guidées et nos hôtels sont plus que satisfaits de la fréquentation. Sachant que pour les fêtes, M. le Maire, la fréquentation est très, très bonne. Donc, en revanche, moi ce que j'ai observé hier, j'en ai même appelé le directeur de l'Office de tourisme ici présent, c'est qu'il y a beaucoup de clientèle étrangère et je suis curieuse de connaître nos chiffres, puisque désormais nous avons des compteurs, nous en avons parlé devant les commerçants, qui nous permettent d'identifier la clientèle touristique-non touristique, et à l'intérieur de la clientèle touristique, la clientèle étrangère et la clientèle issue de l'Hexagone. Moi ce que je peux vous dire, c'est qu'hier notamment, dans la rue, et ça a été avéré par des commerçants auprès de qui je suis allée vérifier l'information, il y avait beaucoup de clients étrangers, notamment manifestement de pays de l'Est et aussi une population qui vient des Etats-Unis. Donc c'est vrai que cela doit inciter aussi nos acteurs touristiques et nos commerçants à s'ouvrir à ces populations, puisqu'en termes d'accueil, au-delà des Espagnols aussi que l'on voit de plus en plus fréquents, c'est vrai que ces visiteurs sont largement en attente et manifestement découvrent notre ville avec beaucoup d'intérêt.

M. le Maire : Merci. On va alors mettre... Ah, pardon, M. Ugalde.

M. Ugalde : Vous permettez ? Je l'ai allumé, mais il faut être un peu patient pour qu'on se fasse entendre ensuite. Vous l'avez très bien dit dans vos présentations générales, mais je crois qu'il est important aussi de rappeler, que lorsque le patrimoine est aussi important, aussi décisif dans les choix qui ont pu être faits aussi sur le plan de la stratégie commerciale et touristique de cette ville, il y a quand même aussi peut-être quelques compteurs que je peux aussi agiter. Donc, je vais me prévaloir d'un, qui dit aussi ce qu'il a à dire, concernant cette dynamique qui manifestement marque le mariage fort entre une dynamique économique et culturelle dans cette ville : l'exposition Traité de Paix au Musée Basque en est à 11 000 visiteurs à l'heure qu'il est. C'est spectaculaire, c'est un bond de plus de 40 % à date égale par rapport aux fréquentations habituelles, mais c'est dire aussi que rien ne se fait l'un sans l'autre et que tout ça doit participer d'une seule et même dynamique.

M. le Maire : Voilà, on a invité les Bayonnais, ils sont nombreux à venir et puis il y aussi des touristes comme vient de dire M. Ugalde. Alors on va passer au vote. Vous aviez fini Mme Durruty ? Oui ? On va passer au vote de ce rapport qui concerne ce schéma du tourisme et je vous demande de rappeler votre position. Abstention ? Votes contre ? Vous votez pour, c'est ce que vous avez dit, mais je voulais que vous me le confirmiez, donc les choses sont claires. Vous votez pour, délibération adoptée, je vous remercie.

Mme Durruty, encore un rapport qui concerne la création d'un Office de tourisme distinct auprès de l'Agglo.

*M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

13. Demande de création d'un office de tourisme distinct auprès de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Mme Durruty : La loi NOTRe transfère de plein droit la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2017. Toutefois, cet article introduit deux dérogations possibles, permettant notamment à Bayonne de conserver un office de tourisme distinct. Eu égard au schéma directeur du tourisme, que nous venons de voter, et ses préconisations, M. le Maire propose de solliciter l'Agglomération Côte Basque-Adour pour qu'il soit conservé un office de tourisme distinct sur le territoire de la Ville de Bayonne. Cet office serait alors un office communautaire d'intérêt et de rayonnement

communaux. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de cet office de tourisme distinct et à autoriser M. le Maire à saisir l'Agglomération Côte Basque-Adour en ce sens, qui devra, je le précise, délibérer avant le 30 septembre sur ce sujet.

M. le Maire : Absolument, c'est le délai de la loi. M. Iriart a demandé la parole.

M. Iriart : Nous voterons en faveur de ce rapport. Nous nous étions d'ailleurs exprimés dans le même sens lors du dernier conseil municipal, à l'occasion d'une délibération concernant l'office de tourisme. La conservation d'un office de tourisme dont l'activité se déploierait à l'échelle de la ville, tout en relevant d'une gouvernance intercommunale, nous semble en effet le bon format pour mettre en valeur la spécificité de l'offre touristique bayonnaise, s'appuyant sur la richesse de son patrimoine tout en bénéficiant des politiques de promotion que la future intercommunalité Pays Basque aura en charge de mettre en œuvre à l'échelle du Pays Basque.

C'est pourquoi aussi, je me permets de solliciter en séance, même si cela ne fait pas partie des habitudes, une modification dans la rédaction de ce rapport. Quatrième paragraphe du texte, si vous l'avez sous les yeux, il est indiqué que « il est évident que le déploiement d'une politique touristique sur le territoire de la ville de Bayonne ne saurait interférer avec la politique communautaire qui rayonnera sur un territoire plus vaste ». L'expression « ne saurait interférer » ne nous semble pas, dans ce contexte, appropriée car elle peut laisser croire à des stratégies cloisonnées. Tout l'intérêt d'un office intercommunal à rayonnement communal présidera, au contraire, dans la recherche d'une synergie, d'une bonne complémentarité entre le schéma directeur du tourisme propre à la ville de Bayonne et la politique de promotion mise en œuvre plus largement par l'intercommunalité Pays Basque. C'est pourquoi nous suggérons, sans trahir je pense l'esprit du texte, de remplacer « ne saurait interférer » par « aura à s'articuler ». Je trouvais en effet, dommage que la saisie de l'ACBA, que vous aurez à formaliser suite au vote de ce soir, s'adosse à cette formulation quelque peu ambiguë.

M. le Maire : Moi, je trouve votre proposition très pertinente. Mme Durruty.

Mme Durruty : Oui, effectivement, nous aurions pu peut-être réagir sur ce sujet lors de la commission préparatoire mais, je partage en fait cette proposition d'amendement, de modification qui ne change en rien, mais donne une dimension un petit peu différente. Moi je tiens simplement à préciser, M. le Maire, que lors des ateliers d'Hasparren, puisqu'il y avait des ateliers économiques qui ont traité du tourisme, bien évidemment ce sujet, cette position avait été évoquée. Donc, c'est ainsi que nous avons souhaité potentialiser les spécificités et mettre en avant les spécificités que vous avez évoquées, concernant notamment notre politique touristique patrimoniale et bien évidemment l'attractivité globale de l'ensemble de notre territoire d'un point de vue touristique.

... Non mais je tenais à dire que c'est une position ...

M. Iriart : ... ça me semblait important quand même d'apporter cette modification.

M. le Maire : Visiblement, nous sommes d'accord. Alors la phrase qui disait « ne saurait interférer avec », devient « devra s'articuler avec »... Ah ! Amendement de Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : Tout simplement « s'articulera ». C'est plus simple.

M. le Maire : Allez, amendement accepté, c'est un sous-amendement là. Et bien écoutez, on finit par se mettre d'accord, au moins sur ce point-là et c'est fort bien. Maintenant... On n'a pas voté. Donc c'est l'unanimité ? Bien parfait merci.

Le rapport n° 14, Mme Durruty, vous allez traduire « Cocotte Coworking » ?

Adopté à l'unanimité.

ECONOMIE

14. Aménagement de locaux pour la Cocotte Coworking – Appel à manifestation d'intérêt – Dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme Durruty : Absolument, je le traduirai en disant qu'il s'agit de « tiers lieux » et donc d'aménagement des locaux de la Cocotte, dont nous avons déjà parlé lors de précédentes délibérations et il s'agit de l'appel à manifestation d'intérêt, d'un dépôt de candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'association la Cocotte Coworking a mis en place en 2015 un espace collectif de travail en plein cœur du Petit-Bayonne, dans l'aile ouest du Château-Neuf. La Ville a participé au développement du projet en aménageant les salles lui appartenant. La Région Nouvelle-Aquitaine ayant lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de soutenir financièrement les nouvelles pratiques induites par le numérique qui renouvellent de façon structurante l'organisation du travail, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de candidature en vue d'obtenir une aide sur cette opération.

Je ne peux m'empêcher, ce qui fera plaisir à Mathieu Bergé, de rappeler que ma ténacité sur cette demande a été enfin entendue par le président de la Région, puisque jusque là, cet appel à projets existait en Aquitaine, mais était uniquement consacré aux zones rurales et que les tiers lieux ont tous leur sens en zone urbaine et notamment dans notre Petit Bayonne, puisqu'aujourd'hui, la Cocotte fait le plein. Il y a même en été, des coworkers touristes qui y viennent...

Nous avons passé avec l'Agglomération la journée à Darwin à Bordeaux cette semaine, et voilà. Que ça ne vous plaise pas, je peux l'entendre, ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui ce sont plus de trente chefs d'entreprise d'une nouvelle génération qui travaillent et qui font aussi du télétravail pour certains, dans ce magnifique espace que nous avons dû agrandir et dont on peut imaginer que prochainement il sera encore, peut-être M. le Maire, insuffisant en termes de capacité.

M. le Maire : J'avais compris ça, en effet. M. Bergé. Vous avez été cité, alors...

M. Bergé : Je suis quand même très heureux de voir que Mme Durruty a enfin pris ses marques à la Région Aquitaine, puisqu'elle a enfin compris qu'au lieu d'essayer de tordre un règlement d'intervention, puisque c'était ce qu'elle avait essayé de faire lors de la fois précédente, puisque c'était un règlement d'intervention sur les tiers lieux et qu'il ne s'adressait justement qu'aux zones rurales. Il se trouve que le nouveau délégué en charge du Haut Numérique, Mathieu Hazouard qui est un talentueux élu de Pessac, a mis en place ce nouveau règlement d'intervention sur justement le numérique et qui est accessible à l'ensemble de ces tiers lieux mais autres également. Et je sais également que dans le dialogue qu'il y a eu au niveau de la Région, nous allons même aller jusqu'à prendre dans ce cas précis, des travaux qui avaient eu lieu avant la mise en place de ce règlement d'intervention. Donc très, très heureux de voir que Mme Durruty a enfin pris ses marques à la Région Aquitaine.

Mme Durruty : M. Bergé, je ne vous permettrai pas de dire « enfin », parce que je crois quand même que ce « enfin » était de trop dans vos propos. J'ose dire que le précédent AMI (appel à

manifestation d'intérêt) a montré que finalement le périmètre proposé n'était pas satisfaisant, puisque le bilan était bien loin des objectifs assignés. Je crois qu'il y avait une quarantaine de projets au maximum sur 300 qui était l'objectif fixé.

M. le Maire : Nous ne sommes pas au Conseil régional et donc on va peut-être s'arrêter là ! Mme Durruty, la prochaine fois, vous ne citez pas M. Bergé. Peut-être qu'il ne sera pas incité à intervenir. Nous passons aux voix. Abstentions, votes contre, j'ai compris qu'il n'y en avait pas, parfait. Rapport 15, Mme Durruty, encore vous.

Adopté à l'unanimité.

M. Etcheto : M. le Maire, c'est pour gagner du temps. Je peux vous dire tout de suite, parce que là il est 22h15, que notre groupe n'interviendra pas sur les délibérations jusqu'à au moins la 34. Si on peut gagner du temps en particulier sur les prêts d'œuvres du musée Bonnat ? Si on peut accélérer d'une manière ou d'une autre ?

M. le Maire : Oui, ça j'allais le suggérer. On ne se moque pas des œuvres, mais on est bien d'accord pour dire que... j'ai bien compris. Allez, on y va. Mme Durruty.

15. Zone d'activités de Mousserolles – Convention portant autorisation d'occupation du domaine public routier communal par l'Agglomération Côte Basque-Adour pour la requalification des chemins de Fraïs et de Garinde.

Mme Durruty : Sachant que nous avons hier voté, à l'Agglomération, sur ce sujet, M. le Maire et donc, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à la signer avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

M. le Maire : Merci, pas d'abstentions, de votes contre ? Délibération adoptée. La délibération n° 16, Mme Castel, concerne le CIAP. Je vais vous demander d'être rapide, et pourtant c'est important.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

16. Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Projet scientifique et culturel – Transmission aux services de l'Etat pour validation.

Mme Castel : Effectivement je vais être rapide, c'est important mais nous l'avons largement évoqué au cours de la dernière commission patrimoine et culture, puisque ce sujet du CIAP avait été le seul sujet évoqué durant cette commission.

En application de la convention Ville et Pays d'art et d'histoire signée avec l'Etat, la Ville s'est engagée dans un projet essentiel à la valorisation de son patrimoine : celui de la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Parmi les éléments fondamentaux du fonctionnement du CIAP, la conception de la scénographie repose sur un élément clé : le projet scientifique et culturel. Ce PSC, annexé à la note explicative de synthèse que vous avez tous reçu pendant la commission et pour les absents, à l'issue de la commission, définit à la fois les contenus scientifiques à présenter dans l'exposition permanente et la politique culturelle du CIAP, en cohérence avec les missions du label Ville d'art et d'histoire. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à transmettre à la Direction régionale des affaires culturelles le projet scientifique et culturel du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de

Bayonne, afin d'en obtenir la validation auprès des services de l'Etat, celle-ci permettant ensuite de bénéficier d'une aide au financement.

M. le Maire : Merci. Le rapport 16 est effectivement très important, et merci d'avoir été aussi rapide. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté à l'unanimité. Rapport n° 17 : adhésion de la Ville au CAUE, ça peut aller très vite.

Adopté à l'unanimité.

17. Adhésion de la Ville au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques.

Mme Castel : Association d'intérêt public créée par le Département des Pyrénées-Atlantiques en 1978, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE) a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale et assure la conduite de quatre grandes missions : conseiller, former, informer et sensibiliser les particuliers, les élus et les professionnels. Considérant l'intérêt de ces différentes missions pour la Ville, tant dans le domaine de l'urbanisme que dans celui de la valorisation du patrimoine au titre du label Ville d'art et d'histoire, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville au CAUE des Pyrénées-Atlantiques, la cotisation annuelle s'élevant à 1 320 € pour 2016.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Adopté. Rapport 18, M. Ugalde.

Adopté à l'unanimité.

18. DIDAM – Exposition « Jeu de Balle » - Convention de partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain.

M. Ugalde : Dans le cadre de la programmation prévue en 2016 au DIDAM, la Ville de Bayonne a souhaité présenter du 7 au 30 octobre l'exposition « Jeu de Balle » de Frédéric Lefever, réalisée en coproduction avec le Fonds régional d'art contemporain (Frac). Cette coréalisation donnera à voir une sélection de photographies provenant notamment de la série « Frontons ». Le commissariat artistique, la sélection des œuvres, la mise en œuvre technique seront assurés par les équipes du Frac. Outre la mise à disposition de l'espace temporaire de l'exposition, la Ville allouera un budget de 7 000 € pour l'opération. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat, annexée à la note explicative de synthèse, qui précise les obligations de chaque partie et d'autoriser M. le Maire à la signer avec le Frac.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, vote contre ? Adopté. Mme Castel, vous allez reprendre la parole pour une série de rapports, et ce sont des rapports qui peuvent pour la plupart aller très vite et s'enchaîner.

Adopté à l'unanimité.

Mme Castel : Effectivement, huit rapports concernant le musée Bonnat-Helleu et peut-être mettre en avant qu'à chaque fois que je vais mentionner une œuvre, en principe, elle devrait être montrée sur écran, à nos concitoyens qui effectivement nous écoutent et nous regardent via Internet.

19. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau d'Achille Zo et demandes de subventions.

Mme Castel : À la faveur d'une vente organisée par l'étude Jean Havin le 8 mai dernier au château de La Verrerie à Oizon, dans le Cher, la Ville de Bayonne a pu faire l'acquisition, pour un montant de 4 100 € hors frais (soit 5 084 € avec frais) d'un tableau représentant un *Barbier andalou, calle San Isidro* de l'artiste Achille Zo, pour le musée Bonnat-Helleu. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat, étant entendu que la commission scientifique régionale des collections des musées de France a préalablement émis un avis favorable à cette acquisition, ainsi qu'à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la DRAC pour les musées. J'ai fait un raccourci.

M. le Maire : Merci. Oui, Mme Wagner.

Mme Wagner : M. Le Maire, Mme Castel, en visionnant les séances précédentes du conseil municipal, j'ai pu constater avec satisfaction que les œuvres nouvellement acquises ou les dons acceptés étaient présentés à ceux qui regardent le conseil en direct. Et je vous salue pour cette initiative. Cependant, nous, conseillers municipaux qui votent ces délibérations, sommes bien moins lotis car nous n'avons pas accès à ces visuels. La lecture des délibérations me donne pourtant particulièrement envie d'en savoir un petit peu plus. Est-ce qu'on pourrait peut-être avoir dans les annexes du conseil des visuels sur ces œuvres ? Sans revenir sur la fermeture du musée Bonnat-Helleu et la disparition de ses collections nouvellement acquises derrière sa belle façade, ne serait-il pas possible d'ajouter en annexe les visuels ? Je pense aussi aux amateurs d'art bayonnais qui ne regardent pas forcément les séances du conseil et qui seraient légitimement intéressés de découvrir eux aussi ce nouveau patrimoine culturel bayonnais. Ne pourrait-on pas faire une présentation des nouvelles œuvres dans le cadre du magazine municipal ?

Mme Castel : C'est une proposition intéressante. C'est vrai qu'en réunion préparatoire, sur la dernière, j'avais des photocopies qui n'étaient pas d'une qualité extraordinaire. Bon, on vous les présentera au prochain conseil et peut-être dans les magazines de la Ville, pas nécessairement les présenter toutes, mais peut-être les plus significatives. Si vous me permettez M. le Maire, aussi, je souhaiterais effectivement tant que c'est encore possible, avant que les travaux ne commencent dans le musée Bonnat-Helleu, qu'il y ait un temps de présentation des œuvres majeures et en particulier des œuvres du cabinet de dessins à l'ensemble de nos collègues élus. Alors peut-être pas nécessairement toutes à la fois, mais je sais que j'en ai déjà parlé à Sophie Harent et on pourrait au cours du dernier trimestre prévoir deux-trois séances de façon à ce que vous puissiez apprécier la très haute qualité des œuvres aujourd'hui présentes au musée Bonnat-Helleu et en particulier celles du cabinet de dessins.

M. le Maire : Voilà. Je trouve cette proposition intéressante, mais je suggère qu'on regroupe les choses parce que les séances du conseil sont déjà très longues. Là, je crois qu'on ne pourrait pas vous les présenter. Comme on le fait, finalement les personnes qui nous regardent sont mieux loties que vous l'êtes ou que nous le sommes d'ailleurs, parce que moi non plus, je n'ai pas dans mon rapport cette œuvre. Alors on va essayer de faire quelque chose qui fera qu'on regroupe tout cela et bien sûr que pour les œuvres les plus intéressantes qu'on choisira, on fera une publication dans le bulletin. Voilà. Il faut aller vite s'il vous plait.

Oui, voilà et moi je souhaiterais que pour les suivants on dise les titres. Alors, rapport 20, Mme Castel. Oui, c'est voté.

Adopté à l'unanimité.

20. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'un tableau de Léon Bonnat par la Société des amis du musée Bonnat-Helleu.

Mme Castel : Il s'agit juste d'une huile sur toile intitulée la *Porte au Caire*.

M. le Maire : On est d'accord. Adopté. Rapport 21.

Adopté à l'unanimité.

21. Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'une série d'œuvres – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles.

Mme Castel : En sachant que le montant total de ces travaux de restauration s'élève à 104 116,95 € HT.

M. le Maire : Délibération adoptée. Rapport 22.

Adopté à l'unanimité.

22. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une statuette réalisée par Edme Bouchardon au musée du Louvre à Paris.

Mme Castel : C'est donc une terre cuite.

M. le Maire : Délibération adoptée. Rapport 23.

Adopté à l'unanimité.

23. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une peinture réalisée par Léon Bonnat au musée d'Orsay à Paris.

Mme Castel : S'intitulant *Le Martyre de saint André*.

M. le Maire : Magnifique œuvre d'ailleurs. Adopté. 24.

Adopté à l'unanimité.

24. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un dessin réalisé par Abraham Bloemaert à la National Gallery of Arts à Washington.

Mme Castel : Il s'agit d'une sanguine.

M. le Maire : Délibération adoptée. Rapport 25.

Adopté à l'unanimité.

25. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une paire de statuettes au musée du Petit Palais à Paris.

Mme Castel : Il s'agit de deux statuettes en bronze, intitulées « La guerre et la paix », prêt au musée du Petit Palais à Paris.

M. le Maire : Délibération adoptée. Rapport 26.

Adopté à l'unanimité.

26. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un dessin réalisé par Edgar Degas au Von Der Heydt Museum de Wuppertal.

Mme Castel : Dessin intitulé « les trois danseuses » au Von Der Heydt Museum de Wuppertal. Voilà, j'ai tout dit.

M. le Maire : Délibération adoptée. 27, M. Ugalde, vous serez aussi synthétique.

Adopté à l'unanimité.

27. Médiathèque – Collections patrimoniales – Demande de subvention auprès du Fonds régional d'aide aux acquisitions des bibliothèques (FRAB).

M. Ugalde : Dans le cadre de l'enrichissement permanent de ses collections patrimoniales, la médiathèque a eu l'occasion d'acquérir de mai 2015 à mai 2016, un certain nombre de documents pour un montant total de 7 670,00 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible pour permettre cette opération.

M. le Maire : On considère que c'est adopté. 28.

Adopté à l'unanimité.

28. Médiathèque – Vente de documents réformés.

M. Ugalde : Pour la sixième fois, la médiathèque ...

M. le Maire : Non, on ne lit pas le rapport parce que les documents réformés, on est d'accord. 29.

M. Ugalde : D'accord. Il y a un traitement de la culture qui est assez surprenant ce soir mais je le comprends tout à fait.

M. le Maire : Non, on traite bien la culture M. Ugalde ! J'ai été dans votre fonction.

M. Ugalde : Je plaisante !

Adopté à l'unanimité.

29. Convention de partenariat avec l'Académie de la langue basque pour la période 2016-2018.

M. Ugalde : Je suppose que vous l'adoptez aussi ?

M. le Maire : On est d'accord aussi. Ah, vous rompez un rythme, M. Iriart...

M. Iriart : Je suis habituellement très coopératif par rapport à la conduite de séance, mais je souhaitais quand même là-dessus exprimer un petit... Je raccourcis mon intervention, parce qu'on se félicite bien évidemment du conventionnement avec Euskaltzaindia qui exerce son activité de part et d'autre de la frontière, qui l'exerce de ce côté-ci de la frontière de façon aussi

active que de l'autre côté, mais qui ne bénéficie pas d'une connaissance de ses travaux et même d'une reconnaissance de la part des institutions. Donc Bayonne donne l'exemple et je m'en félicite. Pour autant cette convention vient aussi...

M. le Maire : Ah... c'était trop beau !

M. Iriart : Le plus important est à venir. Cette convention vient aussi préciser, je cite le rapport, « la façon dont l'Académie de la Langue Basque apporte son expertise et accompagne la Ville de Bayonne pour la mise en œuvre de sa politique de soutien à la langue basque ». Ce qui signifie que cette convention ne prend réellement tout son sens que s'il existe vraiment une politique de soutien à la langue basque, lisible par les orientations et les objectifs qu'elle se fixe.

Cela tombe bien, M. le Maire, puisque travailler à la définition d'une politique de soutien à la langue basque constitue justement la feuille de route que vous avez confiée aux membres de la commission extramunicipale par courriel du 30 mai. Cette décision laissait espérer une relance ambitieuse des travaux de la commission après une longue période d'inactivité d'une année pleine. Dans ce courriel, vous demandiez aux membres de la commission de s'inscrire dans les groupes de travail pour le 3 juin. Le démarrage de ces groupes devait avoir lieu en juin et une première restitution était prévue en plénière début juillet. Mais malheureusement depuis ce courriel du 30 mai, il ne s'est toujours rien passé. Cette convention avec Euskaltzaindia me donne ainsi l'occasion de ré-interpeller votre majorité sur l'activité de cette commission en espérant qu'elle puisse réellement démarrer ses travaux dans les meilleurs délais. Merci M. le Maire, j'espère que vous partagez avec moi, mes chers collègues, tout l'intérêt et l'importance de cette intervention.

M. le Maire : Voilà. Vous étiez trop gentil au départ pour que ça se termine sur le même ton. Je vous indique que c'est au mois de septembre que nous allons pouvoir reprendre le chantier qu'on avait rouvert après une année, c'est vrai, et à l'occasion d'une réunion qu'on avait tenue au mois de mai. Donc je vous confirme bien que cette commission, à laquelle participe un certain nombre d'entre vous ici, se tiendra au mois de septembre. Et je viens de dire à M. Irassart qui s'occupe avec M. Jauréguiberry de la tenue de cette commission de faire envoyer les convocations le plus tôt, même si c'est pour le mois de septembre, on pourra bloquer la date.

M. Ugalde : M. le Maire, simplement pour me permettre une petite précision puisqu'elle est actualisée du jour même. Il y a un courrier venant Euskaltzaindia, nous félicitant pour la qualité de l'accueil de la Ville de Bayonne qui a été réservé aux travaux de l'Académie basque dans ce même lieu puisque c'est dans cette salle du conseil municipal que les séances du dictionnaire ont pu être animées la fois dernière, pour la première fois d'ailleurs dans l'histoire de cet Hôtel de Ville.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport : abstentions, votes contre ? J'ai bien compris qu'il n'y en avait pas. M. Lacassagne, vous allez prendre les rapports de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

M. Lacassagne : Oui, M. le Maire, par contre il me sera difficile de ne lire que les titres. Excusez-moi, je vais faire le plus rapidement possible.

URBANISME

30. Evaluation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2011-2016 et le renouvellement du dispositif – Demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

M. Lacassagne : Considérant la fin de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne au 2 juin 2016, la Ville réalise, en accord avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 64, l'évaluation de ce dispositif afin de préparer son renouvellement. Cette étude, d'un montant de 37 000 € HT, se déroulera de juin à octobre 2016. Elle pourrait être financée à hauteur de 50 %, soit 18 500 €, par l'Agence nationale de l'habitat au regard de son règlement général d'intervention. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'Anah pour sa participation au financement de cette étude dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Bien, y a-t-il des observations, mesdames et messieurs ? Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : Merci M. le Maire. Je voulais juste intervenir... à oui, 32, excusez-moi, je suis tellement pressée.

M. le Maire : Je préfère ça à autre chose bien sûr !

M. Lacassagne : Je pourrais par contre prendre trente secondes la parole...

M. le Maire : Je ne vous ai pas donné la parole M. Lacassagne !

M. Lacassagne : ... pour répondre à une question de Mathieu Bergé et notamment par rapport au quartier Saint-Esprit. A savoir que par rapport à l'OPAH-RU, jusqu'à ce jour il était sur le centre ancien de Bayonne et nous allons solliciter l'Etat de façon à ce qu'il soit reporté aussi sur le quartier Saint-Esprit.

M. le Maire : Voilà, c'est bref, ce n'était qu'une régence. Bon où en sommes nous ?

M. Millet-Barbé : Mme Capdevielle souhaitait intervenir, mais M. Lacassagne lui a coupé la parole.

M. le Maire : Alors vous parlez Mme Capdevielle ?

M. Millet-Barbé : Non du coup, non. Elle s'est trompée.

M. le Maire : Alors personne ne demande la parole ? Et donc vous adoptez cette délibération, et bien vous avez été excellent, M. Lacassagne, comme d'habitude. Le rapport 31.

Adopté à l'unanimité.

31. Protocole de lutte contre l'habitat indigne – Convention relative au dispositif de contrôle de la décence des logements avec l'Agglomération Côte Basque-Adour et la Caisse d'allocations familiales.

M. Lacassagne : Nous avons voté hier à l'Agglomération le même rapport. La Ville de Bayonne, l'Agglomération Côte Basque-Adour et ses communes membres, l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pays Basque et du Seignanx ont signé le 5 septembre 2011 le protocole local de lutte contre l'habitat indigne.

Compte tenu de l'intérêt de cette action et de ses résultats sur le territoire communal, il est proposé de la reconduire pour une durée d'un an, renouvelable une fois pour la même durée, selon les capacités de chaque partenaire à en assurer sa pérennité. Considérant que 50 logements ont été détectés et traités à 100 % dans le quartier Saint-Esprit à Bayonne au cours du dispositif précédent, un objectif équivalent est proposé. La reconduction du dispositif sera encadrée par une convention tripartite : Ville de Bayonne, Agglomération Côte Basque-Adour, CAF). Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à la reconduction du dispositif.

M. le Maire : Adopté. Le rapport 32.

Adopté à l'unanimité.

32. PNRQAD – Secteur Est de l'îlot 48 (périmètre délimité par les rues Pannecau/Cordeliers/des Lisses) - Prise en considération d'une opération d'aménagement et instauration d'un sursis à statuer au titre de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme.

M. le Maire : On pourrait peut-être dire qu'il s'agit de la prise en considération d'une opération d'aménagement et instauration d'un sursis à statuer au titre des dispositions du code de l'urbanisme. Ce sont des questions de pure procédure, c'est important mais M. Lacassagne, on peut résumer ainsi votre rapport.

M. Lacassagne : Voilà, tout à fait M. le Maire. On va passer au 33.

M. le Maire : Et il est considéré comme adopté. Le rapport n° 33, M. Lacassagne.

Adopté à l'unanimité.

33. PNRQAD – Ilot 45 – Acquisition de lots de copropriété sis 12 quai Chaho - Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. Lacassagne : Afin de poursuivre la requalification urbaine du centre ancien de Bayonne, la convention PNRQAD 2011-2018 prévoit une intervention publique forte et volontariste sur six îlots dégradés du secteur sauvegardé. La Ville de Bayonne a confié les processus d'acquisitions et de rétrocessions foncières à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque. Ainsi pour permettre la mise en œuvre de la requalification de l'îlot 45, l'EPFL a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition de 2 lots de copropriété sis 12 quai Chaho. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque.

M. le Maire : Bien. Le rapport 33 est également... Oui, il y a une question, Madame...

Mme Capdevielle : J'interviendrai une seule fois pour l'ensemble des délibérations 32, 33, 34, 35 et 36 qui consacrent le rôle de l'établissement public foncier local du Pays basque dans notre commune.

Je voudrais rendre hommage à cet outil imaginé par quelques audacieux lors des travaux de prospective Pays basque 2010 et qui vient de fêter à Mouguerre ses 10 ans d'existence. A l'époque c'est le résultat de travaux de prospective Pays Basque 2010 et on s'est beaucoup moqué. Ceux qui s'en sont moqués aujourd'hui peuvent se rendre compte à quel point cet outil est efficace. Je me souviens, vous devez vous en souvenir aussi, que n'a-t-on pas dit de cet

outil qui avait été mis en place à la suite des travaux du Conseil des Elus, que c'était ... on allait soviétiser, on allait donc, l'Etat allait devenir propriétaire... voilà. Aujourd'hui ce qu'on peut dire c'est la pertinence de cet EPFL et sa montée en puissance depuis 10 ans.

Et là on le voit, notamment avec ces cinq délibérations puisqu'il intervient dans des domaines extrêmement variés, que ce soit en centre ancien, mais surtout, je retiens, c'est une des délibérations, quartier prioritaire Maubec-Citadelle pour réhabiliter donc un bâti occupé par des ménages qui présentent des situations socio-économiques particulièrement difficiles. Sans l'intervention de l'EPFL, ces opérations ne seraient pas aujourd'hui possibles. Aujourd'hui, on arrive à plus de 70 M€ d'opérations réalisées par l'EPFL et une montée en puissance. Donc, aujourd'hui il est indispensable d'accompagner cet EPFL pour que les collectivités comme les nôtres puissent être accompagnées dans le cadre des portages fonciers.

Je reprends le dernier slogan de l'EPFL : « Préparons aujourd'hui le Pays Basque de demain ». Slogan qui nous rappelle que la valeur ajoutée de cet EPFL est aussi d'intervenir et c'est ça sa montée en puissance et ce que je voulais dire, au service d'une stratégie d'anticipation foncière en matière d'urbanisme sur 20, voire même sur 30 ans. Le nouvel EPCI qui va voir le jour au 1^{er} janvier 2017 va véritablement disposer là d'un outil essentiel qui lui permettra justement de déployer et de mettre en œuvre une stratégie foncière au service bien sûr de Bayonne, puisque ça nous concerne aujourd'hui, mais de l'ensemble du territoire du Pays Basque et ce en lien et en collaboration avec le SCoT.

Voilà ce que je voulais dire à ce sujet.

M. le Maire : Voilà, c'est une intervention liminaire avec laquelle on est tous d'accord. On est quelques-uns à avoir participé à la création de l'EPFL, je fais partie de ceux qui étaient là au moment où cette belle institution a été créée. Votre intervention était liminaire aux rapports 33 et suivants, on a bien compris. Mais il n'y a pas de problème sur le 33, donc qui est adopté.

Adopté à l'unanimité.

34. Programme d'action foncière secteur Montalibet – Acquisition du bien sis 13 avenue Raymond de Martres - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. le Maire : Je pense que le 34, vous êtes également d'accord. Mais il faut que je les passe chacun.

Adopté à l'unanimité.

35. Programme d'action foncière secteur Saint-Esprit/Bergeret – Acquisition du bien sis 32 boulevard Alsace-Lorraine - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. le Maire : Le rapport 35 qui concerne l'acquisition d'un bien 32 boulevard Alsace-Lorraine, il s'agit d'une convention de portage toujours avec l'EPFL, il n'y a pas de problème ? Oui, Mme Wagner.

Mme Wagner : Oui, M. Le Maire, M. Lacassagne. Cette délibération porte sur la convention de portage foncier avec l'EPFL pour le compte de la ville, relative à l'acquisition d'un bien situé boulevard Alsace-Lorraine, à Saint-Esprit. La délibération n° 51 du conseil municipal du 28 mai 2015 avait déjà statué sur cet îlot compris entre le boulevard Alsace-Lorraine, les rues Aristide

Briand et Général Bourbaki, classé en zone UA du PLU. Il a été rappelé récemment dans les Portraits de quartiers en février-mars à Saint-Esprit que des mesures conservatoires avaient été prises afin d'encadrer l'urbanisation et les constructions. En effet, en 2015, la Ville avait déterminé deux périmètres de sursis à statuer dans ce quartier en pleine mutation, lui permettant de suspendre l'attribution de permis pour des constructions qui seraient en contradiction avec les orientations du futur PLU.

Je remarque cependant page 6 de cette convention l'article 2.1.1 qui stipule que l'intervention de l'EPFL Pays Basque est principalement motivée par, je cite : « l'acquisition d'un terrain pour une opération d'aménagement ou de construction d'initiative publique par laquelle seront édifiés au moins 30 % de logements sociaux ». Nous souhaitons donc savoir si un projet est actuellement à l'étude ou aurait été arrêté, ce qui nous semblerait en contradiction avec la délibération 51 du 28 mai 2015 instaurant des sursis à statuer. Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'une démarche participative de réflexion pourrait être engagée avec les riverains et les associations de Saint-Esprit, suite aux Portraits de quartiers engagés par la Ville ?

M. le Maire : Bien, il y a beaucoup de questions là qui méritent réponse. M. Lacassagne, brièvement s'il vous plait.

M. Lacassagne : Je vais répondre brièvement. Effectivement, vous revoyez cette acquisition, mais par contre là il s'agit du portage foncier. C'est pour ça qu'elle revient à ce niveau, au niveau du conseil. C'est vrai que pour l'instant dans le cadre des Portraits de quartiers, avant ceux-ci on avait mis les deux sursis à statuer dont vous parliez sur cet îlot-là. Il y a un autre îlot rue Aristide Briand, il faut savoir qu'on a travaillé avec l'Agence d'urbanisme des Pyrénées-Atlantiques, donc on a travaillé là-dessus. Pour l'instant, il n'y a aucun projet. Ce qui est certain, c'est que quand on aura avancé sur le projet (pour l'instant il faut acquérir les immeubles, on a acquis cet immeuble-là, un autre est en cours, on a eu un accord avec un autre commerçant et il nous reste aussi un entrepôt et deux maisons à acquérir) on reviendra comme on l'avait dit dans le cadre des Portraits de quartiers vers la population pour présenter l'objet de ce qui pourra être réalisé dans le futur. J'ai oublié les autres questions. Non c'était tout ? Donc soyez rassurée, on reviendra vers vous pour présenter des choses, mais pour le projet, rien n'est ficelé à ce jour.

M. le Maire : Bien, merci et de votre question aussi parce qu'elle montre l'intérêt sur ce sujet, parce ce sont des opérations complexes entre les sursis à statuer qu'on met en place, c'est ce que vous vouliez expliquer, l'articulation entre le sursis à statuer et le fait d'acquérir un bien. Le sursis à statuer étant le moyen que nous avons d'empêcher la réalisation d'une opération mais ça n'empêche qu'il y a d'autres moyens qui sont des expropriations quelques fois, ou d'acquisition lorsqu'on a des possibilités d'un accord avec un propriétaire. Bien, merci. Délibération adoptée. J'ai bien compris cela. M. Lacassagne, le 36.

Adopté à l'unanimité.

36. Programme d'action foncière secteur Maubec/Citadelle – Acquisition de lots de copropriété sis 4 rue Maubec - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. Lacassagne : Donc je ne rentre pas dans les détails, sachant comme on parlait toujours de la rue Maubec, Mathieu Bergé en parlait tout à l'heure, et c'est vrai aussi qu'on est sur l'acquisition d'autres îlots rue Maubec. On travaille à la fois avec le privé et des bailleurs sociaux sur différents projets.

M. le Maire : Merci. 36, pas d'observations. Délibération adoptée. M. Lacassagne, le 37.

Adopté à l'unanimité.

37. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. le Maire : On a tous lu le rapport et le tableau. Délibération adoptée. Le rapport 38, c'est le règlement intérieur du service de transports scolaires. Mme Bensoussan.

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION

38. Règlement intérieur du service de transport scolaire communal.

Mme Bensoussan : Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Bayonne a organisé au mois de septembre 2014, un service de transport permettant d'accompagner les élèves vers les centres de loisirs du Moulin d'Arrousets et d'Uda Leku, à l'issue de la matinée d'enseignement du mercredi. Aujourd'hui, après deux années scolaires de fonctionnement de ce service de transport scolaire, il est apparu nécessaire de revoir les modalités d'inscription, telles que présentées en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur modifié applicable à compter du 1^{er} septembre 2016.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, de votes contre ? Adopté. Le rapport suivant, 39.

Adopté à l'unanimité.

39. Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2016-2017.

Mme Bensoussan : Après deux années de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Bayonne souhaite poursuivre l'adaptation de l'offre périscolaire municipale, en répondant aux enjeux fondamentaux d'égalité d'accès, de qualité de l'accueil et de continuité éducative entre tous les temps de vie de l'enfant. Les principes généraux d'organisation demeurent avec près de 340 stages proposés par les services municipaux et des intervenants associatifs extérieurs, l'enveloppe budgétaire allouée au recours de ces derniers ayant été fixée à 100 000 € pour l'année scolaire. Les modifications mineures de fonctionnement sont décrites en note explicative de synthèse. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation de l'offre périscolaire municipale au titre de la prochaine année scolaire, dont le règlement intérieur des services périscolaires et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'opération et de mise à disposition de locaux et leurs avenants éventuels, avec les partenaires.

M. le Maire : Oui, Mme Herrera, sur ce rapport.

Mme Herrera Landa : Notre intervention sur ce sujet particulièrement important, relatif aux rythmes scolaires, à l'éducation des enfants, sera paradoxalement très courte. En effet, le contenu du rapport et des annexes associées répond en grande partie aux questions que nous avons posées lors des précédents conseils municipaux. La mise en œuvre d'une offre cohérente et de qualité dans le cadre d'un processus d'amélioration continue doublé d'expérimentations sur des points spécifiques ne peut que satisfaire les ambitions que nous partageons pour l'éducation des jeunes Bayonnais, éducation dont les enjeux : égalité d'accès, mixité sociale,

socialisation, éveil à la culture et aux activités physiques et sportives, etc ... prennent dans le contexte actuel un sens encore plus fort. Nous ne pouvons que nous féliciter également que le ton de la délibération témoigne de votre adhésion aux vertus de ce dispositif, certes coûteux économiquement mais ô combien « rentable » (si je peux me permettre l'expression) socialement, que vous présentiez il y a deux ans sous un angle essentiellement comptable, plutôt comme une obligation subie.

Nous voterons pour cette délibération avec cependant un regret déjà évoqué à plusieurs reprises concernant le dernier point des principes d'organisation qui vient d'être évoqué. Ce dernier point n'évoque qu'un fléchage précis des activités en langue basque. Où en sommes-nous de la mutualisation maintes fois demandée par nos soins avec les écoles immersives, qui ne sont d'ailleurs pas mentionnées sur ce point ? On regrette aussi la notion de « possible » prise en compte des enfants en situation de handicap, le mot nous paraît un peu maladroit. Ces approximations et l'absence d'engagement précis sur ces deux sujets certes très différents mais sensibles constituent de notre point de vue deux axes prioritaires d'amélioration par des engagements précis.

On votera pour, mais on demande des engagements plus précis sur ces deux points.

M. le Maire : D'accord, on prend acte de votre demande concernant la mutualisation. Il s'agit en fait de demander à des structures privées et des structures publiques de fonctionner ensemble, de se mutualiser, donc ça suppose malgré tout un accord des deux côtés.

Mme Herrera Landa : Tout à fait. Privées sous contrat d'association avec l'Etat mais financées pour ce type d'activités par des subventions publiques.

M. le Maire : J'entends, Mme Herrera. Mais je me rappelle de vos interventions qui d'ailleurs rejoignaient celles de M. Bergé sur le même sujet par le passé. Donc, on met aux voix. Vous venez de dire que vous êtes d'accord, et on a pris note de ce que vous venez d'indiquer. Le rapport 40, Mme Bensoussan.

Adopté à l'unanimité.

40. Tarification du service d'accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié – Année 2016-2017.

M. le Maire : Là on peut, peut-être, être d'accord sur la tarification, à moins que vous ayez quelque chose à dire sur la tarification du service périscolaire ? Vous votez ? Il n'y a pas d'abstention, c'est adopté. Le rapport qui suit, c'est le rapport 41 que je vais présenter aussi très rapidement.

Adopté à l'unanimité.

41. Travaux de relogement de l'école élémentaire du Petit Bayonne – Acquisition à l'Agglomération Côte Basque-Adour des emprises nécessaires et dépôt des autorisations d'urbanisme.

M. le Maire : Tout le monde se souvient du bâtiment de Medikoak, se souvient aussi que c'est dans ce bâtiment-là ou dans ces espaces-là que l'on va transférer l'école. Lié à cela, il y a un certain nombre d'autres éléments avec l'école maternelle et l'objet de la délibération c'est acquérir à la Communauté d'Agglomération pour l'euro symbolique et aussi déposer les autorisations d'urbanisme. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Oui, M. Bergé.

M. Bergé : Je sais déjà que vous n'aimerez pas la conclusion, je préfère vous le dire, mais bon, suite aux échanges que nous avons eus avant, mais sur le début je pense qu'on sera d'accord.

« L'école c'est notre église laïque à nous », on ne va pas faire le jeu des citations, c'est de Paul Bert, ancien ministre de l'instruction publique et qui a donné son nom au lycée du quartier du Petit Bayonne. Dans ce domaine-là, je n'aurai pas de mal à dire qu'il est venu le temps des cathédrales, tant le besoin se fait sentir dans nos sociétés fébriles de refabriquer du commun, commun dont le lieu de prédilection dans notre République est l'école. Les communes sont, depuis les lois de 1879 et 1889, propriétaires des locaux et assurent la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des maternelles et élémentaires. En cela l'échelon communal assume une de ses compétences cœur et doit les assumer comme tel.

Le diagnostic de l'état des écoles bayonnaises, comme vous le savez, « fait apparaître des besoins importants sur un patrimoine vieillissant et inadapté » (cf. dossier de presse PPI 2020 que vous avez, vous-même, produit). C'est pourquoi lors du mandat précédent de votre majorité, puisque bon an mal an c'était la même majorité, nous n'avons eu cesse de vous réclamer un PPI afférent aux infrastructures scolaires. Nous devrions nous réjouir aujourd'hui que la tête rejoigne la compétence cœur, puisque nous avons été exaucés.

Cependant, nous souhaitons apporter quelques remarques et critiques constructives dans le domaine. Nous nous félicitons bien évidemment que ce projet se fasse dans le quartier du Petit Bayonne, puisqu'il s'agit d'une de nos revendications, depuis votre fausse bonne idée de vouloir entasser les élèves et les tableaux noirs au Grand Bayonne afin de donner de l'espace à d'autres tableaux plus colorés. Faute avouée étant à moitié pardonnée, nous vous donnerons qu'un demi-quitus pour ce projet, car si nous avons été entendus sur la nécessité de garder l'école dans le quartier, nous avons, comme nous vous l'avions mentionné lors d'une précédente séance, l'idée d'un projet plus compact mesuré sur le site de l'école maternelle. Nous regrettons, et ça c'est un peu plus important, que ce soit l'état d'urgence muséal décrété, qui façonne et ait donné le la de votre stratégie d'investissement scolaire, qui aurait peut-être méritée une réflexion plus géostratégique au regard de l'évolution de la Ville.

Cependant avant de partir en vacances, vous permettrez que nous notions sur votre bulletin scolaire municipal, « part de très loin, pensée à structurer mais en progrès ».

M. le Maire : Bien, sur ce rapport, vous avez rappelé des choses sur lesquelles... on a mis en place un plan pluriannuel d'investissement. Ceci s'inscrit dans le cadre de ce plan pluriannuel d'investissement, il n'y a pas que cela. Quant au fait que nous n'avons pas retenu l'hypothèse de regrouper d'une manière compacte comme vous venez de le dire, l'ensemble des locaux dans l'actuelle maternelle, c'est que ceci aurait créé une forme de densité que l'architecte des bâtiments de France n'aurait pas acceptée puisque nous sommes sur le monument historique des remparts.

Mais ça je vous l'avais ... pardon ?... Ah, si, vous pensez... Pardon ? Non elle a été interrogée forcément sur le projet... Mais elle a été interrogée... Mais pourquoi, vous avez des informations M. Etcheto qui sont extraordinaires ! Vous dites « l'ABF n'a pas été interrogée ». Et moi je vous dis que oui.... Non, mais l'hypothèse de faire, de densifier l'école maternelle, elle a été interrogée. Et je vous dis, on est sur le monument... je me doutais déjà de sa réponse, mais j'ai souhaité quand même la lui poser. Bien, on met aux voix si vous voulez... M. Iriart.

M. Iriart : Explication de vote nous concernant. Donc, on s'est posé des soucis de cohérence par rapport à notre vote sur cette délibération, puisque nous avons voté contre la délibération

initiale qui vous avait fait renoncer au projet prévu de mutualisation des réserves des trois musées mutualisées, qui prévoyait du coup le déplacement de l'école élémentaire de l'endroit où elle est aujourd'hui et qui prévoyait de redonner un autre calibrage au projet de réhabilitation du musée. Donc, compte tenu de ce vote initial, il nous semble plus logique de nous abstenir sur cette délibération parce que la décision initiale ne correspondait pas à ce que nous aurions défendu. Pour autant, comme l'indiquait M. Bergé, nous nous félicitons aussi qu'une possibilité de repositionnement de cette école ait été trouvée dans ce quartier. C'est pour nous fondamental. Nous nous intéresserons de très près aux conditions de fonctionnement de cette école, mais là aussi par souci de cohérence, on préférera s'abstenir de par notre point de vue initial sur la délibération, il y a quelques mois. Merci.

M. le Maire : OK. On relève donc le sens de votre vote. Je mets aux voix. Abstentions ou votes contre ? Donc adopté, sauf les deux abstentions qui viennent d'être explicitées par M. Iriart. Le rapport 42, s'il vous plaît qui va être présenté par Mme Bensoussan.

*M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

42. Espace Socio Culturel Municipal - Adoption des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

Mme Bensoussan : La Ville de Bayonne gère l'Espace Socio Culturel Municipal (ESCM) bénéficiaire d'un agrément centre social délivré par la Caisse d'Allocations Familiales. A ce titre, il dispose de subventions annuelles spécifiques attribuées par la CAF et le Conseil départemental pour la fonction pilotage, l'animation collective familles, la mission prévention jeunesse. Afin d'harmoniser les tarifs de l'ESCM avec les structures de même type sur la commune, il est proposé la mise en place d'une nouvelle tarification présentée, avec le détail des activités, en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions présentées dans la grille tarifaire annexée à la note explicative de synthèse, et applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il sur ce rapport des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté. 43, M. Millet-Barbé.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

43. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2015.

M. Millet-Barbé : Pour un montant perçu de 1,27 M€. Vous avez donc en note analytique le détail des domaines sur lesquels nos efforts ont porté.

M. le Maire : Pas d'abstentions ou votes contre ? Oui... Abstention de principe, sinon adopté. M. Millet-Barbé le 44.

Pas de vote.

44. Réalisation d'un chantier formation pour l'amélioration d'un sentier piétonnier dans le bois du Bedat.

M. Millet-Barbé : C'est essayer d'établir une espèce de liaison est-ouest, je dirais en partant de la rue Maubec pour probablement un jour rejoindre Breuer. C'est un chantier de formation qui concernera 12 stagiaires avec la possibilité d'obtenir un diplôme de CAP à la fin du processus et en frais de personnel, pour ne se centrer que là-dessus, c'est une opération à 90 000 €.

M. Bergé : M. Millet-Barbé, j'espère que vous avez remercié Mme Durruty, c'est la nouvelle Région Aquitaine.

M. le Maire : Bon, allez, adopté à l'unanimité. Merci. Mme Bisauta vous avez le rapport 45.

M. Millet-Barbé : Je dois remercier la majorité...

Mme Bisauta : Vous avez terminé pour les remerciements ?

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

45. Ecoquartier du Séqué – Construction d'une maison de quartier - Dépôt des autorisations d'urbanisme.

Mme Bisauta : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder au dépôt des demandes correspondantes. Juste un mot, mais très court, pour dire que ce projet a été conçu avec la participation de l'association des habitants du quartier, qu'une procédure innovante a été mise en place pour que les habitants participent au choix. D'abord ils ont travaillé sur ce qu'il y aura à l'intérieur de cette maison et ensuite au choix du projet et deux d'entre eux ont fait partie du jury. C'était la première fois que ça s'est produit ; des nouvelles dispositions le permettent maintenant et il faut que les travaux commencent, M. le Maire. Cette maison est très attendue, elle sera très structurante pour le Séqué.

M. le Maire : Absolument. C'est quelque chose qui est un beau projet participatif comme vous venez de le dire. Pas de... oui, Mme Picard Felices.

Mme Picard Felices : Le Séqué c'est quoi ? J'allais poser ma question, mais je vais faire plus vite. Parce que comme dit Mme Bisauta, c'est un très beau projet participatif, on a tous entendu parler de l'écoquartier, de liberté, de choix, de convivialité. Je ne vais revenir là-dessus parce que c'est l'utopie de notre époque. Comme il y a eu l'utopie d'Alphonse Allais de mettre les villes à la campagne, après on a eu les villes nouvelles, et à chaque fois il y a des déceptions qui arrivent.

Et moi, la déception que je verrais pour le Séqué, c'est que c'est un quartier qui est isolé et qui n'a plus tellement de sens par rapport à une ville normale, on va dire. Il y a six kilomètres de Bayonne mairie au Séqué. Le 10 juin, j'ai pris le bus pour y aller, c'est 40 minutes de la mairie de Bayonne pour aller au Séqué, c'est 40 minutes et ça ne donne pas envie tellement aux gens de prendre cette ligne 11, parce qu'en 10 minutes, avec leur voiture, ils y seront au Séqué. Je pense... je ne critique rien, je pose des questions, il faut résoudre ce genre de problèmes. Parce que la ville durable, quand la mobilité n'est pas au rendez-vous, c'est un peu embêtant. Donc, je vous pose la question, et j'ose aussi pour mettre un peu d'ambiance, le 10 juin, ce n'était pas la Ministre du Travail Emmanuelle Cosse qui a fait l'inauguration comme indiqué dans le journal municipal, mais la Ministre du Logement Emmanuelle Cosse. C'est à la page 8 du journal

municipal et j'ai été un peu embêtée de voir qu'Emmanuelle Cosse était Ministre du Travail. Il faut faire un rectificatif dans le prochain journal municipal : Mme Cosse est Ministre du Logement, c'est à ce titre qu'elle venait au Séqué.

M. le Maire : Mme Felices vous avez raison, on l'a rencontrée et on sait qu'elle est Ministre du Logement et c'est pour ça qu'on l'a invitée mais on rectifiera.

Mme Picard Felices : A l'époque où elle est venue, on parlait tellement du Ministre du Travail que ça a dû l'éclipser.

M. le Maire : Mme Bisauta va vous répondre, mais sur les rectifications du bulletin municipal, je demande aux services de le noter, vous avez raison.

Mme Picard Felices : Il n'y a que moi qui l'ai vu, mais bon. Je préfère quand même qu'on le note. Mme Bisauta va répondre mais M. Etcheto veut ajouter quelque chose.

M. Etcheto : Voilà, juste pour compléter le propos de ma collègue sur l'accès du Séqué, du quartier Arrousets de manière générale avec les transports en commun qui est encore mal aisé et avec le problème très particulier du collège Camus qui est mal desservi par les lignes de transport en commun. Du coup, on a toute une partie des familles et des élèves qui devraient fréquenter le collège, qui finalement ont des difficultés pour le faire et paradoxalement il est plus facile pour les familles et les élèves qui habitent au Séqué et à Arrousets de se rendre à Marracq qu'à Camus. Du coup, ça pose un problème en termes de recrutement dans le collège Camus et en termes de mixité sociale, je pense qu'il pourrait y avoir des dispositions sur la définition des dessertes des lignes scolaires en particulier qui pourraient venir remédier à ce problème en particulier qui vient illustrer ce que Marie vient de dire. Merci.

M. le Maire : Alors, Mme Felices a raison de dire, et je vais laisser Mme Bisauta répondre, qu'il y a effectivement sur ce secteur une insuffisance de l'offre en matière de transport en commun, et notamment la séquence des bus. Il y a une nouvelle délégation de service public qui se met en place dans le cadre du Syndicat des transports. Il se trouve que c'est moi qui ai commencé à négocier cette délégation de service public à la Communauté d'Agglomération et on est en train de tenter d'améliorer effectivement l'offre dans le secteur du Séqué. C'est le cas aussi pour le collège Camus où j'ai eu des courriers de la part de la conseillère départementale Mme Juliette Brocard, qui était d'ailleurs là toute à l'heure, et qui m'a adressé un courrier pour faire état de cette difficulté. Alors, dans le cadre de la renégociation de la DSP, il est question de regarder à nouveau la question de l'offre dans ces deux secteurs, du collège et également du quartier du Séqué. Sachant qu'on a aussi le transport en commun en site propre et un axe prioritaire qui va passer pas loin de là mais qui ne va pas résoudre la totalité des problèmes dont vous parlez.

Mme Bisauta : Je suis heureuse que Marie soit venue au Séqué à l'occasion de la visite de la Ministre du Logement, mais aussi ancienne secrétaire générale des Verts, donc ça t'a permis de découvrir ce quartier. Je ne sais pas s'il est excentré, en tout cas, il était une opportunité. On a beaucoup discuté avec les habitants du fait où est positionné ce quartier. Je ne sais pas si c'est une utopie pour ceux qui y vivent, qui sont dans des habitations quasiment passives pour une grosse partie du programme, et nous allons maintenant travailler sur la prochaine tranche et peut-être avoir des bâtiments BEPOS (bâtiment à énergie positive), c'est-à-dire ne plus avoir d'énergie à payer chez soi.

Je pense qu'il y a d'autres enjeux : il y a celui de la mobilité, mais il y a tellement d'autres enjeux. Je crois qu'ils ne partagent pas ce sentiment. Par contre et je ne sais pas si ça aurait fait la mixité sociale à Camus, je pense qu'en allant à Cassin ils font un peu la mixité sociale.

Par contre, l'écrasante majorité des gens qui habitent là sont en accession sociale à la propriété, sont locataires d'HSA. L'habitat participatif a permis, comme ça a été dit à l'inauguration, à un grand nombre de gens à des revenus très, très modestes d'accéder à la propriété, donc je pense que s'ils ont une mixité à faire, c'est plutôt sur Cassin que sur Camus, mais il reste ce problème de mobilité effectivement, parce que rien n'est jamais parfait dans la vie. Je ne regrette pas qu'il ait été positionné là, c'était un endroit où la Ville possédait les terrains et si on sort entre 1 900 et 2 100 € le mètre carré, c'est parce que la Ville a cédé des terrains à un coût inimaginable. Donc, on avait les terrains là. On ne les avait pas ailleurs. Ça a permis une opération d'une grande qualité écologique et d'une grande qualité sociale. Après rien n'est parfait, il est effectivement là.

On a un problème, il faudrait refaire le chemin de Pinède, c'est programmé assez rapidement pour que le circuit du bus gagne en temps. Maintenant, je ne suis pas tout à fait persuadée que même avec un bus un peu plus vélocé, nous parvenions à une véritable rentabilité de la ligne. C'est un débat que nous avons souvent avec les habitants. Moi j'ai proposé pour essayer, mais côté Agglo des fois les choses sont un peu longues, de faire un essai au Leclerc : on a un terrain qui est à l'Agglo où on peut avoir 160 places de parking immédiates. Les habitants du Séqué disaient « tant que le chemin de Pinède ne sera pas fait et qu'on n'aura pas amélioré la boucle, on pourrait laisser la voiture là et prendre la ligne 1 qui est à côté ». Ça ne fait que 2 ans que j'ai posé la question, peut-être qu'un jour ce parking ... Je pense qu'en plus ça aurait fait une expérience, parce qu'on dit « il faut des parkings, etc. », mais il faut aussi qu'ils soient appropriés par les gens. Ça aurait été une expérience de savoir si en mettant dans un endroit un petit peu stratégique ce type d'équipement, ça marchait, on arrivait à accrocher.

Oui, c'est vrai, le fait que le quartier soit un peu excentré pose ce problème de déplacement. Je vous dis « rien n'est parfait » mais il n'y avait pas d'autre endroit où on aurait pu réaliser ce type d'opération. Et il y a quand même, je crois, une qualité de vie sur le Séqué qui offre des équilibres suffisamment importants pour qu'on se félicite de cette opération et je crois que la démarche qu'on a faite autour de la participation par rapport à la maison de quartier, par rapport à l'habitat participatif, reste quand même un endroit qui, je vous le dis parce que vous ne le savez peut-être pas, est visité par nombre de personnes de la région. Nous avons reçu des élus du bassin d'Arcachon il y a un mois et demi, des élus de Vendée il y a trois semaines et les derniers, j'étais en vacances, je ne sais plus d'où ils venaient ? De Gironde, qui viennent voir la réalisation du Séqué. Donc, ce n'est peut-être pas à vos yeux une réussite extraordinaire, mais c'est quand même quelque chose qui est exemplaire et je vous invite à regarder le film qui a été fait, pas par nous, mais par le CAUE sur cette réalisation.

M. le Maire : Bien, on passe aux voix. M. Etcheto.

M. Etcheto : On votera sans problème la délibération, parce que c'est justement des choses dont le quartier a besoin. Je réagis juste à ce que vient de dire notre collègue Martine Bisauta. Je ne suis pas convaincu par ce satisfecit sans nuances. Je pense en effet qu'un écoquartier où n'ont pas été traitées en amont les questions de mobilité qui sont centrales dans le bien-être des habitants, dans le bien-être général, dans le bilan carbone, ce n'est pas quelque chose qui doit être totalement satisfaisant. Je crois qu'il faut en tirer des leçons à l'avenir sur Bayonne et sur le reste de l'agglomération pour arriver à des choses plus satisfaisantes.

M. le Maire : Bien. On met aux voix. Oui.

Mme Bisauta : ... les premiers 6 mois au Séqué, comme le bus ne pouvait pas au départ y aller car il était peu habité, on a mis à disposition des habitants un taxi qui de 6h00 du matin à 21h00, sur demande, pouvait amener les habitants au premier arrêt de bus qui est

effectivement celui de Leclerc. Il y a eu une seule personne pour profiter de cet avantage, c'était gratuit bien entendu et c'était une personne qui n'avait pas d'autre façon de mobilité. Je vous dis : on n'avait pas de terrain ailleurs, on a la réfection de Pinède, on a la transformation, et dans la vie rien n'est parfait et ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais ce n'est pas non plus une désolation. Quand je me regarde je me désole et quand je me compare, je me console.

M. le Maire : Bien. On va peut-être en rester à cette formule. On va en rester là M. Etcheto... Finissez alors.

M. Etcheto : Il paraît que la formule était de Talleyrand. Voilà. Mais je ne sais pas si c'est authentique.

M. le Maire : Insister pour dire ça, ça valait le coup ! Mais c'est intéressant.

M. Etcheto : Je rebondissais c'est tout. Vous me permettez de faire ma liaison ? On gagnera du temps. Je ne reste pas convaincu, je pense en effet que ça aurait mérité une approche un petit peu plus globale. Je pense qu'on a posé un quartier là, peut-être en partie aussi pour faire un coup, mais on n'a pas pensé à tous les aspects de la chose et je crois que pour quelqu'un qui a la sensibilité écologique, ne pas envisager la question de la mobilité aujourd'hui, qui est centrale dans ces questions de développement durable et d'urbanité, ça me paraît poser un sacré problème.

M. le Maire : Ce procès à Martine Bisauta est un peu dur et ...

M. Etcheto : C'était une réaction à l'auto-satisfecit qui me paraissait tout à fait excessif.

M. le Maire : D'accord. Parce que, quand Mme Bisauta dit qu'elle demande à corps et à cris ces parcs-relais dans différents endroits de Bayonne, il se trouve que j'étais président du Syndicat des transports et elle me faisait le reproche, je l'ai entendue, du fait du retard qu'on avait dans la constitution de ces parcs-relais. Vous verrez dans une délibération qui va arriver, que tout ceci prend forme et qu'il y a un lieu où nous allons faire quelques centaines de places de parking pour permettre des parcs-relais. Je crois que cela dit, il y avait une opportunité, elle le dit, Mme Bisauta à juste titre, dans ce lieu. On avait fait les acquisitions foncières dans des conditions qui étaient intéressantes et c'est comme ça qu'on peut permettre effectivement à nos jeunes générations de pouvoir accéder à la propriété. Il faut les interroger aussi ces gens-là. C'est vrai qu'ils préféreraient avoir un bus toutes les 10 minutes, c'est sûr mais c'est ce qui arrivera un jour. Evidemment.

On passe aux voix. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu de votes contre de toute façon sur cette délibération. Mme Belbaraka, vous vous ressaisissez et vous avez le rapport 46. Le titre peut suffire.

Adopté à l'unanimité.

46. Fourniture de lanternes d'éclairage public à leds – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres.

M. le Maire : Vous n'avez pas récupéré votre voix. On va économiser votre voix. Et nous sommes tous d'accord sur cette délibération. Merci.

Mme Wagner, vous nous arrêtez toujours dans notre élan !

Mme Wagner : Et oui, je suis désolée. En tant que déléguée titulaire de la Ville de Bayonne, j'ai été conviée le 6 juin à la Maison des services publics à Hasparren, pour une réunion du SDEPA. Cette réunion fort intéressante, où à ma grande surprise j'étais la seule élue de Bayonne, présentait le service énergie, un service dédié du SDEPA. Ce service a pour but d'informer et conseiller les communes membres sur les thèmes relatifs aux économies d'énergie. Le SDEPA propose à ses communes adhérentes de réaliser des diagnostics sur leur patrimoine bâti jusqu'en 2010 et sur leur parc d'éclairage public afin de leur permettre de réduire leur consommation énergétique. A Bayonne, en matière d'éclairage public, le parc vieillissant du matériel en place nécessite des remises à niveau. De nombreuses sources lumineuses devront prochainement être remplacées car en application de la législation, la vente des sources lumineuses à vapeur de mercure et des tubes fluorescents est interdite depuis mars 2015. Ainsi dans le cadre d'une démarche de mutualisation, le SDEPA met en place un important programme de résorption de ces matériels. Ces programmes génèrent une économie d'énergie en fonctionnement supérieure à 30 % par rapport à l'existant tout en garantissant un éclairage de qualité.

Aujourd'hui, à travers cette délibération, la Ville de Bayonne lance seule un appel d'offres, alors que nous sommes déjà membre d'un syndicat compétent qui facilite la rénovation de l'éclairage public communal. Je souhaiterais savoir, M. le Maire, si le SDEPA a été consulté pour réduire la facture de l'éclairage public bayonnais et si vos services souhaitent profiter des services mutualisés du SDEPA ?

M. le Maire : Si vous voulez me poser une colle, c'est une colle. Je ne sais pas répondre, comme ça à cette question. Peut-être, Mme Bisauta, sinon les services ?

Mme Bisauta : Nous avons, depuis déjà plus de deux ans, entamé le renouvellement d'un certain nombre de matériels. Le SDEPA a fait des propositions, moi je n'étais pas à la réunion d'Hasparren, mais j'étais à celle de Pau. Nous travaillons avec le SDEPA et nous nous sommes rapprochés sur deux ou trois dossiers comme ça. Sur celui-là, je ne sais pas s'il y avait une proposition plus intéressante. C'est vrai que le SDEPA met des choses en place qui sont très intéressantes et qu'on étudie, mais nous étions aussi déjà dans une certaine démarche. Après je peux te donner exactement ce qui a été fait, parce que ça fait trois ans qu'on est sur le renouvellement des matériels. Mais ça, on peut le transmettre. Je n'ai pas tous les éléments techniques... Sans problème.... Mais le SDEPA propose des choses très intéressantes et chaque fois on regarde ce qui est proposé.

M. le Maire : Mme Wagner, on retient votre question et on vous promet, les services prennent note de cela avec Mme Bisauta bien sûr, de répondre à votre interrogation. Merci beaucoup. On met aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Le rapport n° 47, Mme Bisauta. Les antennes relais.

Adopté à l'unanimité.

47. Antenne relais de téléphonie mobile sise église Saint-André - Avenant n° 2 à la convention d'occupation privative du domaine public conclue avec Bouygues Télécom.

Mme Bisauta : C'est un rapport qui renouvelle la convention d'occupation privative du domaine public conclue avec Bouygues Télécom sise sur l'église Saint-André. Ça arrive à échéance le 23 juillet 2016 et conformément à la mise en œuvre de la clause de revoyure prévue, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie, c'est adopté.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : On va passer aux rapports financiers. Je fais une suggestion avant même qu'on commence les rapports financiers. C'est de vous proposer qu'à l'issue de la présentation de ces rapports financiers, l'intégralité des rapports financiers évidemment, on fasse une pause, c'est une proposition. Maintenant vous pouvez considérer qu'elle est opportune ou qu'elle ne l'est pas, sachant que l'attention s'émeuse et on aura peut-être intérêt à s'arrêter si vous en êtes d'accord, parce que je vous le suggère, aux rapports 56 ou 57, dans ces eaux-là. Vous préférez aller jusqu'au bout ? C'est une suggestion. Bon en tout cas, on fait les rapports financiers et on verra dans quel état nous sommes à la fin des rapports financiers. Ça dépend de la longueur de vos interventions aussi. De la vôtre aussi, M. Salanne, puisque c'est vous qui présentez, en l'absence de M. Michel Soroste, ces rapports financiers.

M. Etcheto : Nous ne prendrons pas part au vote de toute façon sur les rapports de la DM, donc du 48 au 52. Et nous aurons une courte intervention sur la 50. Et c'est tout.

M. le Maire : 50, très bien. C'est parfait. Alors on y va Monsieur.

FINANCES

Exercice 2016 – Décisions modificatives (rapports 48 à 52).

M. Salanne : On y va, je fais bref, je fais comment ? Sur la DM il faut être un peu plus précis que simplement énoncer les titres. M. le Maire, mes chers collègues... Pardon ?

M. le Maire : Lisez les rapports. M. Iriart, est-ce que ça vous gêne qu'on se contente de la lecture synthétique ? Bien et dans ce cas, Monsieur, vous êtes autorisé.

M. Salanne : Je vais commencer par les rapports 48 et 52, que je vais regrouper pour accélérer un petit peu.

Donc sur le premier, décision modificative n° 1. La décision modificative : 13 315 000 € en investissement, 625 000 € en fonctionnement, a pour objet principal d'intégrer au budget 2016 des reports de crédit d'investissement et les résultats d'exercice 2015 tels que figurant au compte administratif. Donc, je vais rapidement passer sur la section d'investissement où les dépenses totalisent 13,3 M€ dont 7,3 de restes à réaliser 2015 correspondant à des opérations votées en budget 2015 qui font l'objet de commandes et de contrats en cours d'année restant à payer au 31 décembre. Je vous passe sur le détail que vous avez dans le rapport et je vais passer directement à la section de fonctionnement auquel les inscriptions proposées s'élèvent à 625 000 € pour les dépenses, réparties selon les chapitres que vous avez dans le rapport. Donc, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Pour la deuxième, celui des fêtes traditionnelles et temporada, il est proposé une décision modificative qui s'équilibre à 100 000 € en section de fonctionnement. Donc pour rappeler rapidement qu'on a une dépense supplémentaire de 70 000 € pour les fêtes traditionnelles, je ne sais pas si on est encore au bout de ces chiffres, mais pour l'instant on est à ce chiffre-là. Et pour la temporada, il convient d'inscrire en recettes l'excédent net dégagé pour la saison 2015, soit 30 000 €. Cette recette permet de financer la participation versée à l'UVTF qui sera

présentée dans une délibération ultérieure. Donc, même présentation que pour l'autre DM, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée dans le document annexé.

Voilà pour les rapports 48 et 52. Je continue ou on s'arrête ?

M. le Maire : On peut peut-être s'arrêter, juste pour confirmer sur ces rapports : le 48, y a-t-il une prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Il n'y a pas de participation au vote du groupe Bayonne Ville ouverte et abstention sur les 5 DM. Vous notez bien cela. Le 49 même sens du vote. Le 50, même sens de vote, M. Iriart, ça marche toujours. D'accord. Pardon, prenez la parole. Sur lequel ? 50. Prenez la parole maintenant ? Alors le 49 ?

M. Salanne : On a fait 48 et 52. Un peu dans le désordre.

M. le Maire : Ce n'est pas grave. M. Salanne. On interrompt pour l'instant votre intervention. On va prendre l'intervention de Monsieur...

M. Salanne : On n'a pas fait le rapport 50, excusez-moi M. le Maire. Attendez, le 50, je l'ai perdu. Le 49. C'est l'eau, ce n'est pas moi !

M. le Maire : C'est M. Neys vous prenez le rapport 50.

M. Salanne : On n'a pas fait le rapport 49.

M. le Maire : Bon s'il vous plait. J'ai voulu aller vite. Il faut essayer d'accélérer mais il faut quand même prendre aussi le temps sur des sujets importants. Le 50, c'est M. Neys qui le présente. On va revenir sur le 49 après. Allez 50.

M. Neys : Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2016 de ce budget annexe, il est proposé une décision modificative n° 1, qui présente des dépenses d'investissement pour 75 000 €, des recettes d'investissement à hauteur de 2 715 000 € et une section de fonctionnement qui s'équilibre à 100 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe des parcs de stationnement.

M. le Maire : Alors on fonctionne à l'envers, ce n'est pas bien grave. Le 49, budget annexe de l'eau, M. Arcouet vous allez lire le rapport résumé et après vous prenez la parole comme vous voulez... C'est assez compliqué comme ça !

M. Arcouet : Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe de l'eau. Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2016 de ce budget annexe, il est proposé une décision modificative n° 1, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 626 000 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe de l'eau, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci M. Arcouet et comme vous avez la parole, gardez le micro. 51.

M. Arcouet : 51. Il s'agit du budget annexe d'assainissement non collectif. Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2016 de ce budget annexe, il est proposé une décision modificative n° 1

qui concerne la seule section d'exploitation pour 11 500 €. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM n° 1 pour le budget annexe de l'assainissement non collectif, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci, M. Arcouet. Alors on a présenté les rapports, finalement, 48 à 52 compris, avec les rapporteurs successifs.

48. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget principal.

M. le Maire : J'ai bien noté que le 48, vous ne participez pas au vote, vous l'avez dit tout à l'heure. Je parle du 48 la DM n°1, d'accord. On a compris le sens du vote également de M. Iriart.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

49. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe de l'eau.

M. le Maire : Maintenant, s'agissant de la 49, le budget annexe de l'eau, il n'y a pas d'observations pas de demande de prise de parole. Là aussi, c'est le même sens de vote que ce qu'on vient d'indiquer.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

50. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe des parcs de stationnement.

M. le Maire : Et on passe maintenant au 50, où on a une demande d'intervention de M. Pallas.

M. Pallas : Merci M. le Maire. Assez brève, juste une petite remarque sur le budget annexe du stationnement. Pour dire que lors du vote du BP 2016, nous avons mis en parallèle le supplément de recettes prévu de 400 K€ et la revalorisation des tarifs de stationnement qui avait été votée il y a un an, ici même, le 20 juillet 2015. Notre groupe avait alors dénoncé une ponction injustifiée opérée sur l'usager, particulièrement les habitants du centre-ville et les étudiants.

Cette décision modificative, révèle aujourd'hui un solde excédentaire de 2 640 000 € pour ce budget annexe et elle nous conforte bien évidemment dans cette analyse. Cela atteste pour nous que les proportions de l'augmentation tarifaire de juillet 2015 étaient aussi inutiles qu'inopportunes. Et qu'elles semblent peu en phase, je dirais même contradictoires avec l'objectif de revitalisation du centre ancien et de soutien à l'activité commerciale de cœur de ville, tel que ça a été défini précédemment par le schéma directeur du commerce et de l'artisanat. Nous laisserons les Bayonnaises et les Bayonnais apprécier ce paradoxe. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien. Merci pour votre intervention. Y a-t-il en dehors de ça d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Donc, vous ne participez pas au vote, c'est toujours ce sens là et abstention pour les autres.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

51. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe de l'assainissement non collectif.

M. le Maire : Maintenant s'agissant du 51, ça a été déjà fait, adopté.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

52. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.

M. le Maire : Le 52 ? Non, on n'a pas procédé au vote. Donc, il y a non-participations au vote toujours et abstentions.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

M. le Maire : Et nous sommes au 53, qui n'a pas été présenté M. Salanne.

53. Remises gracieuses de créances.

M. Salanne : Un vote traditionnel, qui s'élève dans le cas présent à 3 753,62 €.

M. le Maire : Et c'est à partir de cette délibération que généralement vous sortez de la non-participation au vote pour dire, quand il s'agit de remise gracieuse... Voilà. Le rapport 53 vous le votez. M. Iriart, vous n'avez pas dit le sens du vote. Pour. Unanimité.

Le rapport 54 toujours remise gracieuse exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité.

54. Remise gracieuse exceptionnelle accordée à la société Mélisse et compagnie.

M. Salanne : La société Mélisse est une société exploitant des terres de la plaine d'Ansot qui ont conduit son gérant à cesser son activité. Donc, il est proposé de procéder à la remise gracieuse de 8 058 €. Pour plus de détails, c'est un problème d'exploitation agricole qui a échoué.

M. le Maire : Merci. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas. C'est l'unanimité sur ce rapport. On passe au rapport 55, c'est les subventions aux associations, M. Laiguillon.

Adopté à l'unanimité.

55. Exercice 2016 – Subventions aux associations.

M. Laiguillon : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions détaillées en note explicative de synthèse et qui répondent à des demandes exceptionnelles d'associations portant sur des projets spécifiques.

M. le Maire : Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y en a pas. Adopté. Le rapport 56, M. Laiguillon toujours.

Adopté à l'unanimité.

56. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

M. Laiguillon : Au titre de l'utilisation de locaux municipaux, un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de redevance de mise à disposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Oui, Mme Herrera.

Mme Herrera Landa : Une intervention très courte. Soulignons d'ores et déjà que le titre de cette délibération mériterait peut-être d'être modifié tant le caractère dit « exceptionnel » des exonérations très nombreuses que vous mentionnez semble aujourd'hui être devenu pratiquement la règle. Nous ne contestons pas, bien au contraire l'exonération faite aux associations, en particulier bayonnaises, qui œuvrent dans le champ de l'intérêt général mais, cette très longue liste soulève deux problèmes à notre sens.

En matière de subvention, le montant des exonérations est-il systématiquement intégré comme une subvention indirecte de la commune aux associations concernées ? Vu le montant de certaines exonérations cumulées et la précision avec lesquelles dans le cadre de la critérisation il y a des aides qui ont été attribuées, on peut avoir un delta qui échappe, si ce n'est pas intégré à cette volonté de précision. Cette question est d'autant plus sensible qu'elle se pose dans le contexte d'une démarche de critérisation et de baisse quasi générale des subventions. Je dis quasi générale, parce qu'on a vu que ce n'était pas forcément la règle pour tout le monde, tout à l'heure.

En matière de gestion des infrastructures, l'impact (je pense là aux salles qui sont louées) de ces exonérations affecte-t-il significativement le bilan budgétaire des équipements principalement concernés ? Quelle est l'évolution du montant global de ces exonérations ? On ne demande pas une réponse immédiate, mais est-ce qu'il y a une évolution sensible ou pas, parce qu'on pourrait voir la relation éventuellement entre une baisse des subventions et une augmentation... Si on peut avoir une vision globale. Merci.

M. le Maire : On comprend très bien la question de Mme Herrera qui consiste effectivement à dire : est-ce que vous n'êtes pas en train de diminuer les subventions de 5 % de certaines associations, d'ailleurs, et puis finalement de compenser ça par des remises à titre gratuit d'une manière systématique aux associations. D'abord, ce n'est pas systématique. Monsieur c'est vous qui instruisez tout ça, qui soumettez les demandes de gratuité que je valide ou que je ne valide pas d'ailleurs mais en tout cas elles me sont soumises. Par contre, je ne sais pas si vous serez

en situation de pouvoir répondre sur la proportion de gratuité par rapport aux ressources de la Maison des associations ?

M. Laiguillon : Comparées aux autres années, c'est à peu près les mêmes. Mais on va essayer de la faire, au lieu de tous les 6 mois, tous les 3 mois. Et après la critérisation, justement, ça sera un module de travail comme on l'avait promis. On va le mettre sur la critérisation.

M. le Maire : Bien, voilà, Mme Herrera. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Visiblement, c'est adopté à l'unanimité. M. Esmieu, le 57.

Adopté à l'unanimité.

57. Garantie d'emprunt à la SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays-Basque – Renouvellement de la garantie suite à la renégociation du prêt.

M. le Maire : On va peut-être vous dispenser de le lire, parce qu'il s'agit de renouveler la garantie suite à la renégociation du prêt. Donc c'était déjà une garantie qu'on donnait. Le prêt a été renégocié et on continue à garantir un prêt qui est renégocié. Il y a des questions ? Non.

M. Echeto : Juste pour vous dire qu'on ne prendra pas part au vote sur cette délibération.

M. le Maire : Pas part au vote, abstentions. Les choses sont claires. Ce sont des abstentions qui me vont très bien. Le rapport 58, M. Laiguillon. Vous reprenez la parole pour la salle Albizia et les tarifs.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

58. Salle L'Albizia – Adoption des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

M. Laiguillon : Au regard de l'évolution des prix à la consommation et du mode de fonctionnement de la salle L'Albizia, il est apparu opportun d'une part d'actualiser la grille tarifaire de mise à disposition des locaux, et d'autre part d'adapter le dispositif afférent au cautionnement demandé aux utilisateurs. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions détaillées en note explicative de synthèse, applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

M. le Maire : Ces tarifs que... M. Duzert, une observation sur les tarifs d'Albizia.

M. Duzert : Merci. M. Le Maire, chères et chers collègues, cette délibération nous amène à vous faire part de nos remarques et propositions.

Vous nous proposez d'augmenter les tarifs pour les habitants dans un cadre festif et pour les diverses associations ou structures avec accès gratuit ou payant. Tout d'abord, il faut remettre le contexte de cette salle dans le cadre de sa création dans le programme ANRU et des débats des conseils municipaux de décembre 2009 et février 2010 sur le rôle de cette salle dans ce quartier, les tarifs et cautions. Beaucoup ici doivent s'en souvenir.

Nous ne devons pas occulter, dans les coûts de gestion, les nombreuses exonérations, la délibération 56 vient d'en faire état. Notre demande de valorisation des exonérations reste d'actualité. Nous vous demandons très clairement de ne pas faire supporter cela aux particuliers et donc de ne pas augmenter leur tarif qui est à 250 €. De même, la caution doit rester au niveau où elle était, c'est-à-dire l'équivalent du montant de la redevance et elle doit être séparée de la caution dite « tri sélectif ».

L'augmentation des tarifs des usages à caractère marchand est une des pistes à explorer ainsi que la mise en place de règles globale et claires d'exonération pour les structures bayonnaises dans le cadre de la réécriture du règlement intérieur de cette salle. Cette augmentation de tarif n'est pas en conformité par exemple avec l'usage ou pas de l'office de cuisine prévu dans ce qui sera le futur-ancien règlement. Ce nouveau règlement qui a l'air d'être en construction, aurait pu, dû être compris dans ces débats et cette délibération.

Nous écouterons vos réponses avant de nous déterminer pour notre vote. Merci.

M. Laiquillon : Merci beaucoup. Comme vous le disiez, la salle Albizia est une salle festive qui est grandement fréquentée par les Bayonnais, en particulier les Bayonnais de la rive droite, mais c'est aussi des événements d'associations culturelles et éducatives, je pense aux Lézards qui Bougent, à Libre Plume, au Club Coup de Pouce. Toutes les AG qui s'y déroulent d'associations bayonnaises sont gratuites. Et justement la caution dont vous parliez n'a jamais été encaissée, sur six ans. Non, elle n'a pas été encaissée et n'a jamais été rendue parce que les habitants de Bayonne Nord savent l'outil qu'ils ont et sont bien imprégnés. Donc sur ça, ils respectent énormément la salle et en six ans il n'y a aucune caution qui a été prise. Donc ça c'est un élément à prendre en compte.

Sur le dispositif de louer la salle sur le marchand, c'est fait. Beaucoup de syndicats de copropriétés s'en emparent, souvent on le fait en semaine pour ne pas mettre en difficulté les gens qui l'utilisent en week-end. C'est aussi beaucoup d'interventions des MVC et de l'ESCM pour remettre en état la salle Albizia, une fois par an. Et ce n'est pas le fait d'augmenter de 18 € pour les particuliers qui remettra en cause l'utilisation de cette salle. Ils demandaient un peu plus de qualité et donc c'est pour ça qu'on l'a mis justement au personnel qualifié de la Maison des associations qui a mis un cran au dessus, la qualité justement. Et aussi, ça nous a permis de pouvoir améliorer le quotidien des riverains, d'acheter un limiteur sonore. C'est plus qu'une salle festive, c'est un lieu de vie que les Bayonnais et en particulier les habitants de Bayonne Nord se sont appropriés.

M. le Maire : Merci. Vous voulez ajouter quelque chose M. Duzert. Allez-y.

M. Duzert : Oui, Merci M. Laiquillon, mais c'est tout le débat de 2009 et 2010 sur la création de cette salle, le débat de la subvention, le débat de la caution qui était à 800 € il me semble en décembre 2009, la délibération avait été retirée à l'époque, etc. Mais moi je n'interviens pas. Le rôle je crois que tout le monde l'a compris, c'était vraiment ce débat de 2009-2010, ce que nous vous demandons très clairement, c'est de ne pas augmenter le prix de la location de la salle aux habitants. D'autres pistes doivent être explorées, en particulier avec le secteur marchand. Tout le reste, on est d'accord sur tout le débat. On passe de 250 à 270 et réactualiser aussi le règlement intérieur, parce qu'à l'heure actuelle, il prévoit avec ou sans l'office alors que clairement c'est tout le temps avec l'office. C'est tout. Le reste, les pistes de recherche, le travail festif, le travail culturel... Je vois que dans le règlement c'est une assemblée générale gratuite ; donc il faut faire gaffe aussi dans le débat de la valorisation des exonérations, etc. de la critérisation à tout mettre. Nous on attend la réponse. 250 € le prix de la salle maintenant qu'elle devient office compris, vous voulez l'augmenter. Nous demandons que ce prix-là pour les

habitants bayonnais reste identique. D'autres pistes doivent être recherchées. C'est toute la réponse que nous attendons. Le reste, on est convaincu ensemble de... Merci.

M. le Maire : On comprend. Ecoutez voilà, vous avez une demande. On ne peut pas y accéder, mais voilà, on a parfaitement entendu et même compris d'ailleurs.

M. Laiguillon : Des pistes de travail ont été faites depuis notre élection et je pense qu'une augmentation de 20 € sur six ans ! Vraiment la demande des utilisateurs de cette salle, ce n'était pas une stagnation du montant mais c'était plus la qualité.

M. le Maire : Je crois que vous avez été très clair, M. Laiguillon. On ne va pas vous mettre d'accord avec M. Duzert, en tout cas pas ce soir. Y a-t-il des abstentions ? Alors donc.

M. Etcheto : Du coup on s'abstiendra, puisque vous n'accédez pas à notre demande de ne pas geler les tarifs pour les particuliers.

M. le Maire : D'accord. Et puis, Monsieur ? Vous votez. Les choses sont claires. Le rapport 59, M. Ugalde.

*Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.
Adopté à la majorité.*

EVENEMENTIEL ET ANIMATION

59. Marché médiéval 2016 – Dispositions concernant l'hébergement des intervenants.

M. le Maire : Est-ce que vous acceptez qu'on considère tous que la rémunération de 500 € ne fait pas débat ?

M. Ugalde : Ce soir je me suis fait une raison, M. le Maire. Pas de problème.

M. le Maire : Vous adoptez la délibération 59, dont l'enjeu est 500 €. M. Ugalde, le 60, c'est l'organisation de l'édition 2016 des fêtes de Bayonne. Là, je ne peux pas vous dire de ne rien dire.

Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES

60. Dispositions complémentaires concernant l'organisation de l'édition 2016.

M. Ugalde : Par délibération du 7 juin 2016, le conseil municipal a approuvé les dispositions générales relatives à l'organisation des fêtes de Bayonne 2016. Les derniers préparatifs nécessitent que les dispositions complémentaires décrites en note explicative de synthèse soient prises, on sait dans quel contexte. Il est demandé au conseil municipal de les approuver et d'autoriser M. le Maire à les mettre en œuvre.

M. le Maire : Pas d'abstentions, votes contre ? Je vous remercie, Mme Bisauta, vous avez le 61 pour les gobelets.

Adopté à l'unanimité.

61. Marché de fourniture de gobelets réutilisables pour les éditions 2014 à 2017 – Signature de l'avenant n° 1.

Mme Bisauta : Une innovation dans le contrat qui nous lie à Ecocup. Cette année, il est proposé de permettre l'autorisation de boîte à dons, où on pourrait, vers la sortie au moment où on quitte la fête, au lieu de ramener des dizaines de verres chez soi, dont au bout d'un moment on ne sait plus trop quoi faire (Sophie Castel en a une collection intéressante, avec ses enfants qui lui en ramènent tous les ans, elle ne sait plus quoi en faire) ou alors pas avoir envie d'aller dans un café, de refaire la queue pour le déposer, on peut faire un don à deux associations en l'occurrence, avec une clé de répartition. Sur cet euro récupéré : 36 % pour Ecocup, 27 pour les associations caritatives locales, 27 pour la Ville et 10 pour les cafetiers et assimilés. Voilà, pour la Ville ça couvrira le supplément de déchetterie et de dispositifs mis pour la récupération des déchets.

M. le Maire : Merci, il n'y a pas de problème, c'est adopté à l'unanimité. Merci. M. Salanne, l'UVTF et la convention d'objectifs.

Adopté à l'unanimité.

TEMPORADA

62. Convention d'objectifs avec l'Union des villes taurines de France (UVTF) pour les années 2016 et 2017.

M. Salanne : Je reviens rapidement. La Ville adhère depuis de nombreuses années à l'association Union des villes taurines de France et a proposé une politique de communication autour de la temporada. Il est proposé donc d'attribuer une subvention de 14 658 € à l'association, ces 14 658 € étant prélevés sur les excédents de la temporada de l'année dernière.

M. le Maire : Mme Aragon.

Mme Aragon : Je voulais intervenir simplement pour vous dire que Mme Felices et moi-même, nous nous abstenons sur le rapport 62.

M. le Maire : D'accord. Donc deux abstentions, abstentions pour Baiona 2014 et le reste vote pour. Adopté donc. Rapport 63, M. Neys.

Mmes Aragon et Picard-Felices s'abstiennent.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

INFRASTRUCTURES

63. Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du pont Saint-Esprit – Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché.

M. le Maire : C'est un rapport hyper important, on y reviendra, je vous l'assure, mais il arrive tard dans l'ordre du jour. Mais il faut en même temps que nous l'adoptons ce soir : c'est la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du pont Saint-Esprit, rien que ça.

M. Neys : Oui, en effet, M. le Maire, il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle, puisque l'inspection détaillée du pont Saint-Esprit a fait apparaître des désordres tels que des fissures de chaussée,

des éclatements de bétons et des armatures fortement corrodées et une mission complémentaire d'études conduite en février 2016 a conclu qu'une rénovation de l'ouvrage était nécessaire. Le coût prévisionnel des travaux décrits en note explicative de synthèse est estimé à 4 000 000 € HT et la rémunération du maître d'œuvre à 300 000 € HT. Celui-ci sera choisi à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches permettant de lancer la consultation et signer le marché bien entendu.

M. le Maire : Bien, y a-t-il une intervention ? M. Etcheto, vous pouvez prendre la parole.

M. Etcheto : Rapidement, mais c'est quand même un dossier dont l'importance mérite d'être évoquée même rapidement. Un dossier consensuel et je crois incontournable bien entendu mais vu le montant engagé, bien évidemment, il ne peut pas nous laisser indifférent. On espère juste, comme on l'a dit en commission préparatoire, que nous pourrions trouver des concours de partenaires. On pense bien sûr au Syndicat des transports qui va être directement concerné par le passage de la ligne de TCSP et puis bien évidemment par l'Agglomération, la future Agglomération Pays Basque bien sûr, eu égard à l'intérêt communautaire de ce pont qui a longtemps été d'ailleurs le seul franchissement de l'Adour à Bayonne jusqu'à une période très récente... Tu as bien noté les résultats du débat d'hier soir.

M. le Maire : Ne faites pas de relations avec ce qui s'est passé hier. Oui, vous avez raison de dire qu'il faudra qu'on revienne sur ce rapport évidemment. Je voudrais d'ailleurs qu'on puisse acter de ce que ce rapport qui est abordé ici uniquement pour la maîtrise d'œuvre (donc on y reviendra), fasse l'objet d'une présentation spécifique, M. Wittenberg, sur les dégradations qui donnent lieu à réfléchir sur la réfection de ce pont, les financements qui sont envisagés. Parce que ce n'est pas extrêmement simple. La maîtrise d'ouvrage dont vous parliez tout à l'heure, qui est effectivement une maîtrise d'ouvrage d'Etat, a ensuite été une maîtrise d'ouvrage de Département, qui ensuite est devenue une maîtrise d'ouvrage du conseil de la Communauté d'Agglomération, mais pour très peu de temps parce que c'est devenu tout de suite ensuite la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne.

Alors, c'est un peu complexe et cela interroge sur les modes de financement qu'il faudra mettre en œuvre. Mais de toute façon, il fallait passer par cet acte I de cette délibération, ce pourquoi j'ai quand même pris le parti, même si je savais que cette séance serait lourde, de vous la proposer. Merci de le comprendre. On reviendra, c'est évident, sur ce dossier. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre. Je vous remercie. Le rapport 64, M. Neys, vous pouvez aller vite.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

64. Quai des Corsaires – Travaux de réfection du réseau d'assainissement et de confortement d'un escalier - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

M. Neys : Adopté.

M. le Maire : On est d'accord avec cette délibération. Le rapport 65, M. Lacassagne.

Adopté à l'unanimité.

65. Aménagement d'une placette à l'extrémité de la rue des Basques – Dépôt des autorisations d'urbanisme.

M. le Maire : On est tous d'accord pour que vous déposiez une autorisation d'urbanisme pour la placette qui va se trouver au bout de la rue des Basques dans l'emplacement où était Euskadi le magasin de M. Belaïdi, tout le monde connaît. Délibération adoptée.

66, M. Ugalde. Vous nous autoriserez peut-être... Dites quand même le nom.

Adopté à l'unanimité.

66. Toponymie – Dénomination du viaduc ferroviaire enjambant l'Adour.

M. Ugalde : Charles Vaillant. J'ai tout dit, parce que tout le monde sait ici l'importance que cet homme a représentée dans la vie ferroviaire et la culture ferroviaire de notre ville. On lui rend hommage à travers ce choix patronymique.

M. le Maire : Rapport 66, adopté. Le rapport 67, M. Neys. Alors là il s'agit de l'abrogation à la demande du pétitionnaire de la délibération du conseil municipal du 15 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

67. Opération Adalpa – Abrogation à la demande du pétitionnaire de la délibération du conseil municipal n° 39 en date du 15 octobre 2015.

M. Neys : Par délibération en date du 15 octobre 2015, le conseil municipal a autorisé l'acquisition sous forme de VEFA d'un parking en ouvrage dans le cadre de l'opération Adalpa, avenue Paul Pras, projet initié par la SEPA et la société VIAE Participations. La pré-commercialisation a conduit leurs initiateurs à réadapter leur programme pour répondre à une demande d'espaces commerciaux et de services liée à la proximité du Centre Hospitalier de la Côte Basque. Dans ce cadre, et au titre d'un projet n'intégrant plus la réalisation d'un parking en ouvrage ouvert au public, une nouvelle demande de permis de construire a été déposée et les opérateurs ont sollicité l'abrogation de la délibération du conseil municipal visée. Le projet déposé par la SEPA et VIAE Participations rendant sans objet la délibération n° 39 du 15 octobre 2015, il est demandé au conseil municipal d'accéder à cette requête, et de prononcer son abrogation.

M. le Maire : M. Etcheto, avez-vous quelque chose à dire sur cette délibération ?

M. Etcheto : Et bien là, vous comprendrez que sur le sujet, on ne peut pas tout à fait l'expédier, cette fois-ci. Cela dit, je veux quand même rassurer mes collègues du conseil municipal. J'avais un petit peu anticipé, vu la position très tardive on va dire de la délibération et les circonstances qui ont fait retarder le conseil, donc, j'ai une version un petit peu plus courte. Mais on aura l'occasion d'en reparler certainement plus tard.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, on comprend bien que vous ayez pris soin de placer cette délibération à l'heure la plus tardive possible, délibération n° 67 quand même de l'ordre du jour assez bien garni par ailleurs, d'un conseil municipal estival afin d'atténuer la résonance de ce qui est bien une retraite en rase campagne. Vous n'avez pas voulu nous écouter, d'abord en conseil municipal deux fois en octobre dernier et en décembre, puis vous n'avez pas répondu

au recours gracieux que nous avons formé devant vous. Vous voilà contraint de reculer maintenant devant la saisine de la justice administrative. Evidemment ce n'est pas très glorieux.

Alors certes, vous tentez bien de sauver la face en camouflant cet abandon de votre projet de parking dans des termes dont personne ne sera dupe. La seule chose qui vous a conduit à cette décision, c'est la procédure judiciaire que nous avons intentée et dont l'issue pouvait être fort embarrassante pour la municipalité parce qu'avec ce dossier, et vous me permettrez d'être un peu grave, on se situe ici aux franges du pénal, et vous le savez parfaitement Monsieur le Maire.

Il est tout de même assez navrant d'en venir là pour faire entendre l'évidence sur le fond : ce projet ne correspondait pas à l'intérêt de la Ville tout simplement. Alors bien entendu, nous nous satisfaisons de l'abandon de ce projet qui fera économiser tout de même près de 5 M€ aux finances municipales. Je dirais presque, si on fait le lien avec la délibération avant, on paye presque le pont Saint-Esprit avec ça. Evidemment, ce ne sont pas les mêmes budgets, donc on en restera à la pirouette.

Cela dit, la formulation de cette délibération étant un modèle de tartufferie, nous ne prendrons pas part au vote. Et nous prendrons soin de communiquer à la rentrée sur cette affaire. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Très bien. Ecoutez, tout est dit dans la délibération. Moi, j'ai surtout un courrier signé par le président de la SEPA qui vient avec son directeur, m'expliquer les raisons pour lesquelles ils ont décidé de renoncer à ce projet, ou tout au moins de réorienter le projet vers une opération strictement immobilière. Alors, voilà, c'est ce courrier qui est dans le dossier. Il vous intéressera peut-être d'avoir la consultation que nous avons demandée à un professeur spécialiste du droit des marchés publics et qui concluait au fait qu'il n'y avait pas de problème juridique sur ce montage d'opération. Maintenant, quand vous parlez du pénal, vous ne vous adressez pas à moi. Je savais que ces opérations avaient été lancées dans le précédent mandat, vous vous adresserez à qui de droit.

Mme Durruty : Et M. le Maire, si vous le permettez ... M. Etcheto, vous n'oublierez pas de préciser que lorsque vous siégiez au conseil de surveillance de l'hôpital en tant que conseiller général, et vous étiez présent aux séances dans lesquelles nous avons très souvent parlé des problématiques de stationnement, ce besoin étant évoqué dans la délibération bien évidemment. Je regrette vraiment que les errements que vous avez, dont vous avez accusé notre maire tout à l'heure, ne soient pas aussi finalement des comportements que vous vous appliquez à vous-même parce que nous avons toujours été sollicités, par notamment les personnels et bien sûr les usagers, du fait que ce besoin en stationnement, notamment avec l'arrivée du GCS (groupement de coopération sanitaire) de cardiologie, faisait partie du besoin notamment pour donner de l'espace au quartier. Très sincèrement, moi je regrette tout à fait que vous soyez capable de tenir des propos en conseil de surveillance et des positions différentes ici.

M. le Maire : M. Etcheto.

M. Etcheto : Vos propos sont totalement mensongers. Jamais, jamais ce dossier en conseil de surveillance de l'hôpital n'a fait l'objet d'une expression de ma part. Donc, voilà pour commencer et je pense qu'il y a des PV lors de ces conseils de surveillance qui peuvent facilement être consultés. Dites-vous bien que je rencontre moi aussi à l'occasion le directeur de l'hôpital et figurez-vous que j'ai l'habitude en général quand je traite mes dossiers d'être un petit peu sérieux et de prendre contact avec les personnes concernées, y compris avec la

direction de l'hôpital de Bayonne. En ce qui concerne d'ailleurs, j'enchaîne tout de suite, y compris aussi avec le président de la SEPA, il m'arrive aussi de discuter avec lui, y compris des projets en cours. Donc vous ne nous abuserez absolument pas sur cette question-là : tout le monde sait pourquoi vous avez abandonné ce projet. Quant à la question de la dimension éventuellement pénale, M. le Maire, c'est vous qui avez fait prendre cette délibération à la séance d'octobre dernier, donc ...

M. le Maire : Tout ce qui relève de ce mandat relève de ma responsabilité, c'est certain. Allez-y.

M. Etcheto : On est bien d'accord. Mais c'est bien cette décision-là qui pose problème. Quant à savoir de toute manière, puisque maintenant...

M. le Maire : Allez-y, si vous voulez portez plainte au pénal, allez-y. Assouvissez votre envie. Mais il faut le faire...

M. Etcheto : Ecoutez Monsieur, je vous ai mis en garde. C'est tout.

M. le Maire : Il ne faut pas s'en tenir à cela... Il faut déposer plainte, si vous estimez qu'il y a matière à infraction, il faut déposer plainte, ça me permettra... Vous comprenez que c'est insupportable de la part de quelqu'un qui défile tous les délits possibles et imaginables du code pénal, j'en ai déjà cinq dans votre bouche. Et bien, vous ne pouvez pas vous défendre tant qu'il n'y a pas une requête déposée. Déposez plainte contre moi, s'il vous plaît !

M. Etcheto : M. le Maire, si je peux bien terminer, si vous me laissez bien terminer. Alors bien entendu, si vous avez retiré cette délibération, c'est parce que vous saviez parfaitement que le montage du projet était illégal. Et il n'y a pas de doute là-dessus. Et de toute manière, évidemment on verra peut-être ce qu'en dira le tribunal administratif, parce qu'après tout l'abrogation de cette délibération n'éteint pas forcément la procédure. Donc je dirais que la justice administrative pourra être amenée à rendre son avis. Nous verrons.

M. le Maire : Si, si. Elle éteint la procédure, mais bon ce n'est pas grave. C'est vu.

M. Etcheto : J'ajoute une dernière chose. C'est que vous nous avez poussés à aller devant la justice administrative, parce que nous, les raisons pour lesquelles nous avons demandé d'abroger cette décision étaient des raisons de fond, je viens de le rappeler d'ailleurs. En désespoir de cause, nous avons même formé un recours devant vous, en désespoir de cause vous nous avez obligés d'aller devant la justice administrative. Et aujourd'hui, effectivement vous faites retraite en rase campagne, ce n'est pas très glorieux. Il fallait réfléchir avant.

M. le Maire : Justice administrative et justice pénale, ce n'est pas la même chose. Bien, on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? On ne prend pas part au vote pour Bayonne Ville Ouverte et pour Baiona 2014 ?

M. Iriart : Nous, on votera pour cette délibération. On s'était abstenu en exprimant de fortes réserves au moment de la délibération initiale. Et on approuve, par contre en cohérence, l'abrogation de cette même délibération.

M. le Maire : Merci. Donc c'est adopté à la majorité requise.

*Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

68. Désaffectation et déclassement du domaine public routier communal et de ses dépendances de parcelles sises rue des Courlis.

M. le Maire : M. Neys, peut-être que vous nous dispenserez de la désaffectation et du déclassement du domaine public routier communal et de ses dépendances de parcelles sises rue des Courlis. Et que tout le monde étant d'accord, c'est adopté.

Adopté à l'unanimité.

69. Echange avec la SCI Galerie des Arènes de parcelles sises rue des Courlis.

M. le Maire : Peut-être que M. Neys sera tout aussi d'accord pour l'échange avec la SCI Galerie des Arènes de parcelles justement rue des Courlis. C'est pour la réalisation, M. Neys, de parcs de stationnement.

M. Neys : Tout à fait.

M. le Maire : On est tous d'accord. Non ? Mme Aragon a une question.

Mme Aragon : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, deux questions sur ce rapport.

La première question est d'ordre technique. Ces désaffectation et déclassement auront-ils des incidences sur la circulation et l'accès à la zone d'activité et en particulier, le double sens de la rue de Courlis entre le rond point Estunard et la Légion Tchèque sera-t-il supprimé ? Le premier accès par le chemin de Sabalce en venant du giratoire Alexis Etchegoyen est-il supprimé ? On a regardé les parcelles, ce n'est pas très clair... d'accord.

M. le Maire : On ne touche rien au plan de circulation.

Mme Aragon : Donc c'est simplement les bordures ?

M. Neys : La partie arrière.

M. le Maire : Tout à fait.

Mme Aragon : Deuxième question d'ordre financier. J'ai réalisé moult recherches sur le prix des terrains non constructibles, non agricoles. Je n'en ai pas trouvé à moins de 5,88 € le m² sur le département, à proximité d'Orthez, et à moins de 1,27 € le m² en France, à Lagnes dans le Vaucluse. Comment peut-on expliquer l'évaluation de ces terrains à 15 centimes d'euro le m² ?

M. le Maire : Alors il va falloir poser la question à France Domaine, parce que comme vous le savez, nous sommes tenus de consulter, de demander un avis à France Domaine. Il le fait, il nous dit que c'est ce prix-là et nous appliquons l'évaluation de France Domaine. C'est un délaissé de voirie. Vous voyez où ça se trouve, évidemment puisque vous êtes très précise sur...

Mme Aragon : Oui, mais on arrive quand même à plus de 1 000 m² et il y a quand même au moins deux terrains, deux parcelles qui dépassent les 300/400 m².

M. le Maire : Maintenant, vous comprenez bien qu'il s'agit quand même aussi de faire un parc de stationnement et que la fonction du stationnement à cet endroit-là qui est très demandé, c'est aussi une bonne chose. Alors, qu'elle soit faite dans ces conditions, ça profite au

commerce et également à la fluidité du trafic dans ce secteur. M. Etcheto, rapidement, s'il vous plaît.

M. Etcheto : Très rapidement. Ça sera une pirouette et une bonne nouvelle pour la fin du conseil. La pirouette c'est que finalement en faisant le lien avec la délibération précédente, ça nous donne dans ce secteur des places de parking beaucoup moins chères que ce qui aurait été le cas à Lauga. Voilà, mais alors on est sur un rapport. Et derrière ce rapport, donc Marie-Christine a annoncé qu'on ne participerait pas au vote.

Derrière ce rapport 69, je vous annonce que nous n'interviendrons plus et que nous voterons favorablement sur toutes les délibérations si je ne me trompe pas.

M. le Maire : Est-ce que c'est votre cas aussi, M. Iriart ?

M. Iriart : On vote pour.

M. le Maire : Alors 69, donc, adopté. Ne prend pas part au vote, vous avez dit. Mais vous, qu'est ce que vous avez dit Monsieur ? Pour le 69 ? Pour. D'accord. Le 70, si vous permettez, on prend les titres.

*Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

70. Elargissement et aménagement des chemins de Pinède et de Loustaounaou - Enquête parcellaire complémentaire et autorisation de sollicitation du préfet pour saisine du juge de l'expropriation.

M. le Maire : M. Neys, le rapport 70, il s'agit de l'élargissement et l'aménagement des chemins de Pinède et de Loustaounaou. Il y a toujours une relation dans les délibérations. Ceci, ce sont des élargissements de voies qui sont nécessaires pour justement le passage du transport en commun de lignes principales, en particulier pour le Séqué. Voilà, des acquisitions qui vont dans ce sens-là. Vous êtes d'accord avec le 70. Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

71. Acquisition à la SCI Hitza Hitz d'une parcelle sise chemin de Pinède.

M. le Maire : Le 71, M. Neys, c'est une acquisition à la SCI Hitza Hitz, d'une parcelle qui est chemin de Pinède, c'est toujours la même opération. Il n'y a pas d'opposition. Adopté. M. Neys.

Adopté à l'unanimité.

72. Régularisation foncière - Acquisition à Madame Dutilh et à Monsieur Bagnères de parties de parcelles sises chemin de Sanguinat.

M. Neys : C'est une régularisation foncière.

M. Le Maire : C'est une régularisation foncière pas loin de là aussi, c'est chemin de Sanguinat. Il n'y a pas d'opposition, adopté. Rapport n° 73, M. Esmieu.

Adopté à l'unanimité.

73. Cession à Madame Marie-Thérèse Linares d'un immeuble sis chemin du Busquet.

M. Le Maire : Il s'agit en fait d'un immeuble dont on va se séparer après l'avoir préempté il y a fort longtemps, et qui aujourd'hui intéresse la personne qui est directement à côté et qui du reste avait été justement la personne évincée.

M. Esmieu : C'est l'ancienne propriétaire qui rachète.

M. Le Maire : L'ancienne propriétaire qui rachète le bien. C'est le 73. Il n'y a pas d'opposition ? Adopté. Le 74, Mme Durruty.

Adopté à l'unanimité.

74. Cession à la SCI Sheider d'une partie de parcelle sise rue Henri de Navarre.

M. Le Maire : On cède à la SCI Sheider. La SCI Sheider est propriétaire du Leclerc nord et là on est en relation avec la question tout à l'heure de Mme Bisauta, qui était en train de dire qu'il manque des parcs relais. L'intérêt de cette opération, Mme Durruty, c'est qu'on va à la fois vendre ce terrain qui est en réalité le parking du Leclerc nord, dont on n'a absolument plus besoin et qui a une fonction de parking, au prix des Domaines (le prix que vous avez là, c'est le prix des Domaines) et que, par contre, on met une servitude que vous avez vue dans le rapport qui fait que ce parking devra rester en permanence ouvert pour assurer une fonction de parc relais, lorsque les 160 places (Mme Bisauta, qui sont insuffisantes, c'est toujours ce que vous avez considéré), du terrain d'à côté seront complètes. C'est le sens de la délibération du 74, avec laquelle j'ai bien compris que vous étiez d'accord.
75, Mme Lauqué.

Adopté à l'unanimité.

75. Convention de mise à disposition de locaux sis avenue de la Légion Tchèque au profit de l'association Toit pour Tous.

M. Le Maire : L'association Toit pour Tous qui fait un travail que vous connaissez. Pas d'opposition. Adopté.
Mme Bisauta, la Plaine d'Ansot.

Adopté à l'unanimité.

76. Plaine d'Ansot – Convention de mise à disposition au profit de particuliers de prairies pour l'activité de pâturage.

M. Le Maire : Si vous en êtes d'accord, on va considérer que tout le monde connaît le rapport et qu'il est également adopté.
Le rapport 77, M. Arcouet. Je sais que vous allez me faire le reproche d'avoir mis ça à la fin de la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité.

77. Réhabilitation des bâtiments du siège – Remplacement des modules temporaires et travaux annexes - Dépôt des autorisations d'urbanisme.

M. Le Maire : Là, on va déposer simplement des demandes d'autorisations d'urbanisme, vous êtes d'accord.

Le 78, c'est votre rapport.

Adopté à l'unanimité.

78. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015.

M. Le Maire : Vous nous le montrez.

M. Arcouet : Vous l'avez tous reçu, je vous encourage à le lire. J'ai vu Jean-Claude l'étudier, l'éditorial aussi bien sûr. Et si je peux faire quelque chose, c'est vous encourager à nous rendre visite à la Régie des Eaux pour poser toutes les questions qui vous intéressent sur ce dossier.

M. Le Maire : C'est un dossier passionnant que celui de l'eau, qui va aussi connaître des évolutions importantes en termes de gouvernance, compte tenu de la loi NOTRe, comme chacun le sait.

Le rapport 78 ne donne pas lieu ... pardon.

M. Iriart : On s'abstient, néanmoins sur le rapport 78, parce que c'est un rapport de gestion... Ce n'est absolument pas un signe de défiance vis-à-vis de vous.

M. Le Maire : Vous allez rassurer M. Arcouet.

M. Arcouet : Pour une fois quand même !

M. Iriart : On a pris connaissance de ce rapport dans le détail, mais encore une fois, c'est des dispositifs auxquels on n'est pas associé, donc il sera plus cohérent de nous abstenir.

M. Le Maire : Bien sûr. Bien, donc on a pris note de ça. Bayonne Ville Ouverte vote ce rapport, j'ai bien compris.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

79. Approbation du règlement de service et fixation d'un tarif d'abonnement spécifique à certains immeubles collectifs.

M. Le Maire : C'est une disposition qui est intéressante d'ailleurs, importante, sur laquelle on est tous d'accord.

Adopté à l'unanimité.

80. Tarification éco-solidaire de l'eau potable pour les usagers non abonnés – Convention avec le CCAS.

M. Le Maire : On a déjà parlé de ce dossier, mais là il ne s'agit que de la convention avec laquelle nous sommes également tous d'accord.
Le rapport 81, M. Arcouet toujours.

Adopté à l'unanimité.

81. Prestations de contrôle et d'entretien de disconnecteurs – Approbation du contrat type.

M. Arcouet : Les disconnecteurs sont des clapets anti-retour qui protègent en particulier les établissements de santé, pour éviter qu'il y ait des retours d'eau.

M. Le Maire : Et nous adoptons ce rapport parce qu'on ne sait rien vous refuser ce soir.

M. Arcouet : C'est important.

Adopté à l'unanimité.

82. Gestion des déclarations de projet de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) pour le compte de l'Eau d'Ici – Convention de prestation.

M. Le Maire : C'est uniquement une convention de prestations, c'est assez administratif et technique. Délibération adoptée puisque vous me le confirmez.

Adopté à l'unanimité.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

83. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2015.

M. Le Maire : C'est un rapport qu'on vous demande d'approuver. Abstention pour Baiona 2014. Vous suivez, les services ? Bon, très bien.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

RESSOURCES HUMAINES

84. Modification du tableau des effectifs.

M. Le Maire : Mme Durruty, on a lu votre rapport. Il est exhaustif et nous sommes... Vous vous abstenez, mais vous êtes le seul à vous abstenir, vous êtes les seuls pardon.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

STATIONNEMENT

85. Acquisition, mise en service et maintenance de divers matériels pour les parkings Tour-de-Sault et Sainte-Claire – Signature des marchés.

M. Le Maire : M. Neys en est privé compte tenu de l'heure et de la fatigue dans laquelle nous sommes, et vous êtes d'accord avec ce rapport. Et c'est l'essentiel.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

86. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Election d'un délégué de la commune au comité syndical.

M. Le Maire : Vous permettrez juste pour le SDEPA, et c'est un peu la suite de nos jeux de chaises musicales du début de la séance, où effectivement nous demandons de tenir compte de la nouvelle composition du conseil municipal et de faire en sorte que ce soit M. Daubisse qui soit désigné délégué titulaire au syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques. Vous avez la liste du titulaire et du suppléant. Il n'y a pas de problème là-dessus. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

87. Etablissements d'enseignement – Désignation de représentants de la commune.

M. Le Maire : Notre collègue Marie-Hélène Chabaud-Nadin représentait notre commune, et elle le faisait d'ailleurs assidument dans différents établissements scolaires, c'est l'objet de ce rapport. C'est Philippe Daubisse qui va désormais être le représentant de la Ville. Vous êtes tous d'accord ? Oui.

M. Iriart : Sans aucune animosité à son égard, mais on s'était abstenu à l'origine sur la désignation des rapports 87 à 91, donc il nous paraît logique d'avoir la même position.

M. Le Maire : Vous restez dans un parallélisme des formes intraitable. 87, on a noté votre vote Monsieur.

M. Etcheto : Juste, la même chose que vient de dire M. Iriart, on ne prendra pas part au vote sur le représentant de l'exécutif. C'est une série.

M. Le Maire : Ni le 88 non plus. C'est une série, jusqu'à la fin. Bon, non-participation au vote, vous notez. A partir de 86, Monsieur. On note qu'ils n'ont pas participé au vote.

M. Iriart : On vote le 86 et on s'abstient sur les suivants.

M. Le Maire : Voilà. D'accord. Bien, le sens du vote est parfaitement explicite. S'il vous plaît, on va terminer très vite. Le sens du vote est explicite à partir du 87 où nous étions et où nous avons donc bien noté que Philippe Daubisse serait dans ces différents établissements scolaires. C'est adopté à la majorité requise. Vous vous êtes mis d'accord, c'est parfait.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

88. Foyer des jeunes travailleurs de la Côte Basque – Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration.

M. Le Maire : Même sens du vote en ce qui vous concerne.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

89. Association Journées européennes de la culture et du patrimoine juifs (JECPJ) France - Désignation d'un représentant de la commune.

M. Le Maire : Association où se trouvait Mme Chabaud-Nadin, qui était passionnée d'ailleurs par les sujets touchant au patrimoine juif, et là nous demandons à Mme Sophie Castel, parce que c'est son domaine, que le patrimoine, d'y être. Même sens du vote que tout à l'heure.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

90. Association des sites et musées en Pays Basque - Désignation d'un représentant de la commune.

M. Le Maire : Il s'agit de demander à Mme Valérie Taieb, qui n'est pas là ce soir, d'être notre représentante à l'association Sites et musées en Pays Basque, en lieu et place bien sûr de Mme Chabaud-Nadin. Même sens du vote que tout à l'heure.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

91. Conférence permanente du tourisme urbain - Désignation d'un représentant de la commune.

M. Le Maire : Et dernier rapport, la CPTU, où nous demandons aussi à Philippe Daubisse de remplacer Mme Chabaud-Nadin. Même sens du vote que depuis le 87 jusqu'au 91, les choses sont parfaitement claires.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

M. Le Maire : La séance de ce conseil municipal exceptionnelle, commençant en retard et terminant à minuit dix, je vous remercie de votre patience à toutes et à tous et aux services aussi.

La séance publique prochaine se tiendra le 20 octobre, 17h30. Et la commission générale, elle, se tiendra le 11 octobre à 18h00. Je répète, 20 octobre à 17h30 pour la séance publique et 11 octobre 18h00, pour la commission générale.

Je vous remercie et vous pouvez prendre un verre avant de quitter cette maison. Merci et bonnes fêtes évidemment à toutes et à tous. On va présenter demain le programme des fêtes de Bayonne.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-

La séance est levée à 00h10.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 21 juillet 2016.